

COMPTES PUBLICS 2021-2022

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec



COMPTES PUBLICS 2021-2022

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2022

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2021-2022 – Volume 1

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2022**

**ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)**

© Gouvernement du Québec, 2022

Son Honneur l'honorable J. Michel Doyon
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

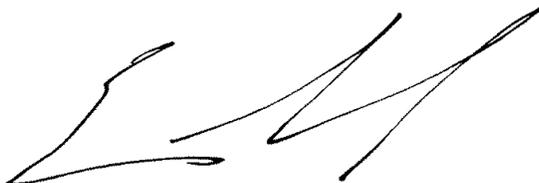
J'ai le plaisir de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2022. Ces derniers sont présentés en deux volumes :

Volume 1 – Il comprend les états financiers consolidés du gouvernement du Québec audités par la vérificatrice générale du Québec, une analyse financière de ces états financiers, le solde budgétaire établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde de la réserve de stabilisation ainsi que l'évolution des principales tendances dont celles des revenus et des dépenses consolidés et de la dette brute du gouvernement sur dix années financières.

Volume 2 – Il comprend le Rapport de l'excédent des dépenses et des autres coûts des ministères et organismes budgétaires sur les crédits autorisés par le Parlement et le Rapport de l'excédent des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées par le Parlement ainsi que de l'information détaillée pour chaque ministère, organisme budgétaire et fonds spécial.

Veillez agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard

Québec, novembre 2022

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2022, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement et les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La contrôlease des finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pageau', written in a cursive style.

Lucie Pageau, CPA

Québec, novembre 2022

Table des matières

Présentation des comptes publics	1
--	---

Section A : Analyse des états financiers consolidés

1. Sommaire des résultats consolidés	5
2. Analyse des écarts.....	6
2.1. Revenus autonomes.....	7
2.2. Transferts fédéraux.....	13
2.3. Dépenses consolidées	15
3. Loi sur l'équilibre budgétaire	27
4. Analyse des principales tendances	30
5. Résultat de l'analyse des indicateurs	41
6. Informations complémentaires.....	52
Annexe 1 : Risques et incertitudes	62

Section B : États financiers consolidés

Déclaration de responsabilité	67
Rapport de l'auditeur indépendant.....	69
État consolidé des résultats et du déficit cumulé.....	73
État consolidé de la situation financière	74
État consolidé de la variation de la dette nette.....	75
État consolidé des flux de trésorerie.....	76
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	78
Annexes aux états financiers consolidés.....	151

Glossaire	175
------------------------	-----

Présentation des comptes publics

Les Comptes publics 2021-2022 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables adoptées par le Conseil du trésor et les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils sont publiés en deux volumes.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente le résultat des activités et la situation financière du gouvernement du Québec. Les opérations financières englobent celles de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Afin d'accroître l'utilité et la transparence de ces états financiers consolidés, une analyse financière est présentée. Elle expose les faits saillants de l'année financière 2021-2022 ainsi que la comparaison des résultats réels avec ceux prévus et avec ceux de 2020-2021. Elle présente également le solde budgétaire du gouvernement conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire ainsi que le solde de la réserve de stabilisation. Enfin, l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés et le résultat de l'analyse de 10 indicateurs y sont présentés.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare un rapport de l'auditeur indépendant accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement et dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux sections. La première section expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés à chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième section présente les revenus des fonds spéciaux ainsi que leurs dépenses et leurs investissements approuvés et réalisés.

Remerciements

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds et organismes du gouvernement et d'employés des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la préparation de ces documents.

Section

A

**ANALYSE DES
ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

1. Sommaire des résultats consolidés

Sommaire des résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022 ^{(1),(2)}	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2021 ⁽³⁾	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021	
			M\$	%		M\$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	51 843	62 328	10 485	20,2	51 503	10 825	21,0
Taxes à la consommation	23 325	24 597	1 272	5,5	21 377	3 220	15,1
Droits et permis	4 853	6 057	1 204	24,8	4 613	1 444	31,3
Revenus divers	10 989	10 705	(284)	(2,6)	9 911	794	8,0
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 658	5 960	1 302	28,0	4 491	1 469	32,7
Revenus autonomes	95 668	109 647	13 979	14,6	91 895	17 752	19,3
Transferts du gouvernement fédéral	26 899	29 184	2 285	8,5	30 716	(1 532)	(5,0)
Total des revenus	122 567	138 831	16 264	13,3	122 611	16 220	13,2
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	51 264	56 368	5 104	10,0	53 476	2 892	5,4
Éducation et culture	29 199	27 979	(1 220)	(4,2)	26 519	1 460	5,5
Économie et environnement	19 622	19 679	57	0,3	18 666	1 013	5,4
Soutien aux personnes et aux familles	11 663	15 257	3 594	30,8	11 063	4 194	37,9
Gouverne et justice	10 126	8 063	(2 063)	(20,4)	9 424	(1 361)	(14,4)
Sous-total	121 874	127 346	5 472	4,5	119 148	8 198	6,9
Service de la dette	8 613	8 640	27	0,3	7 689	951	12,4
Total des dépenses	130 487	135 986	5 499	4,2	126 837	9 149	7,2
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	1 250		(1 250)	(100,0)			
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL	(9 170)	2 845	12 015	—	(4 226)	7 071	—

(1) Selon les données présentées dans le budget 2021-2022 du ministère des Finances, déposé le 25 mars 2021. Les prévisions relatives aux mesures budgétaires intégrées au fonds de suppléance (mission Gouverne et justice) ainsi que la prévision liée au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert ont été reclassées dans les différentes missions gouvernementales afin d'assurer la comparabilité avec les dépenses réelles comptabilisées au 31 mars 2022. Le détail de ces reclassements est présenté à la [note 3](#) des états-financiers consolidés.

(2) Aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires, certains facteurs constituant des éléments de risque et d'incertitude ne dépendent pas directement du gouvernement, mais peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus. Ces éléments sont présentés à l'[annexe 1](#), « Risques et incertitudes ».

(3) Certaines données de l'année 2020-2021 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2022.

1. Sommaire des résultats consolidés (suite)

Faits saillants de l'année financière 2021-2022

Solde budgétaire

Dans le budget 2021-2022 du 25 mars 2021 (ci-après « le budget »), le gouvernement prévoyait un déficit de 9 170 millions de dollars pour l'année financière 2021-2022 ainsi qu'un solde budgétaire déficitaire de 12 250 millions de dollars au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire¹, et ce, en tenant compte d'une affectation de 3 080 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations.

Les états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2022 présentent un surplus annuel de 2 845 millions de dollars. En tenant compte des versements de 3 617 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire pour l'année financière terminée le 31 mars 2022 est déficitaire de 772 millions de dollars. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement a atteint l'équilibre budgétaire en utilisant la réserve de stabilisation pour un montant équivalent.

2. Analyse des écarts²

Conformément aux normes édictées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, l'analyse financière accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement compare ses résultats réels avec ceux du budget initial, ajusté pour tenir compte de certains reclassements³, ainsi qu'avec ceux de l'année financière précédente.

Néanmoins, étant donné le caractère exceptionnel des résultats annuels et des variations ayant eu lieu depuis le début de la pandémie, certains tableaux de la présente section incluent, à titre comparatif, les informations financières réelles au 31 mars 2020, soit les résultats financiers prépandémie.

Ces informations complémentaires peuvent s'avérer utiles pour mettre en perspective les résultats réels au 31 mars 2022, qui témoignent d'un certain retour à la normale dans les différentes sphères d'activité du gouvernement. L'état d'urgence sanitaire déclaré en mars 2020 a pris fin le 1^{er} juin 2022.

¹ RLRQ, chapitre E-12.00001.

² L'information présentée dans l'analyse financière correspond aux portefeuilles et aux responsabilités établies dans le *Budget de dépenses 2021-2022*.

³ Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses par missions gouvernementales ont fait l'objet de reclassements afin d'assurer une comparabilité avec les dépenses réelles comptabilisées au 31 mars 2022. Le détail de ces reclassements est présenté à la [note 3](#), « Reclassement des informations financières comparatives », des états financiers consolidés.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes

Impôt sur le revenu et les biens

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020
			M\$	%		M\$	%	
Impôt sur le revenu des particuliers	35 921	40 924	5 003	13,9	34 998	5 926	16,9	33 814
Cotisations pour les services de santé	6 796	7 402	606	8,9	6 398	1 004	15,7	6 522
Impôt des sociétés	8 013	12 926	4 913	61,3	8 951	3 975	44,4	8 607
Impôt foncier scolaire	1 113	1 076	(37)	(3,3)	1 156	(80)	(6,9)	1 539
Total	51 843	62 328	10 485	20,2	51 503	10 825	21,0	50 482

La prévision 2021-2022 d'un montant de 51 843 millions de dollars reflétait une hausse des revenus des ménages compensée partiellement par la fin prévue des mesures fédérales de soutien au revenu, dont la Prestation canadienne d'urgence et la Prestation canadienne de la relance économique. Concernant l'impôt des sociétés, le budget reposait sur une faible évolution de l'excédent d'exploitation net des sociétés et sur des mesures de réduction du fardeau fiscal, dont la réduction du taux d'imposition des PME annoncée lors du discours sur le budget. Par rapport aux résultats réels prépandémie de 50 483 millions de dollars au 31 mars 2020, la prévision d'un montant de 51 843 millions de dollars affichait une progression démontrant un retour graduel à la normale.

La hausse du PIB nominal de 12,5 points de pourcentage en 2021, comparativement à la prévision de 6,0 % annoncée dans le budget, témoigne d'une activité économique supérieure aux attentes. Cette vigueur économique s'est traduite par la hausse des salaires et traitements des ménages et de l'excédent d'exploitation net des sociétés.

L'accroissement des salaires et traitements pour les particuliers, appuyé par le dynamisme du marché de l'emploi et par la rareté de la main-d'œuvre, a eu une incidence directe sur les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les revenus liés aux cotisations pour les services de santé, expliquant en grande partie les variations de 13,9 % et de 8,9 % par rapport au budget, et les progressions de 16,9 % et de 15,7 % par rapport aux résultats réels au 31 mars 2021.

Par ailleurs, l'augmentation de l'excédent d'exploitation net des sociétés a entraîné une hausse des revenus d'impôt des sociétés, ce qui explique non seulement la variation de 61,3 % par rapport au budget, mais également la progression de 44,4 % par rapport aux résultats réels au 31 mars 2021.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Taxes à la consommation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020
			M\$	%		M\$	%	
Ventes	19 442	20 894	1 452	7,5	17 794	3 100	17,4	17 536
Carburants	2 218	2 090	(128)	(5,8)	1 916	174	9,1	2 206
Tabac	947	893	(54)	(5,7)	971	(78)	(8,0)	938
Boissons alcooliques	642	638	(4)	(0,6)	619	19	3,1	637
Cannabis	76	82	6	7,9	77	5	6,5	31
Total	23 325	24 597	1 272	5,5	21 377	3 220	15,1	21 348

La prévision 2021-2022 d'un montant de 23 325 millions de dollars représentait une augmentation importante de la consommation des ménages¹ et des constructions résidentielles par rapport à l'année précédente. Or, le rebond économique a été plus important que prévu, notamment en raison de la croissance de la consommation des ménages et des investissements en construction résidentielle, ces deux éléments ayant été stimulés par l'assouplissement des mesures sanitaires, par le redressement du marché du travail et par l'utilisation de l'épargne accumulée des ménages depuis le début de la pandémie. De plus, cette consommation accrue, conjuguée aux contraintes d'approvisionnement, à la pénurie de main-d'œuvre et au conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine, a entraîné une hausse plus importante que prévu des prix à la consommation au cours de l'année.

Ainsi, l'augmentation de la consommation des ménages, combinée à la hausse marquée des prix à la consommation, a eu une incidence directe sur la variation à la hausse de 5,5 % des revenus de taxes à la consommation par rapport au budget 2021-2022 et sur la croissance de 15,1 % de ces revenus par rapport aux résultats réels 2020-2021.

¹ Exclut les produits alimentaires et le logement.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Droits et permis

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020
			M\$	%		M\$	%	
Véhicules automobiles	1 449	1 525	76	5,2	1 413	112	7,9	1 390
Ressources naturelles	1 591	2 371	780	49,0	1 778	593	33,4	1 392
Émissions de gaz à effet de serre	1 047	1 299	252	24,1	635	664	104,6	997
Autres	766	862	96	12,5	787	75	9,5	756
Total	4 853	6 057	1 204	24,8	4 613	1 444	31,3	4 535

La prévision 2021-2022 d'un montant de 4 853 millions de dollars reflétait une croissance des revenus du marché du carbone et des revenus provenant des ressources naturelles.

Dans le contexte d'une reprise économique soutenue par la demande intérieure, ces hausses prévues se sont concrétisées dans les résultats réels au 31 mars 2022 d'une façon plus accentuée que prévu. Cela engendre une variation à la hausse importante par rapport au budget, soit de 24,8 %, et une croissance significative de 31,3 % des revenus par rapport aux résultats réels au 31 mars 2021. Ces variations sont essentiellement attribuables à :

- une hausse de 439 millions de dollars des revenus miniers découlant du prix soutenu des métaux sur les marchés depuis 2020;
- une hausse de 87 millions de dollars des redevances forestières liée à l'augmentation des volumes de bois récolté ainsi qu'à la hausse importante du prix du bois;
- une hausse des revenus provenant de la vente aux enchères des droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (marché du carbone) de 664 millions de dollars, engendrée par la remise en vente en 2021-2022 des unités de droits de gaz à effet de serre (GES) invendues lors des enchères de mai et d'août 2020 combinée à la montée du prix moyen des unités d'émission.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus divers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020
			M\$	%		M\$	%	
Revenus divers	10 989	10 705	(284)	(2,6)	9 911	794	8,0	10 962

La prévision 2021-2022 d'un montant de 10 989 millions de dollars reflétait une croissance des revenus divers découlant de la réouverture graduelle de l'économie et de la reprise prévue des activités. Le niveau de revenus attendu était du même ordre que celui des revenus réels pré-pandémie, soit au 31 mars 2020.

Les revenus divers réels au 31 mars 2022, d'un montant de 10 705 millions de dollars, sont comparables au budget établi, affichant une variation à la baisse de 2,6 % par rapport à ce dernier. Les effets de la reprise graduelle des activités culturelles et éducatives dans les établissements scolaires et les incidences du retour à la normale des opérations des services de garde se sont concrétisés comme prévu.

Par rapport aux résultats réels de l'année financière précédente, la croissance des revenus se détaille de la façon suivante (en millions de dollars) :

	Résultats réels au 31 mars 2022	Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020
			M\$	%	
Ventes de biens et services	5 538	4 601	937	20,4	5 306
Contributions des usagers	1 781	1 589	192	12,1	1 838
Intérêts sur les débiteurs et les prêts	541	781	(240)	(30,7)	884
Revenus de placements de portefeuille	636	917	(281)	(30,6)	805
Amendes, confiscations et recouvrements	934	856	78	9,1	878
Donations de tiers	739	658	81	12,3	730
Frais de scolarité	410	399	11	2,8	406
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	126	110	16	14,5	115
Total	10 705	9 911	794	8,0	10 962

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus divers (suite)

La croissance globale de 794 millions de dollars résulte principalement de la hausse des ventes de biens et services et de celle des contributions des usagers. Ces hausses sont partiellement compensées par la diminution des revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts et par celle des revenus de placements de portefeuille.

Ventes de biens et services et contributions des usagers

La variation totale de 1 129 millions de dollars découle principalement des éléments suivants :

- 405 millions de dollars liés à la hausse des revenus de primes du régime public d'assurance médicaments, qui est engendrée notamment par la révision à la hausse du taux de prime;
- 111 millions de dollars liés à la hausse des revenus des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les services de garde. Cette hausse est attribuable aux pertes de revenus liées aux fermetures temporaires des écoles en 2020-2021;
- 151 millions de dollars liés à la hausse des revenus des établissements de santé et de services sociaux, attribuable aux incidences négatives de la pandémie sur les résultats de l'année financière précédente.

Intérêts sur les débiteurs et les prêts

La diminution de 240 millions de dollars s'explique principalement par la baisse de 181 millions de dollars des revenus d'intérêts relativement aux créances fiscales administrées par l'Agence du revenu du Québec.

Revenus de placements de portefeuille

La diminution de 281 millions de dollars s'explique principalement par des revenus de placements du Fonds des générations inférieurs à ceux de l'année précédente de 293 millions de dollars en raison notamment de gains sur disposition de placements moins importants.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020
			M\$	%		M\$	%	
Hydro-Québec	2 125	3 059	934	44,0	1 776	1 283	72,2	1 959
Société des alcools du Québec	1 282	1 349	67	5,2	1 219	130	10,7	1 226
Investissement Québec	92	341	249	270,7	987	(646)	(65,5)	(130)
Loto-Québec	1 061	1 118	57	5,4	433	685	158,2	1 328
Autres	98	93	(5)	(5,1)	76	17	22,4	36
Total	4 658	5 960	1 302	28,0	4 491	1 469	32,7	4 419

La prévision 2021-2022 d'un montant de 4 658 millions de dollars représentait une croissance s'appuyant sur un retour à la normale progressif et se traduisant notamment par la réouverture graduelle des installations de Loto-Québec ainsi que par l'accroissement de la consommation d'électricité dans les secteurs commercial et industriel, et ce, en cohérence avec la reprise économique.

Profitant du rebond économique et de l'assouplissement des mesures sanitaires, les revenus totaux des entreprises du gouvernement ont été nettement supérieurs à la prévision, ce qui a causé l'essentiel de la variation à la hausse de 28,0 % entre le budget et les résultats réels au 31 mars 2022. Cette variation s'explique, entre autres, par l'accroissement de la demande d'électricité, par la hausse de la valeur des exportations d'Hydro-Québec et par une bonne performance du portefeuille d'actions cotées et des autres placements d'Investissement Québec et de ses fonds d'investissement.

En comparaison avec les résultats réels de 2020-2021, ceux de l'année financière 2021-2022 affichent une croissance de 32,7 % qui, bien qu'amplifiée par l'essor économique, s'explique surtout par l'effet négatif de la pandémie sur la performance des entreprises du gouvernement en 2020-2021, particulièrement pour Loto-Québec, qui avait cessé temporairement une bonne partie de ses activités. Cette croissance est légèrement compensée par la performance d'Investissement Québec, dont les résultats 2020-2021 étaient exceptionnellement élevés, avec un rendement sur capitaux propres de 25,1 % comparativement à 7,6 % pour 2021-2022.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux

Transferts du gouvernement fédéral

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020
			M\$	%		M\$	%	
Péréquation	13 119	13 119	—	—	13 252	(133)	(1,0)	13 124
Transferts pour la santé	7 025	8 203	1 178	16,8	6 800	1 403	20,6	6 617
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 632	1 529	(103)	(6,3)	1 590	(61)	(3,8)	1 542
Autres programmes	5 123	6 333	1 210	23,6	9 074	(2 741)	(30,2)	3 945
Total	26 899	29 184	2 285	8,5	30 716	(1 532)	(5,0)	25 228

La prévision 2021-2022 d'un montant de 26 899 millions de dollars tenait compte du fait que certains transferts du gouvernement fédéral découlant d'ententes conclues dans le contexte de la pandémie étaient non récurrents. En cours d'année, le Québec a toutefois bénéficié de transferts fédéraux non prévus qui expliquent une grande partie de la variation de 2 285 millions de dollars entre les résultats réels et le budget 2021-2022, soit :

- des transferts ponctuels de 902 millions de dollars à titre de transfert supplémentaire en matière de santé et de 226 millions de dollars au titre du plan d'immunisation du Canada contre la COVID-19;
- un transfert de 660 millions de dollars à la suite de la conclusion d'une entente asymétrique sur les services de garde totalisant 6 000 millions de dollars sur cinq ans;
- un transfert additionnel de 257 millions de dollars en lien avec les changements apportés au Programme canadien d'aide financière aux étudiants.

Par ailleurs, la diminution de 1 532 millions de dollars des transferts fédéraux par rapport aux résultats réels de 2020-2021 découle principalement :

- d'un transfert ponctuel de 661 millions de dollars en 2020-2021 lié à l'entente relative aux efforts déployés pour atténuer l'impact de la COVID-19, laquelle visait notamment la rétention des travailleurs essentiels;
- d'une réduction des transferts de 3 064 millions de dollars relative à l'entente pour la relance sécuritaire;

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux (suite)

- d'une réduction des transferts de 172 millions de dollars liée à l'entente relative au Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, qui visait à assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel dans le contexte de la pandémie. De l'enveloppe totale de 432 millions de dollars allouée, 302 millions de dollars ont été constatés en 2020-2021 et 130 millions de dollars en 2021-2022.

Cette baisse est partiellement compensée par :

- des transferts additionnels de 2 045 millions de dollars en 2021-2022, non prévus au budget, en matière de santé, de services de garde et concernant le Programme canadien d'aide financière aux étudiants;
- un transfert supplémentaire de 221 millions de dollars lié à un nouveau volet de l'entente en matière de financement de la santé visant la sécurité des soins longue durée;
- une augmentation des revenus de transfert du fédéral pour des équipements de protection individuelle (EPI) et des tests rapides de dépistage reçus et utilisés au 31 mars 2022, équivalant à 182 millions de dollars.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées

Mission Santé et services sociaux

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)
			M\$	%		M\$	%	
Transferts		6 590			6 167	423	6,9	5 246
Rémunération		35 931			32 980	2 951	8,9	28 488
Fonctionnement		13 770			14 237	(467)	(3,3)	10 116
Créances douteuses et autres provisions		77			92	(15)	(16,3)	81
Total	51 264	56 368	5 104	10,0	53 476	2 892	5,4	43 931

Cette mission regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elle inclut les dépenses relatives à la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19 dans le secteur de la santé, lesquelles totalisent 7 617 millions de dollars.

Les dépenses 2021-2022 excèdent les prévisions de 5 104 millions de dollars, soit une variation de 10,0 %. Cette situation s'explique principalement par l'ajout de mesures totalisant 3 459 millions de dollars pour vaincre la pandémie dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021*. Ainsi, l'écart entre les résultats réels et le budget 2021-2022 s'explique principalement par des dépenses additionnelles attribuables à la COVID-19, notamment les dépenses découlant des primes incitatives et des programmes d'attraction et de rétention du personnel dans le secteur de la santé.

Les dépenses consolidées au 31 mars 2022, d'un montant de 56 368 millions de dollars, présentent une croissance de 2 892 millions de dollars par rapport aux résultats réels au 31 mars 2021. Cette variation est essentiellement occasionnée par la hausse des dépenses de transfert et de rémunération et est partiellement compensée par la baisse des dépenses de fonctionnement.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Santé et services sociaux (suite)

Transferts

L'augmentation de 423 millions de dollars des dépenses de transfert s'explique principalement par :

- une hausse de 151 millions de dollars pour le régime public d'assurances médicaments. Cette hausse découle notamment de l'augmentation du coût moyen des ordonnances et du nombre d'ordonnances des personnes de 65 ans et plus;
- une hausse de 112 millions de dollars du montant relatif au crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés attribuable à une bonification du montant à compter de l'année 2021.

Rémunération

L'augmentation de 2 951 millions de dollars des dépenses de rémunération s'explique principalement par :

- une hausse de 2 300 millions de dollars de la rémunération dans les établissements de santé et de services sociaux, qui est attribuable notamment aux besoins en personnel pour la campagne de vaccination, aux primes incitatives dans le contexte de la pandémie et aux autres mesures découlant des nouvelles conventions collectives;
- une hausse de 532 millions de dollars de la rémunération à la Régie de l'assurance maladie du Québec, notamment due à la reprise de certaines interventions médicales spécialisées non urgentes délestées en 2020-2021.

Fonctionnement

La diminution des dépenses de fonctionnement de 467 millions de dollars s'explique notamment par une diminution de 1 640 millions de dollars des dépenses de fonctionnement reliées à la pandémie, causée principalement par une baisse marquée de la valeur unitaire moyenne des équipements de protection individuelle par rapport à 2020-2021.

Cette diminution est partiellement compensée par une hausse globale de 1 173 millions de dollars des autres dépenses de fonctionnement, comme le coût des médicaments, des fournitures médicales, chirurgicales et de laboratoire dans les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, hausse qui découle notamment d'une reprise des activités normales.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Santé et services sociaux (suite)

Dépenses du secteur de la santé pour la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19

La gestion de la pandémie a eu des répercussions importantes sur les dépenses dans le secteur de la santé, notamment en ce qui a trait à la rémunération du personnel. Le tableau suivant fait état des dépenses du secteur de la santé et des services sociaux en lien avec la pandémie pour l'exercice 2021-2022.

Dépenses du secteur de la santé et des services sociaux reliées à la pandémie

(en millions de dollars)

	<u>2021-2022</u>	<u>2020-2021</u>
Catégories de dépenses		
Rémunération ⁽¹⁾	4 272	3 535
Fonctionnement ⁽²⁾	2 503	4 143
Transferts ⁽³⁾	842	945
Total	<u>7 617</u>	<u>8 623</u>

Note : Il s'agit des dépenses additionnelles liées à la pandémie, compilées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux (la liste des organismes est présentée à l'[annexe 3](#) des états financiers consolidés), ainsi que de celles réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, par la Régie de l'assurance-maladie pour la distribution des tests rapides de dépistage et par le Fonds de l'assurance médicaments. Ces dépenses excluent l'impact du délestage d'activités non prioritaires, délestage qui a eu une incidence à la baisse sur les dépenses de santé.

- (1) La rémunération comprend notamment les salaires du personnel à temps plein et des cadres, incluant les primes, les heures supplémentaires, les avantages sociaux et les charges sociales. Ces coûts ne comprennent pas la rémunération relative aux demandes de paiement des professionnels de la santé adressées à la Régie de l'assurance maladie du Québec relativement à des modalités de facturation spécifiques à la COVID-19, à l'exception des demandes de paiement des professionnels en lien avec la distribution des tests rapides de dépistage.
- (2) Les dépenses de fonctionnement comprennent les autres charges directes liées à la COVID-19, notamment les équipements de protection individuelle (par exemple, masques, gants, blouses de protection), les fournitures médicales, les tests rapides de dépistage, les vaccins, des frais de transport et des coûts de formation du personnel.
- (3) Les dépenses de transfert comprennent notamment les sommes versées aux résidences pour personnes âgées et aux CHSLD privés, le soutien aux organismes communautaires et les services hospitaliers d'urgence.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Éducation et culture

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)
			M\$	%		M\$	%	
Transferts		6 512			6 263	249	4,0	5 647
Rémunération		16 754			16 122	632	3,9	15 371
Fonctionnement		4 714			4 097	617	15,1	4 391
Créances douteuses et autres provisions		(1)			37	(38)	(102,7)	64
Total	29 199	27 979	(1 220)	(4,2)	26 519	1 460	5,5	25 473

Cette mission regroupe principalement les activités des réseaux de l'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration.

Les dépenses de la mission ont été inférieures de 1 220 millions de dollars à la prévision. Cet écart s'explique principalement par :

- la non-réalisation de dépenses dans le réseau de l'enseignement supérieur causée, entre autres, par la diminution de la clientèle par rapport aux prévisions;
- la reprise de certaines activités des centres de services scolaires et des commissions scolaires plus lente que prévu, ainsi que par la pénurie de main-d'œuvre.

Par ailleurs, l'augmentation de 1 460 millions de dollars des dépenses comparativement aux résultats réels de 2020-2021 est issue principalement de la variation de la dépense de transferts, de la dépense de rémunération et de la dépense de fonctionnement.

Transferts

L'augmentation de 249 millions de dollars des dépenses de transfert s'explique par diverses variations, dont la hausse des subventions aux universités privées pour la rémunération du personnel.

Rémunération

La hausse de 632 millions de dollars des dépenses en rémunération découle principalement du renouvellement des conventions collectives au sein des centres de services scolaires et des commissions scolaires, des augmentations d'échelon et de l'accroissement de l'effectif enseignant en lien avec la hausse de la clientèle.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Éducation et culture (suite)

Fonctionnement

La hausse de 617 millions de dollars des dépenses de fonctionnement s'explique notamment par l'annulation en 2020-2021, en raison de la pandémie, d'une partie des contrats de transport scolaire, des sorties culturelles ainsi que par la diminution des coûts de fournitures dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Économie et environnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)
			M\$	%		M\$	%	
Transferts		13 655			12 713	942	7,4	10 436
Rémunération		1 721			1 605	116	7,2	1 591
Fonctionnement		4 408			3 809	599	15,7	4 415
Créances douteuses et autres provisions		(105)			539	(644)	(119,5)	1 311
Total	19 622	19 679	57	0,3	18 666	1 013	5,4	17 753

Cette mission comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures.

Les résultats réels 2021-2022, au montant de 19 679 millions de dollars, excèdent de 57 millions de dollars les prévisions. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- des paiements anticipés d'aide financière à des projets d'infrastructures¹ annoncés lors du dépôt du budget 2022-2023, engendrant des dépenses non prévues au budget 2021-2022 :
 - 1 120 millions de dollars versés à la Société de transport de Montréal (STM) afin de contribuer à la réalisation de six projets de transport collectif pour le métro de Montréal, dont le prolongement de la ligne bleue et le programme Réno-Infrastructures (phase III), qui vise le remplacement ou la réfection d'infrastructures du métro,
 - 247 millions de dollars pour compléter la livraison de près de 3 500 logements sociaux dans le cadre du programme AccèsLogis annoncés lors du dépôt du budget 2022-2023;
- diverses enveloppes budgétaires non utilisées ou partiellement utilisées au 31 mars 2022, occasionnant des dépenses inférieures aux prévisions, dont :
 - 200 millions de dollars de subventions prévues pour bonifier le Plan pour une économie verte 2030, qui mise notamment sur l'électrification de l'économie québécoise. Cette bonification n'a pas été utilisée en 2021-2022,

¹ Aides financières versées par le gouvernement pour des projets d'infrastructures avant que les travaux soient réalisés par les bénéficiaires.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Économie et environnement (suite)

- 148 millions de dollars de moins que prévu en subventions accordées pour la création de logements sociaux dans le cadre de l'entente Canada-Québec pour l'Initiative pour la création rapide de logements. Cette situation s'explique par un rythme plus lent que prévu de la réalisation des travaux de construction en raison notamment de la pénurie de main-d'œuvre et des délais d'approvisionnement;
- des dépenses moins élevées de 107 millions de dollars que celles attendues concernant le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Cette baisse est attribuable à un nombre moins important que prévu d'utilisateurs ayant bénéficié de ce crédit et à un montant moyen réclamé plus bas qu'attendu;
- une révision des provisions relatives aux prêts, aux placements et aux interventions financières garanties, en raison du rebond économique postpandémie duquel découle une amélioration globale de la situation financière des entreprises concernées. La dépense de créances douteuses et autres provisions a été inférieure au budget de 324 millions de dollars.

L'augmentation de 1 013 millions de dollars de la dépense comparativement aux résultats réels de 2020-2021 s'explique principalement par la hausse de la dépense de transfert et de la dépense de fonctionnement, partiellement compensée par la baisse de la dépense de créances douteuses et autres provisions.

Transferts

La hausse de 942 millions de dollars des dépenses de transfert par rapport à 2020-2021 s'explique principalement par :

- des paiements anticipés de subventions pour le transport collectif et le logement social totalisant 1 367 millions de dollars, soit 1 120 millions de dollars à la STM et 247 millions de dollars pour le programme AccèsLogis;
- des subventions de 136 millions de dollars pour l'acquisition d'autobus électriques dans le cadre du nouveau Programme d'électrification du transport scolaire et une hausse de 95 millions de dollars des autres subventions en matière de transport en commun par rapport à 2020-2021;
- de nouvelles subventions octroyées en mars 2022 concernant la mesure Soutenir la mobilisation des citoyens, des organisations et des communautés du Québec du Plan pour une économie verte 2030, dont :
 - 117 millions de dollars à la Ville de Montréal pour appuyer la mise en œuvre de son plan climat 2020-2030,
 - 49 millions de dollars à la Ville de Québec pour appuyer la mise en œuvre de son Plan de transition et d'action climatique 2021-2025;

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Économie et environnement (suite)

- une hausse de 240 millions de dollars en subventions octroyées en 2021-2022 par rapport à 2020-2021 par la Société d'habitation du Québec, notamment dans le cadre de la seconde entente Canada-Québec pour l'Initiative pour la création rapide de logements.

Cette hausse est compensée en partie par la non-réurrence de subventions de 1 285 millions de dollars accordées en 2020-2021 dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP) mis en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Fonctionnement

La hausse de 599 millions de dollars des dépenses de fonctionnement s'explique par diverses variations, dont l'augmentation des dépenses d'entretien et de réparation et la hausse de l'amortissement des infrastructures routières.

Créances douteuses et autres provisions

La baisse de 644 millions de dollars des dépenses de créances douteuses découle principalement des moins-values durables sur placements et des hausses de différentes provisions relatives aux prêts, aux placements et aux interventions financières garanties en 2020-2021, en raison notamment de la pandémie de COVID-19.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Soutien aux personnes et aux familles

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)
			M\$	%		M\$	%	
Transferts		14 230			10 086	4 144	41,1	9 956
Rémunération		635			604	31	5,1	583
Fonctionnement		369			332	37	11,1	356
Créances douteuses et autres provisions		23			41	(18)	(43,9)	21
Total	11 663	15 257	3 594	30,8	11 063	4 194	37,9	10 916

Cette mission comprend notamment les dépenses liées aux mesures d'aide financière de dernier recours, aux mesures d'aide à la famille et aux aînés, ainsi qu'à certaines mesures d'aide juridique.

Les résultats réels 2021-2022, d'un montant de 15 257 millions de dollars, excèdent de 3 594 millions de dollars la prévision et présentent une croissance de 4 194 millions de dollars par rapport aux résultats réels 2020-2021. Ces variations sont essentiellement occasionnées par l'évolution des dépenses de transfert, dont plusieurs ont été annoncés après le budget initial de 2021-2022.

Transferts

L'évolution des dépenses de transfert par rapport à la prévision et aux résultats de l'année dernière, s'explique essentiellement par :

- la mise en place de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie afin d'aider les Québécois à faire face à l'inflation, annoncée à l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021*. La dépense associée à cette mesure s'élève à 681 millions de dollars en 2021-2022;
- le versement d'un montant ponctuel de 500 \$ par adulte ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins pour pallier la hausse du coût de la vie, annoncé lors du dépôt du budget 2022-2023, en mars 2022. La dépense associée à cette mesure s'élève à 2 994 millions de dollars en 2021-2022;
- l'augmentation de 319 millions de dollars des dépenses du crédit d'impôt remboursable relatif aux frais de garde.

Enfin, l'écart par rapport à la prévision est partiellement compensé par une dépense moindre que prévu de 253 millions de dollars pour l'aide aux personnes et aux familles, dépense essentiellement composée de l'aide financière de dernier recours.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Gouverne et justice

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)
			M\$	%		M\$	%	
Transferts		1 593			3 579	(1 986)	(55,5)	2 070
Rémunération		4 624			4 471	153	3,4	4 865
Fonctionnement		1 539			1 318	221	16,8	1 346
Créances douteuses et autres provisions		307			56	251	448,2	861
Total	10 126	8 063	(2 063)	(20,4)	9 424	(1 361)	(14,4)	9 142

Cette mission regroupe principalement les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux¹ et de la sécurité publique ainsi que les programmes à caractère administratif. Elle inclut également les sommes prévues au fonds de suppléance qui visent à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux.

Au 31 mars 2022, les dépenses de cette mission, d'un montant de 8 063 millions de dollars, sont inférieures de 2 063 millions de dollars aux prévisions, soit une variation à la baisse de 20,4 %. Cet écart s'explique principalement par :

- des recours au fonds de suppléance au bénéfice de la mission Économie et environnement se rapportant aux paiements anticipés de subventions pour le transport collectif et le logement social, un recours totalisant 1 367 millions de dollars, soit 1 120 millions de dollars à la STM et 247 millions de dollars au programme AccèsLogis.
- des subventions moindres que prévues de 534 millions de dollars pour brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse. L'enveloppe, basée sur l'évaluation préliminaire des dépenses prévues dans le budget 2021-2022 totalisait 595 millions de dollars, alors que la dépense est de 61 millions de dollars au 31 mars 2022. Les ententes conclues avec les fournisseurs d'Internet haute vitesse prévoient des travaux à la hauteur de l'enveloppe, travaux qui seront essentiellement réalisés en 2022-2023,

Par ailleurs, la décroissance de 1 361 millions de dollars des dépenses réelles en 2021-2022 est essentiellement occasionnée par la diminution des dépenses de transfert, compensée partiellement par la hausse des créances douteuses et autres provisions.

¹ Ministère des Finances, ministère du Conseil exécutif et Conseil du trésor.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Mission Gouverne et justice (suite)

Transferts

La diminution des transferts de 1 986 millions de dollars en 2021-2022 s'explique notamment par une réduction de 599 millions de dollars des subventions octroyées en 2021-2022 par rapport à 2020-2021 dans le cadre de la mesure pour brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse, ainsi que par la non-récurrence des subventions suivantes :

- 885 millions de dollars dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, pour soutenir les municipalités dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
- 199 millions de dollars concernant le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels;
- 201 millions de dollars relatifs à la contribution du Québec au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial et à la bonification du Québec de ce programme canadien en 2020-2021.

Créances douteuses

La hausse de 251 millions de dollars des créances douteuses et autres provisions s'explique principalement par la révision au 31 mars 2021 des effets de la pandémie de COVID-19 sur le risque de crédit des particuliers et des sociétés.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Service de la dette

	Budget 2021-2022	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport au budget 2021-2022		Résultats réels au 31 mars 2021	Variation par rapport aux résultats réels 2020-2021		Résultats réels au 31 mars 2020 (redressés)
			M\$	%		M\$	%	
Service de la dette	8 613	8 640	27	0,3	7 689	951	12,4	7 676

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe¹ ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite² et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette de 2021-2022, d'un montant de 8 640 millions de dollars, est comparable aux prévisions du budget de 8 613 millions de dollars. Par rapport aux résultats réels de 2020-2021, l'augmentation de 951 millions de dollars du service de la dette s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt.

Plus précisément, l'augmentation du service de la dette est causée par la diminution de 1 306 millions de dollars des revenus du Fonds d'amortissement lié aux emprunts de la province, qui sont présentés en réduction de la dépense. Cette diminution s'explique principalement par le fait que des pertes sur disposition de placement ont été réalisées en cours d'année alors que des gains avaient été enregistrés en 2020-2021. Ces gains et ces pertes sont intimement liés à la variation des taux d'intérêt.

¹ Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus (pertes) du Fonds d'amortissement afférents à des emprunts du gouvernement. Ces revenus (pertes), qui sont respectivement déduits du (ajoutés au) service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition.

² Il s'agit des intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs publics et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire et réserve de stabilisation

La Loi sur l'équilibre budgétaire (la Loi) a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement. Elle prévoit que ce dernier ne peut encourir aucun déficit budgétaire après utilisation de la réserve de stabilisation. Cette réserve est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. Par ailleurs, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds. Les sommes affectées annuellement à la réserve correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro. La réserve n'a aucun impact sur le surplus ou le déficit annuel comptable.

Année financière 2021-2022

En février 2022, dans le contexte de la pandémie et afin de réduire graduellement le déficit sans nuire aux services aux Québécois et à la reprise durable de la croissance de l'économie, la Loi a été modifiée. Les dispositions interdisant de constater ou de prévoir un déficit budgétaire et celles obligeant à résorber tout déficit sont suspendues jusqu'à la fin de l'année financière déterminée par le ministre, au plus tard à l'occasion du budget 2023-2024. Le gouvernement a tout de même atteint l'équilibre budgétaire au sens de la Loi, en raison d'un déficit budgétaire moindre que prévu et d'un solde de la réserve de stabilisation suffisant pour combler le déficit budgétaire de 772 millions de dollars constaté après l'affectation d'une somme de 3 617 millions de dollars au Fonds des générations.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022
(en millions de dollars)

	<u>Budget 2021-2022</u>	<u>Résultats réels au 31 mars 2022</u>
Surplus (déficit) annuel	(9 170)	2 845
Revenus du Fonds des générations	<u>(3 080)</u>	<u>(3 617)</u>
Solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation	(12 250)	(772)
Utilisation de la réserve de stabilisation		<u>772</u>
Solde budgétaire	<u>(12 250)</u>	<u>—</u>

Réserve de stabilisation

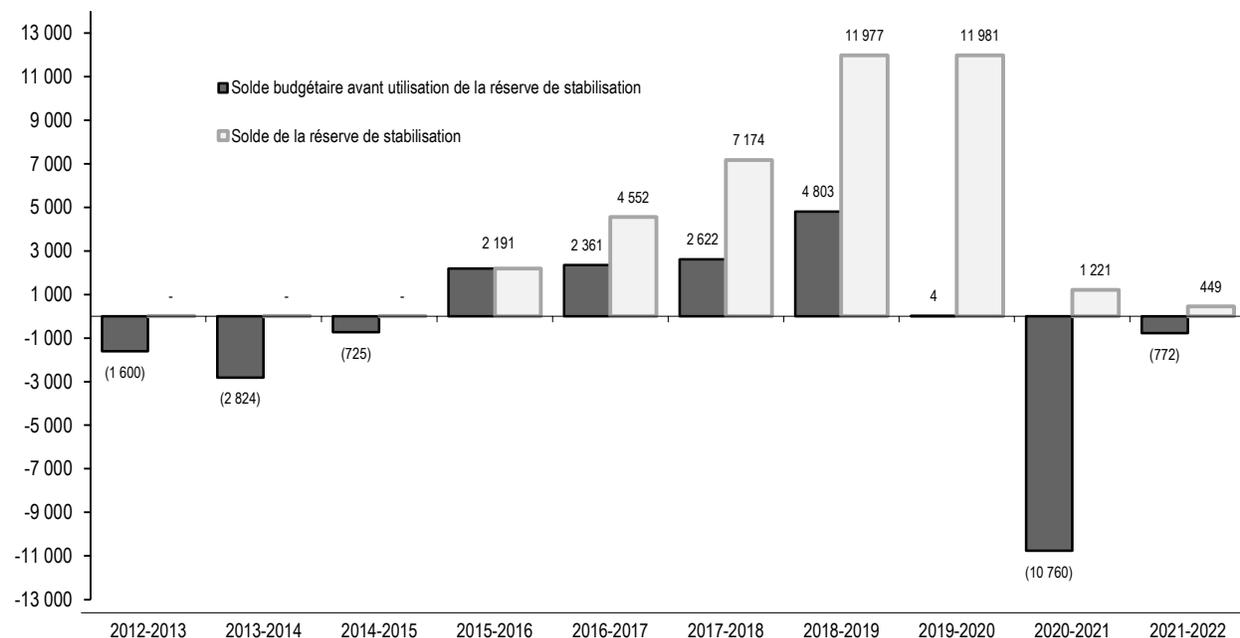
(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début	1 221	11 981
Utilisation de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire	<u>(772)</u>	<u>(10 760)</u>
Solde à la fin	<u>449</u>	<u>1 221</u>

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Évolution du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation et du solde de la réserve de stabilisation au 31 mars

(en millions de dollars)



Note : Sur le plan comptable, la réserve de stabilisation n'a aucun impact sur le surplus (déficit) annuel.

Les effets de la crise financière et de la récession mondiale qui ont sévi à partir de 2008-2009 ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement pour les années subséquentes, et ce, jusqu'en 2013-2014. Conséquemment, le gouvernement a affiché des déficits budgétaires dans le respect de la Loi pour les années financières de 2012-2013 à 2014-2015¹. L'année 2014-2015 représente un moment charnière, marquant le début d'une période durant laquelle les soldes budgétaires du gouvernement se sont améliorés de façon continue jusqu'en 2018-2019. Conséquemment, le solde de la réserve de stabilisation a augmenté de 2015-2016 à 2019-2020.

Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec déclarait l'urgence sanitaire en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19. Les initiatives pour gérer la crise et relancer l'économie, combinées à l'effet du confinement et des fermetures temporaires d'établissements, ont affecté considérablement les résultats financiers du gouvernement pour les années de 2019-2020 à 2021-2022, d'où la nécessité de recourir à la réserve de stabilisation en 2020-2021 et en 2021-2022 dans le but d'atteindre l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert a également contribué au solde budgétaire déficitaire avant utilisation de la réserve de stabilisation de l'année 2020-2021.

¹ Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire prohibant tout déficit budgétaire ne s'appliquaient pas pour ces années.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement. L'état de l'évolution du solde du Fonds des générations est présenté à la [note 13](#), « Fonds des générations », des états financiers consolidés.

Dans le budget 2021-2022, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 3 080 millions de dollars. Les revenus réels se sont élevés à 3 617 millions de dollars, soit 537 millions de dollars de plus que prévu. Le solde du fonds atteint 15 829 millions de dollars au 31 mars 2022.

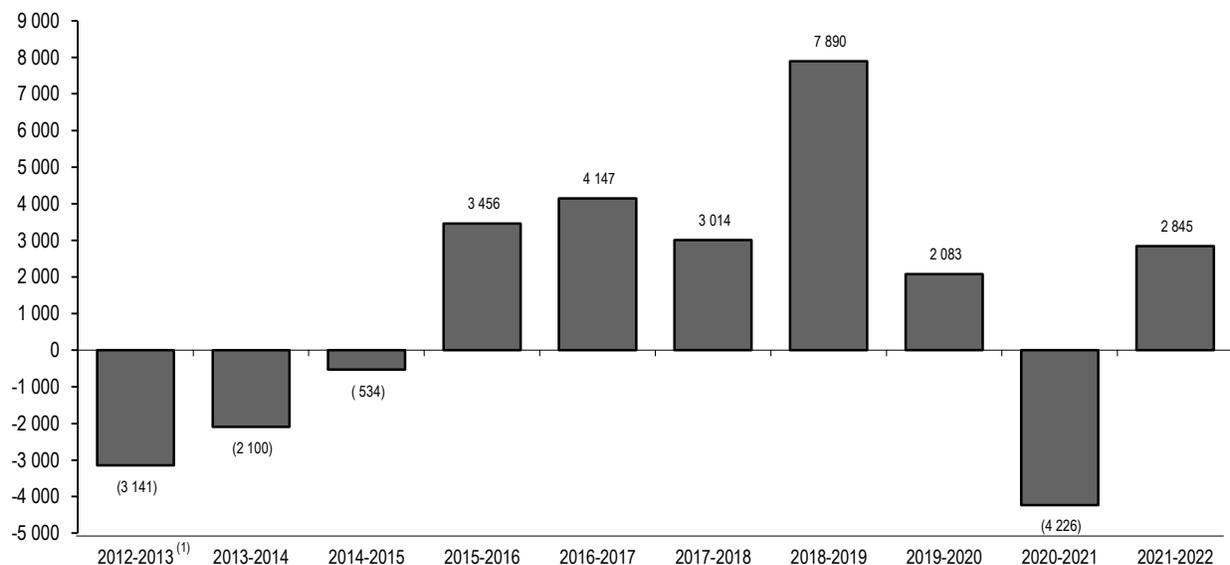
4. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les informations financières provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données présentées mettent en perspective les tendances observées au cours des 10 dernières années pour les principales rubriques suivantes¹ :

- les surplus (déficits) annuels;
- les revenus consolidés par source;
- les dépenses consolidées par mission;
- la valeur comptable nette des immobilisations;
- la dette brute du gouvernement.

Évolution des surplus (déficits) annuels (en millions de dollars)



(1) Le déficit de l'année 2012-2013 est accru en raison de l'inscription d'une perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Entre 2012-2013 et 2018-2019, les résultats annuels se sont améliorés, ce qui a permis un retour à une situation de surplus à compter de 2015-2016. Cette évolution a été stimulée, entre autres, par la limitation de la croissance des dépenses de programmes et par un contexte économique favorable.

¹ Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un redressement dans une année financière postérieure, les données redressées ont été utilisées.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Cette croissance a pris fin en 2019-2020 en raison d'initiatives ciblées dans le budget et de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des pertes de revenus et des dépenses additionnelles pour le gouvernement. Les finances du gouvernement ont toutefois été plus affectées par les effets négatifs de la pandémie en 2020-2021, ce qui explique le déficit important de 4 226 millions de dollars.

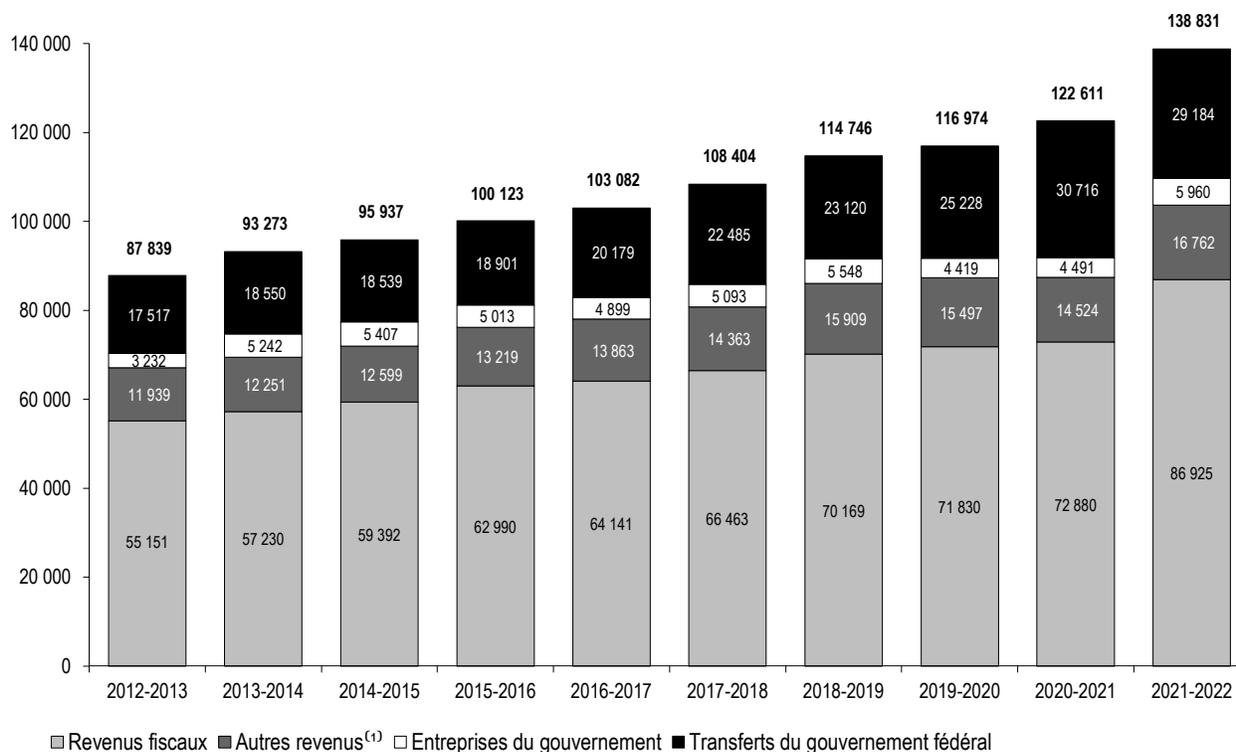
Enfin, malgré l'incidence des nombreuses mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à l'urgence sanitaire toujours en vigueur en 2021-2022, les finances du Québec ont profité des effets positifs du rebond économique, notamment stimulées par l'assouplissement des mesures sanitaires. À terme, l'année 2021-2022 affiche un surplus de 2 845 millions de dollars, soit une croissance importante par rapport à l'année précédente.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCES

(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis ainsi que les revenus divers.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 87 839 millions de dollars à 138 831 millions de dollars de 2012-2013 à 2021-2022. La croissance annuelle moyenne a été de 5,2 %, pendant que celle du PIB se situait à 4,0 % au cours de cette période. Depuis 2012-2013, les revenus totaux ont été en constante progression.

D'autre part, la croissance plus marquée des revenus totaux consolidés entre 2020-2021 et 2021-2022, soit une hausse de 13,2 %, a été largement supérieure à leur croissance annuelle moyenne. Essentiellement, cette hausse s'explique par la variation des revenus fiscaux, des autres revenus et de ceux des entreprises du gouvernement, qui ont respectivement progressé de 19,3 %, de 15,4 % et de 32,7 %. Le rebond économique postpandémie est à l'origine de ces variations.

Revenus fiscaux – Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 39 072 millions de dollars en 2012-2013 à 62 328 millions de dollars en 2021-2022. La croissance annuelle moyenne de ces revenus pendant cette période a été de 5,3 %, notamment en raison de la hausse du salaire moyen et du nombre d'emplois au Québec.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Revenus fiscaux – Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2012-2013 et sont passés de 16 079 millions de dollars à 24 597 millions de dollars en 2021-2022. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 4,8 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail et de l'harmonisation de la TVQ avec la TPS depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les institutions financières.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 17 517 millions de dollars en 2012-2013 à 29 184 millions de dollars en 2021-2022, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,8 %. À l'exception de l'année 2014-2015, où les transferts fédéraux sont demeurés relativement stables, ces revenus ont été en croissance continue jusqu'en 2020-2021 inclusivement.

L'augmentation entre 2012-2013 et 2013-2014 s'explique notamment par les versements provenant de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente.

Entre 2014-2015 et 2020-2021, la croissance est attribuable à la hausse de l'ensemble des types de transferts fédéraux et, plus particulièrement pour 2020-2021, aux transferts du gouvernement fédéral effectués afin d'appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie de COVID-19 et pour compenser une partie des efforts déployés par le Québec pour atténuer l'incidence financière de la pandémie. La nature ponctuelle de plusieurs mesures de soutien accordées en 2020-2021 explique la diminution des revenus de transfert en 2021-2022.

Entreprises du gouvernement

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec, de la Société des alcools du Québec et d'Investissement Québec, sont passés de 3 232 millions de dollars en 2012-2013 à 5 960 millions de dollars en 2021-2022, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 7 % pendant cette période.

Les revenus des entreprises du gouvernement ont connu une diminution importante en 2019-2020 en raison notamment de l'effet des températures et du gain exceptionnel d'Hydro-Québec, en 2018-2019, lié à la cession partielle de la filiale TM4. Ces revenus se sont ensuite maintenus au même niveau en 2020-2021 en raison des incidences de la pandémie. Enfin, la croissance de ces revenus en 2021-2022 s'explique essentiellement par la reprise graduelle des activités combinée au rebond économique postpandémie.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Autres revenus

Les autres revenus sont passés de 11 939 millions de dollars en 2012-2013 à 16 762 millions de dollars en 2021-2022. La croissance annuelle moyenne des autres revenus a été de 3,8 % pendant cette période. Sauf pour les années 2019-2020 et 2020-2021, qui affichent une décroissance, l'évolution des autres revenus reflète une tendance à la hausse relativement régulière.

Parmi les facteurs expliquant cette progression, mentionnons :

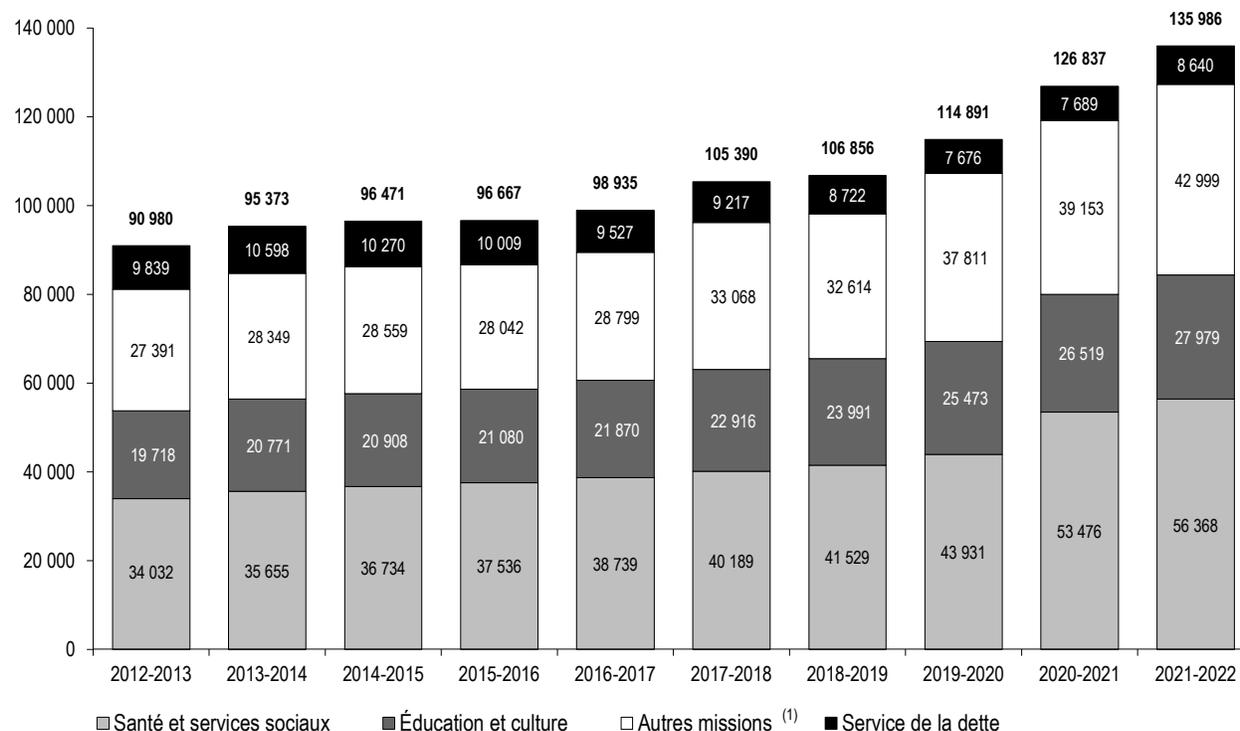
- la vente aux enchères, depuis 2013-2014, de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec;
- la croissance des revenus du Fonds des générations, notamment les revenus sur les placements de portefeuille;
- la croissance des revenus provenant des droits d'immatriculation;
- la croissance des revenus provenant des ressources minières;
- la hausse des revenus de contributions des usagers des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSIONS

(en millions de dollars)



(1) Les autres missions sont Économie et environnement, Soutien aux personnes et aux familles et Gouverne et justice.

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a enregistré une augmentation de 45 006 millions de dollars de 2012-2013 à 2021-2022, passant de 90 980 millions de dollars à 135 986 millions de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 4,6 %.

Missions Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions Santé et services sociaux et Éducation et culture sont en constante progression, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé en raison, notamment, de la pandémie. Sur la période de référence, les dépenses de ces deux missions ont respectivement crû selon une moyenne annuelle de 5,8 % et de 4 %, en comparaison à 4,6 % pour le total des dépenses consolidées.

Au 31 mars 2022, les dépenses de santé et d'éducation représentaient 62,1 % des dépenses consolidées du gouvernement, soit 41,5 % pour la mission Santé et services sociaux et 20,6 % pour la mission Éducation et culture.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance des dépenses liées aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et à l'habitation, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- l'accroissement des mesures de protection de l'environnement, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières.

Pour toute la période de référence, la proportion des dépenses des autres missions par rapport aux dépenses totales consolidées est demeurée relativement stable, oscillant entre 29,0 % et 32,9 %.

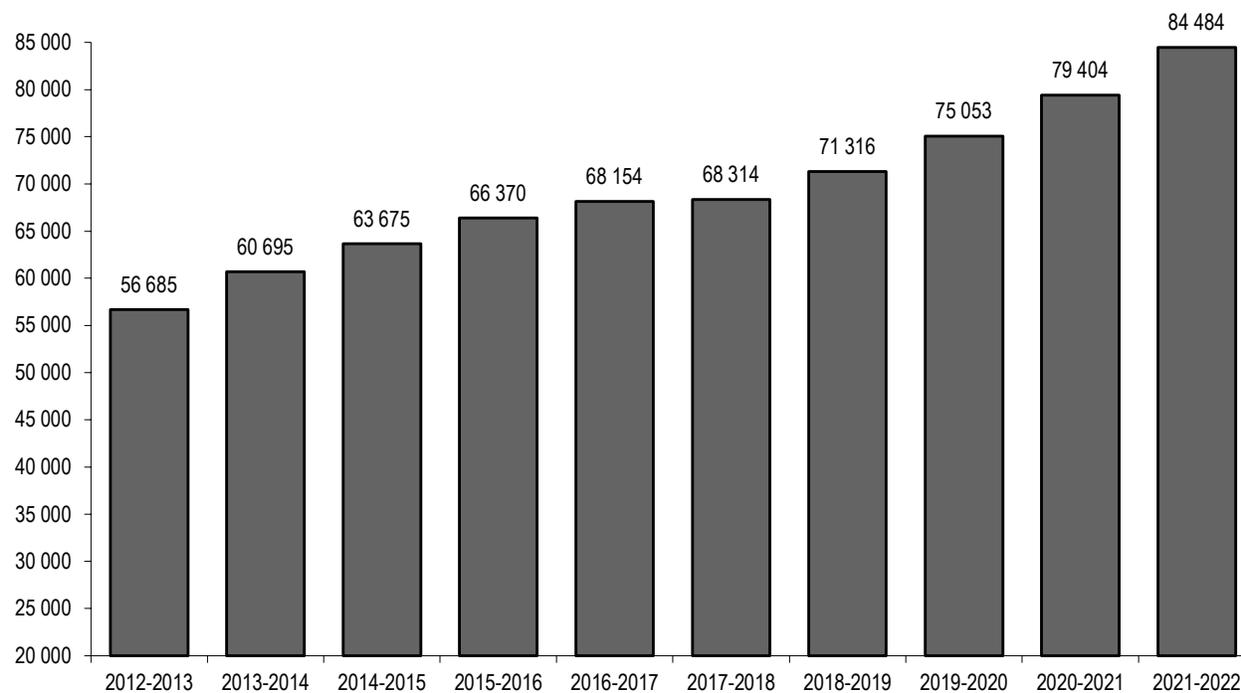
Service de la dette

À la suite d'une augmentation de la dépense entre 2012-2013 et 2013-2014, le service de la dette a constamment diminué jusqu'en 2019-2020, pour ensuite connaître une légère hausse de 0,2 % en 2020-2021 puis une augmentation marquée de 12,4 % en 2021-2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt qui a notamment entraîné des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement¹. Malgré cette hausse en 2021-2022, la diminution annuelle moyenne du service de la dette s'établit à 1,4 % pour l'ensemble de la période de référence.

¹ Les revenus (pertes) du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement sont respectivement déduits du (ajoutées au) service de la dette. Il s'agit des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations (en millions de dollars)



Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes, qui sont composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières et qui représentent 34,9 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2022.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 5 080 millions de dollars au cours de la dernière année, passant de 79 404 millions de dollars au 31 mars 2021 à 84 484 millions de dollars au 31 mars 2022. Cette augmentation démontre que les investissements en immobilisations sont plus importants que l'amortissement associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)

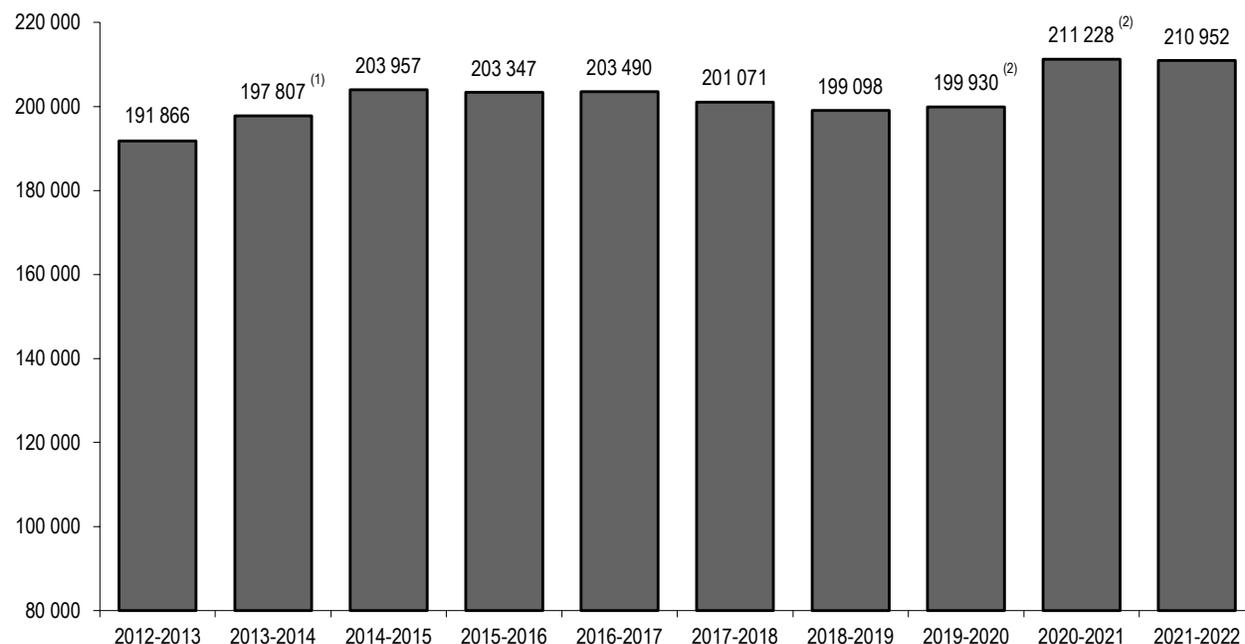
	Au 31 mars	
	2022	2021 (redressés) ⁽¹⁾
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	224 471	218 468
Plus :		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	9 457	12 368
Moins :		
Fonds des générations	(15 829)	(12 212)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	218 099	218 624
Moins :		
Emprunts réalisés par anticipation	(7 147)	(7 396)
Dette brute	210 952	211 228
En % du PIB nominal	41,8%	47,0%

(1) La dette brute au 31 mars 2021 a été augmentée de 1 156 M\$ afin d'exclure des emprunts réalisés par anticipation certaines sommes détenues pour des entités exclues du périmètre comptable du gouvernement.

(2) Cette rubrique se compose du passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au montant de 9 888 M\$ (12 830 M\$ au 31 mars 2021) et de l'actif des autres avantages sociaux futurs de 431 M\$ (462 M\$ au 31 mars 2021).

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que soit reflétée la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et accordés à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

(2) La dette brute au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021 a été augmentée respectivement de 1 138 M\$ et de 1 156 M\$ afin d'exclure des emprunts réalisés par anticipation certaines sommes détenues pour des entités exclues du périmètre comptable du gouvernement.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2012 au 31 mars 2022

La dette brute au 31 mars 2012 s'établissait à 183 384 millions de dollars. Elle s'élève à 210 952 millions de dollars au 31 mars 2022. Ainsi, pour les années financières 2012-2013 à 2021-2022, la dette brute du gouvernement a augmenté de 27 568 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par :

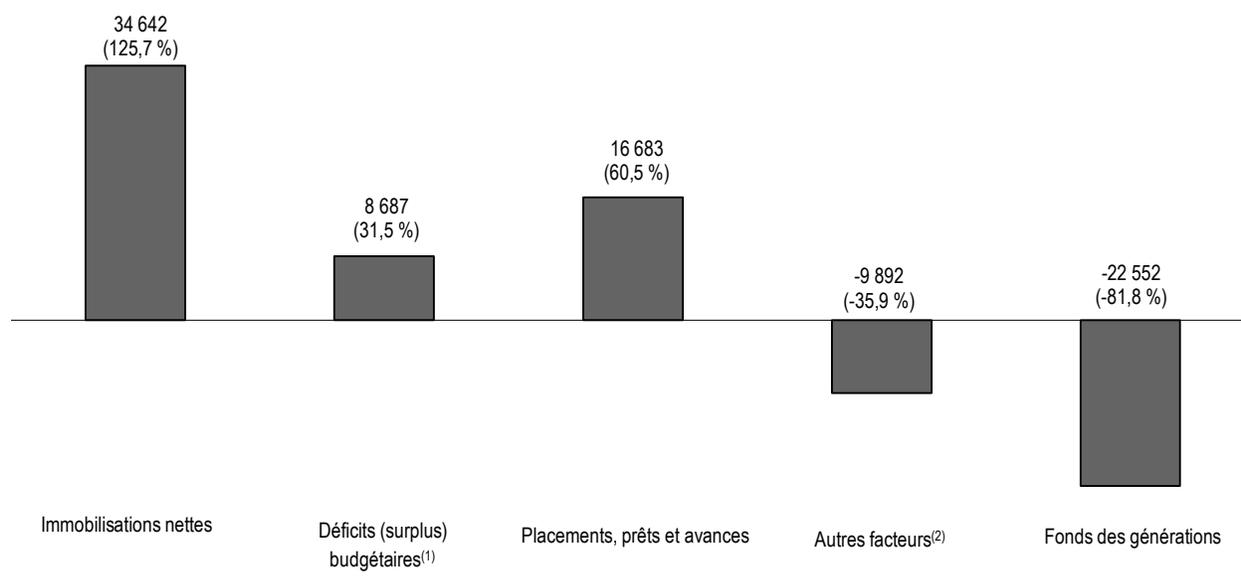
- des investissements de 34 642 millions de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des placements, prêts et avances de 16 683 millions de dollars, dont certains effectués à l'intention des entreprises du gouvernement;
- des déficits budgétaires de 8 687 millions de dollars.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette brute de 22 552 millions de dollars;
- la variation des autres facteurs, qui ont fait diminuer la dette brute de 9 892 millions de dollars.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2012 Au 31 mars 2022

(en millions de dollars)



(1) Pour les fins d'établissement des facteurs de croissance de la dette brute, les déficits (surplus) budgétaires ont été établis à partir des déficits (surplus) annuels redressés établis à la [page 30](#), diminués des revenus du Fonds des générations.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres postes comme les débiteurs et les créditeurs et frais à payer.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

Les surplus ou besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Plus précisément, c'est le niveau de liquidités dont le gouvernement dispose ou dont il a besoin au cours d'une année financière après avoir effectué toutes ses activités. Ils prennent en compte :

- les variations des surplus (déficits) annuels;
- les ressources ou les besoins découlant notamment d'acquisitions ou de dispositions d'immobilisations, de placements, de prêts et d'avances, ainsi que d'autres activités comme le paiement des crédateurs et des frais courus et la perception des débiteurs.

Le principal objectif de l'établissement des surplus ou des besoins financiers nets est d'alimenter le plus justement possible le ministère des Finances pour qu'il prenne les décisions en ce qui a trait aux changements à apporter aux emprunts du gouvernement.

Généralement, l'incidence des surplus ou des besoins financiers nets sur la dette brute varie dans le même sens, c'est-à-dire qu'une augmentation des besoins financiers nets nécessite le recours à des emprunts et, conséquemment, augmente la dette brute. Un surplus financier net conduit plutôt à un remboursement d'emprunts, qui fait diminuer la dette brute.

Opérations de financement

Les opérations de financement font état des emprunts contractés (remboursés) et de la trésorerie générée (utilisée) durant l'année financière pour effectuer toutes les activités du gouvernement.

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	3 487	(6 559)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements ⁽¹⁾	(1 300)	(4 397)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(9 584)	(8 367)
Surplus (besoins) financiers nets⁽²⁾	(7 397)	(19 323)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement ⁽¹⁾	5 522	18 396
Variation des flux de trésorerie au cours de l'année financière	1 875	927
Opérations de financement	7 397	19 323

(1) Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements n'incluaient aucun rachat de titres par anticipation (les rachats de titres par anticipation étaient de 4 000 M\$ au 31 mars 2021). Aux fins des surplus (besoins) financiers nets et des opérations de financement, ces opérations sont présentées dans les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement.

(2) Les surplus (besoins) financiers nets incluent les besoins financiers liés aux versements des revenus consacrés au Fonds des générations totalisant 3 617 M\$ en 2021-2022 (3 313 M\$ en 2020-2021).

5. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés du gouvernement¹.

Le gouvernement du Québec présente 10 indicateurs inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées. Ces indicateurs visent à mesurer la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité d'un gouvernement.

- La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle le gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie.
- La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.
- La vulnérabilité est la mesure dans laquelle le gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Évolution des indicateurs au cours des quatre dernières années (en pourcentage)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évolution sur 4 ans
Durabilité						
1. Actifs / Passifs	55,8	56,8	59,5	62,0	64,5	 
2. Dette brute / Revenus totaux	185,5	173,5	170,9	172,3	151,9	 
3. Dépenses par missions / Dépenses consolidées						
3a. Dépenses mission Santé et services sociaux / Dépenses consolidées	38,1	38,9	38,2	42,2	41,5	S. o.
3b. Dépenses mission Éducation et culture / Dépenses consolidées	21,7	22,4	22,2	20,8	20,5	S. o.
3c. Dépenses mission Service de la dette / Dépenses consolidées	8,8	8,2	6,7	6,1	6,4	S. o.
3d. Dépenses autres missions / Dépenses consolidées	31,4	30,5	32,9	30,9	31,6	S. o.
4. Dette brute / PIB	48,0	45,3	43,4	47,0	41,8	 
5. Dette représentant les déficits cumulés / PIB	28,4	25,6	23,4	24,2	20,8	 
6. Dépenses consolidées / PIB	23,0	22,3	23,3	26,5	25,2	 
Flexibilité						
7. Service de la dette / Revenus totaux	8,5	7,6	6,6	6,3	6,2	 
8. Valeur comptable nette des immobilisations / Coût immobilisations	56,1	56,0	56,0	56,4	56,8	 
9. Revenus autonomes / PIB	20,5	20,8	19,9	20,5	21,7	 
Vulnérabilité						
10. Transferts du gouvernement fédéral / Revenus totaux	20,7	20,1	21,6	25,1	21,0	 

 Tendence à la hausse de l'indicateur
  Tendence à la baisse de l'indicateur
  Évolution favorable
  Évolution défavorable

Dans la présente section, les produits intérieurs bruts (PIB) utilisés correspondent aux PIB nominaux établis en date du 27 septembre 2022. Lorsque cela est applicable, les PIB des années de référence sont redressés aux fins du calcul des indicateurs.

¹ Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un redressement dans une année financière postérieure, les données redressées ont été utilisées.

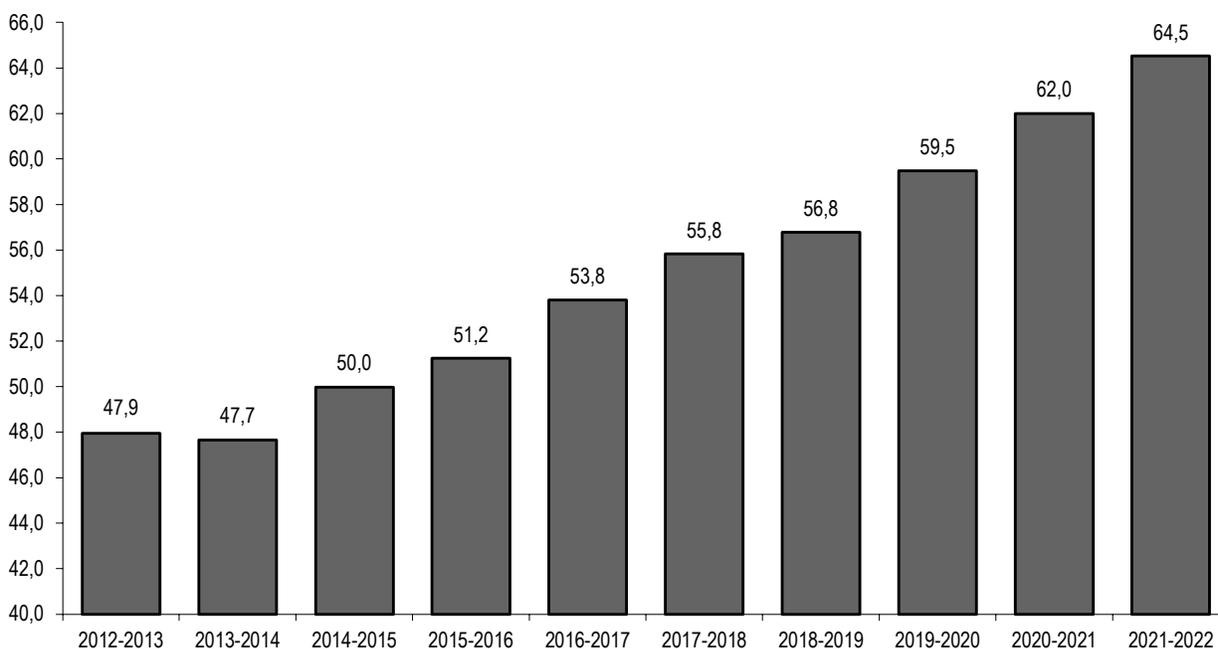
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des passifs. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers

(en pourcentage du total des passifs)



Note : Les informations financières ont été redressées pour tenir compte des changements de présentation de certains autres avantages sociaux futurs, qui figurent maintenant à l'actif plutôt qu'en réduction du passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs.

Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 47,9 % en 2012-2013. Il s'établit à 64,5 % au 31 mars 2022. Compte tenu du déficit cumulé, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, au cours des dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

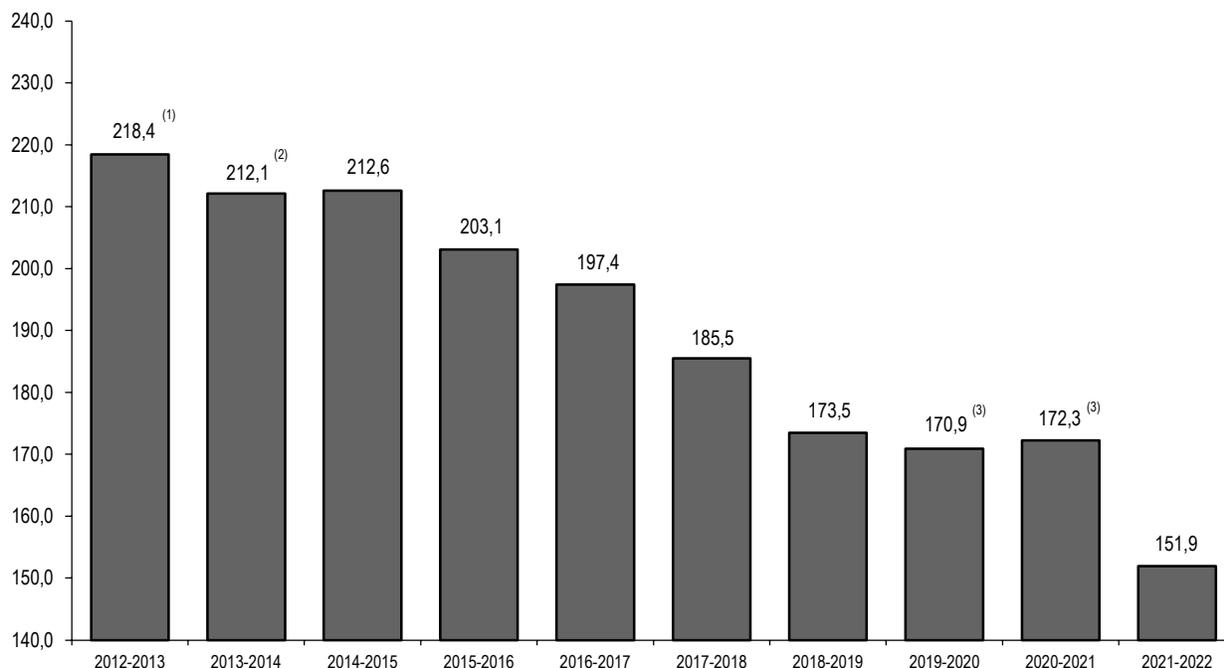
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) La valeur du ratio en 2012-2013 inclut l'incidence de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 213,9 %.

(2) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et accordés à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

(3) La dette brute au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021 a été augmentée respectivement de 1 138 M\$ et de 1 156 M\$ afin que certaines sommes détenues pour des entités exclues du périmètre comptable du gouvernement soient exclues des emprunts réalisés par anticipation.

Entre 2012-2013 et 2021-2022, l'évolution du ratio montre une décroissance soutenue, celui-ci passant de 218,4 % à 151,9 %. Cette décroissance signifie que les revenus augmentent à un rythme plus rapide que la dette. La baisse plus marquée du ratio en 2021-2022 s'explique par une croissance importante de 13,2 % des revenus totaux, découlant essentiellement des effets du rebond économique, comparativement à une décroissance de 0,1 % de la dette brute pour la même période.

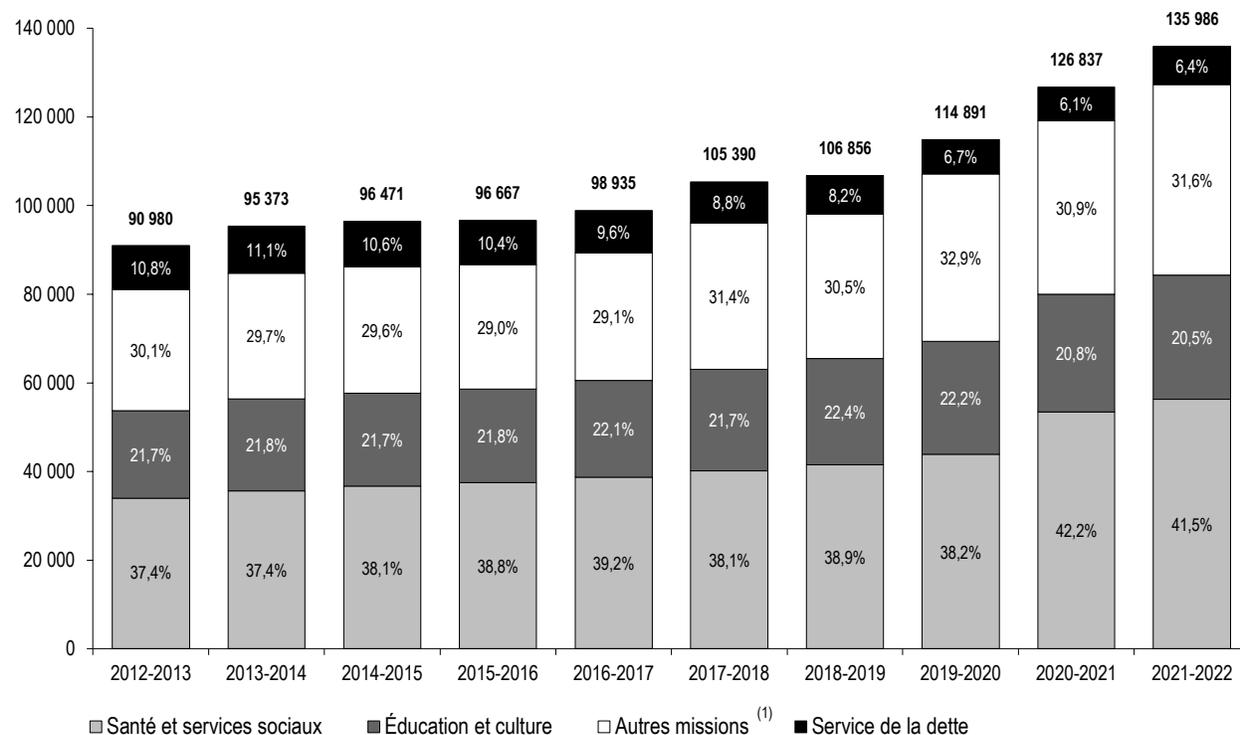
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par missions par rapport aux dépenses consolidées

Cet indicateur illustre l'évolution de la répartition des dépenses consolidées du gouvernement entre les missions.

Dépenses par missions

(en millions de dollars et en pourcentage des dépenses consolidées)



(1) Les autres missions sont « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période allant de 2012-2013 à 2021-2022, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » ont affiché une progression annuelle moyenne de 5,8 %, comparativement à 4,6 % pour les dépenses consolidées. Cela reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission, qui sont passées de 37,4 % à 41,5 % au cours de cette période. La progression plus marquée de cette mission entre 2019-2020 et 2020-2021 s'explique par l'incidence de la pandémie sur les dépenses allouées au système de santé.

De façon plus globale, la progression de la part des dépenses de la mission « Santé et services sociaux » traduit notamment la hausse des besoins attribuable au vieillissement de la population. L'indicateur montre aussi que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » est passée de 21,7 % à 20,5 %. Quant aux dépenses des autres missions, leur part dans les dépenses consolidées est passée de 30,1 % en 2012-2013 à 31,6 % en 2021-2022. La part des dépenses consacrées au service de la dette est passée quant à elle de 10,8 % en 2012-2013 à 6,4 % en 2021-2022, soit une diminution annuelle moyenne de 1,4 %.

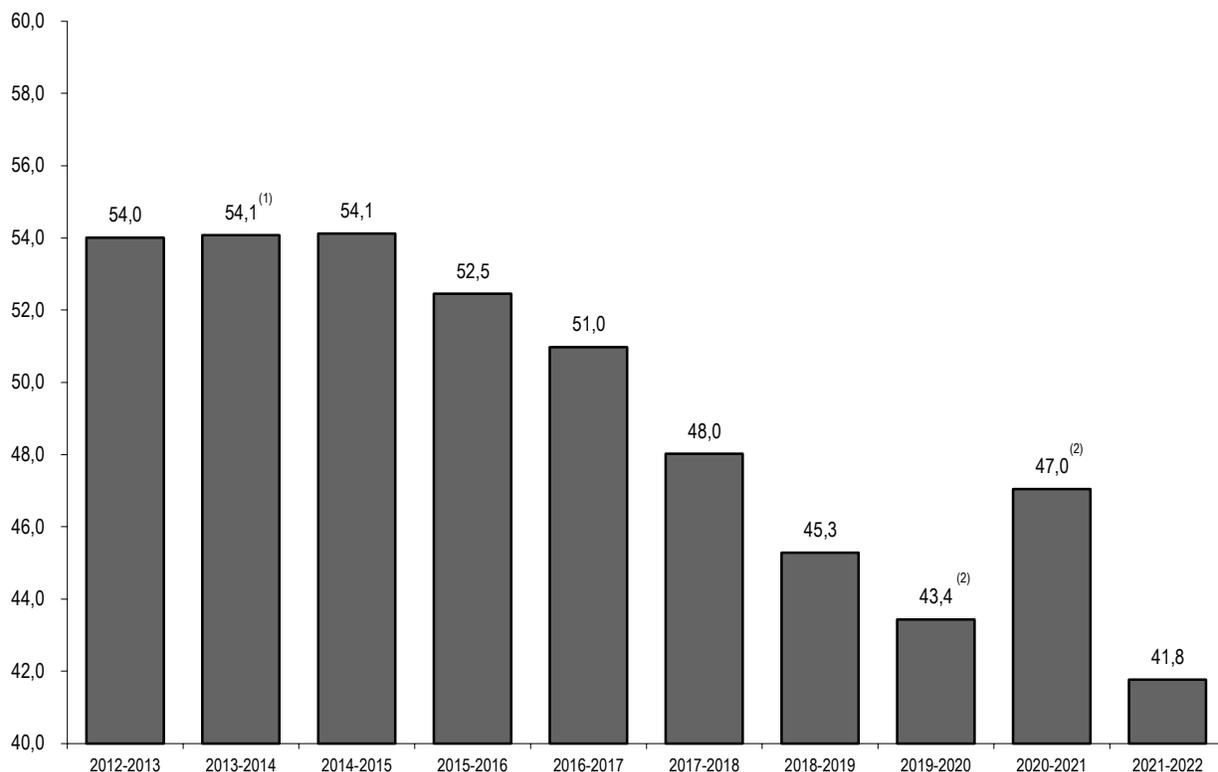
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de celui-ci, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage du PIB)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et accordés à des entités hors du périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

(2) La dette brute au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021 a été augmentée respectivement de 1 138 M\$ et de 1 156 M\$ afin que certaines sommes détenues pour des entités exclues du périmètre comptable du gouvernement soient exclues des emprunts réalisés par anticipation.

Le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'est maintenu entre 2012-2013 et 2014-2015 et a par la suite diminué graduellement jusqu'en 2019-2020, atteignant un creux à 43,4 %. L'augmentation du ratio de 3,6 points de pourcentage en 2020-2021 lui faisant atteindre 47,0 %, s'explique par une hausse de la dette pour faire face à la pandémie et par un recul du PIB occasionné par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. Enfin, la forte croissance du PIB en 2021-2022, occasionnée principalement par le rebond économique à la suite des assouplissements sanitaires, a permis de diminuer ce ratio à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la pandémie, lui faisant atteindre le niveau le plus bas de toute la période de référence, avec 41,8 %.

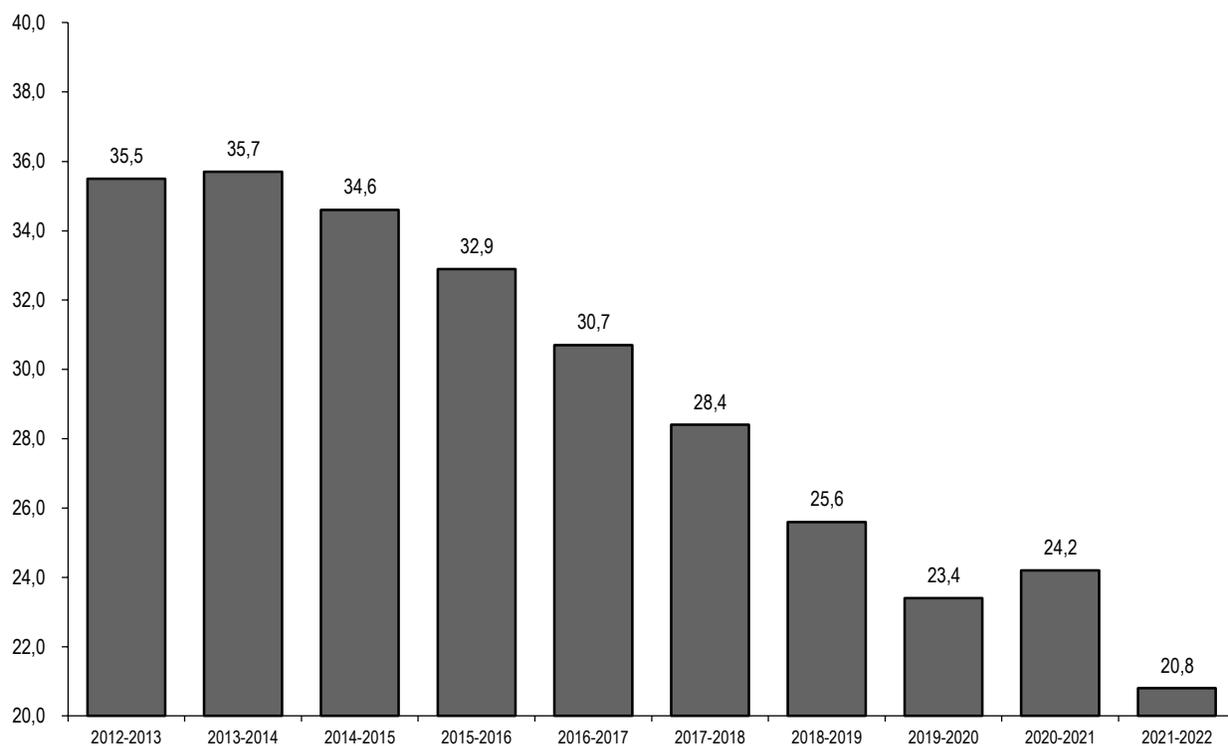
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur met en relation la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement, qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés

(en pourcentage du PIB)



Note : La dette représentant les déficits cumulés correspond aux déficits cumulés avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'est maintenu de 2012-2013 à 2013-2014 et a par la suite diminué graduellement jusqu'en 2019-2020, passant pendant toute cette période de 35,5 % à 23,4 %. Il a ensuite augmenté pour atteindre 24,2 % au 31 mars 2021. Cette augmentation du ratio de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2019-2020 s'explique par le déficit de l'année financière 2020-2021 et par un recul du PIB occasionné par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. Enfin, la forte croissance du PIB en 2021-2022, occasionnée principalement par le rebond économique, a permis de diminuer ce ratio à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la pandémie, lui faisant atteindre le niveau le plus bas de toute la période de référence, avec 20,8 %.

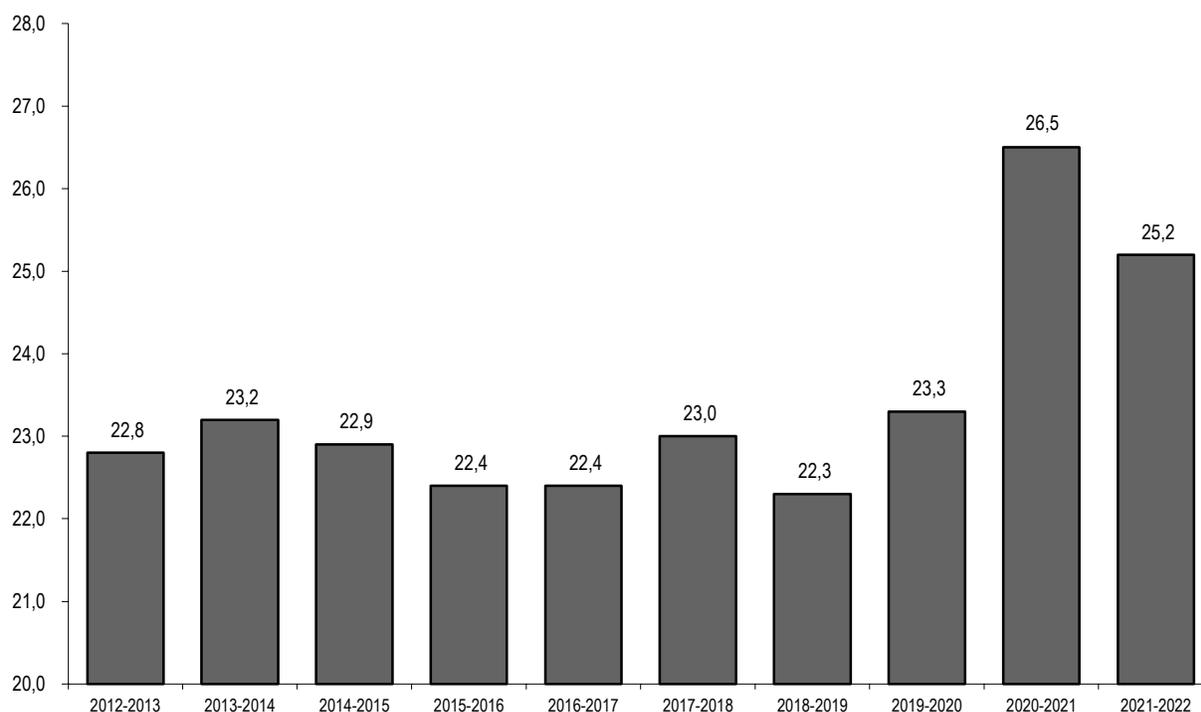
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. Une baisse de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins rapidement que l'économie. L'indicateur illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)

(en pourcentage du PIB)



Entre 2012-2013 et 2019-2020, le ratio des dépenses consolidées par rapport au PIB s'est maintenu, oscillant entre 22,3 % et 23,3 %. En 2020-2021, le ratio a fait un bond important pour atteindre un sommet à 26,5 %, en raison de la croissance élevée des dépenses. Cette croissance s'explique principalement par les coûts ponctuels relatifs à la pandémie de COVID-19 combinés à la baisse du PIB occasionnée par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques.

En 2021-2022, le ratio a diminué de 1,3 point de pourcentage, pour atteindre 25,2 %. Cette diminution s'explique par le fait que la croissance de 12,5 % du PIB a été supérieure à l'augmentation de 6,9 % des dépenses en 2021-2022. La croissance du PIB est liée au rebond de l'économie, stimulée par l'assouplissement des mesures sanitaires. L'augmentation des dépenses s'explique par les coûts ponctuels inhérents à l'urgence sanitaire, dont ceux pour le soutien du système de santé, et par les mesures de soutien accordées à la population pour l'aider à faire face à la hausse du coût de la vie.

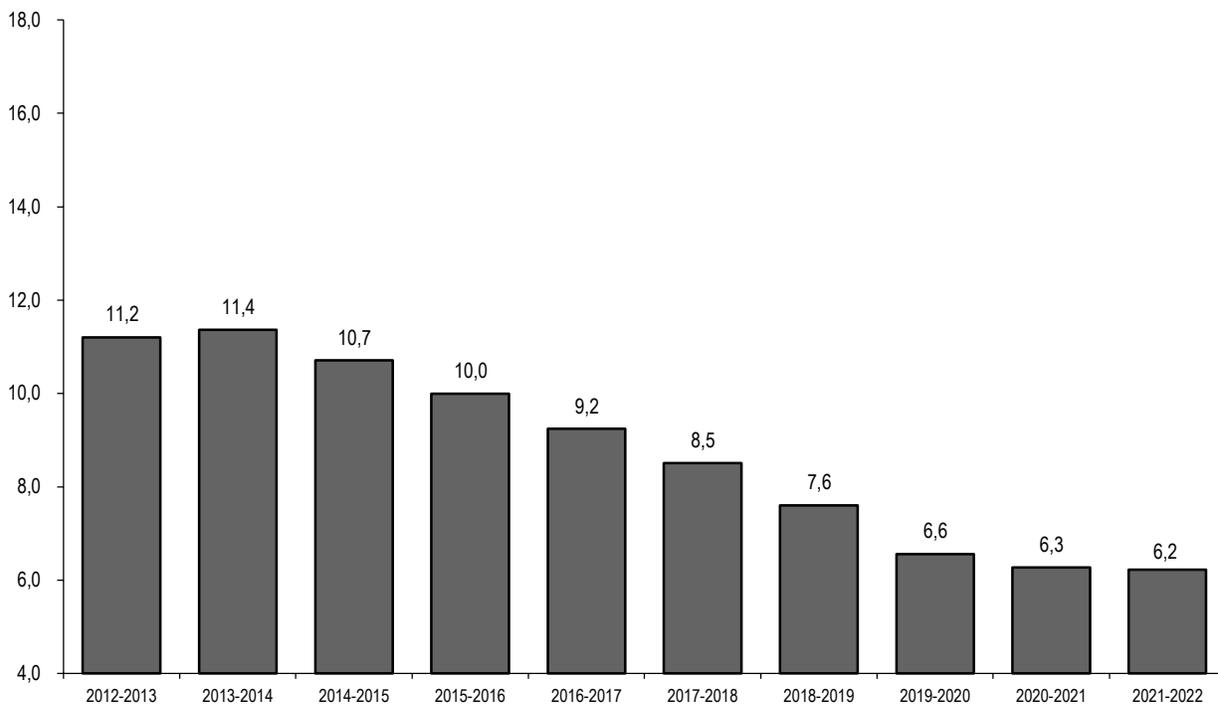
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des autres missions.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



Dans l'ensemble, la part des revenus consacrée au service de la dette a diminué depuis 2012-2013, passant de 11,2 % à 6,2 % en 2021-2022. Cette part est en diminution depuis huit ans, mais dans une moindre mesure pour les deux dernières années.

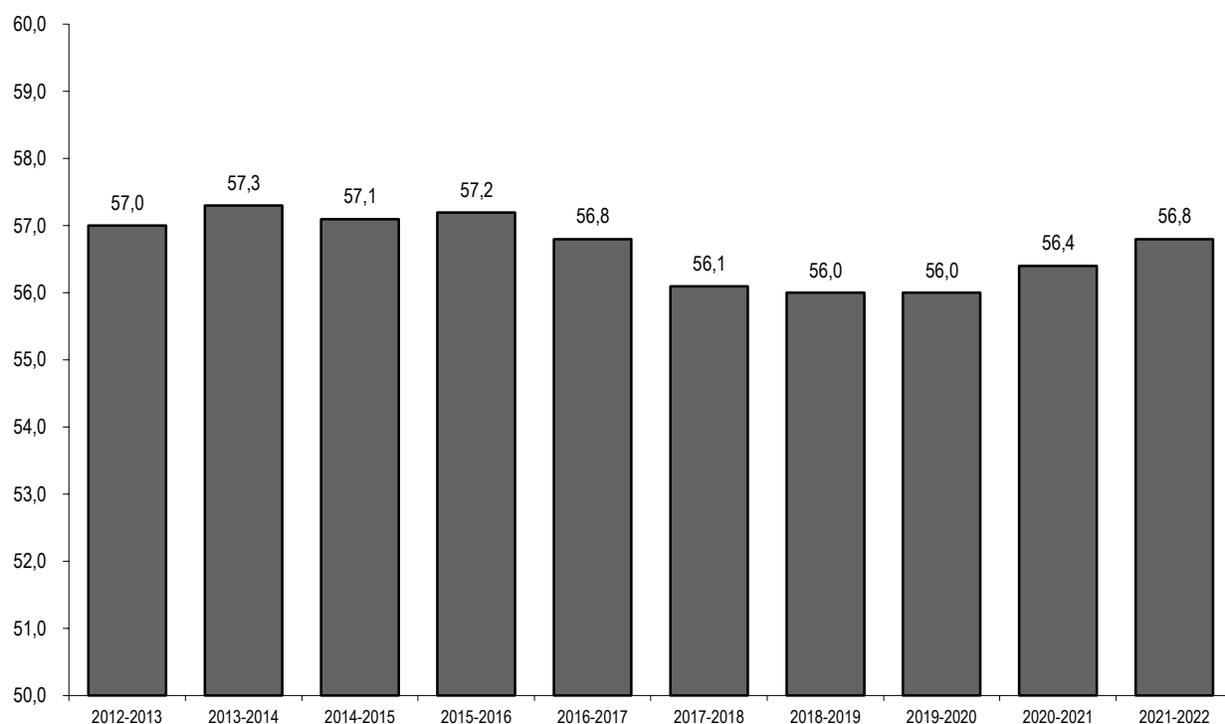
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle l'estimation de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses biens et services dans l'avenir. Une hausse de ce ratio indique que, en moyenne, l'âge des immobilisations est moins élevé, et donc que leur durée de vie utile restante est plus grande. Les immobilisations peuvent alors être utilisées plus longtemps avant de devoir être remplacées.

Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)



L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a diminué graduellement entre 2012-2013 et 2018-2019 pour atteindre un creux de 56,0 % au 31 mars 2019. À la suite de cette baisse, le ratio s'est maintenu en 2019-2020 puis a augmenté jusqu'en 2021-2022. Cette dernière augmentation montre que les investissements annuels en immobilisations depuis 2019-2020 ont été plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. Au 31 mars 2022, le ratio s'établit à 56,8 %.

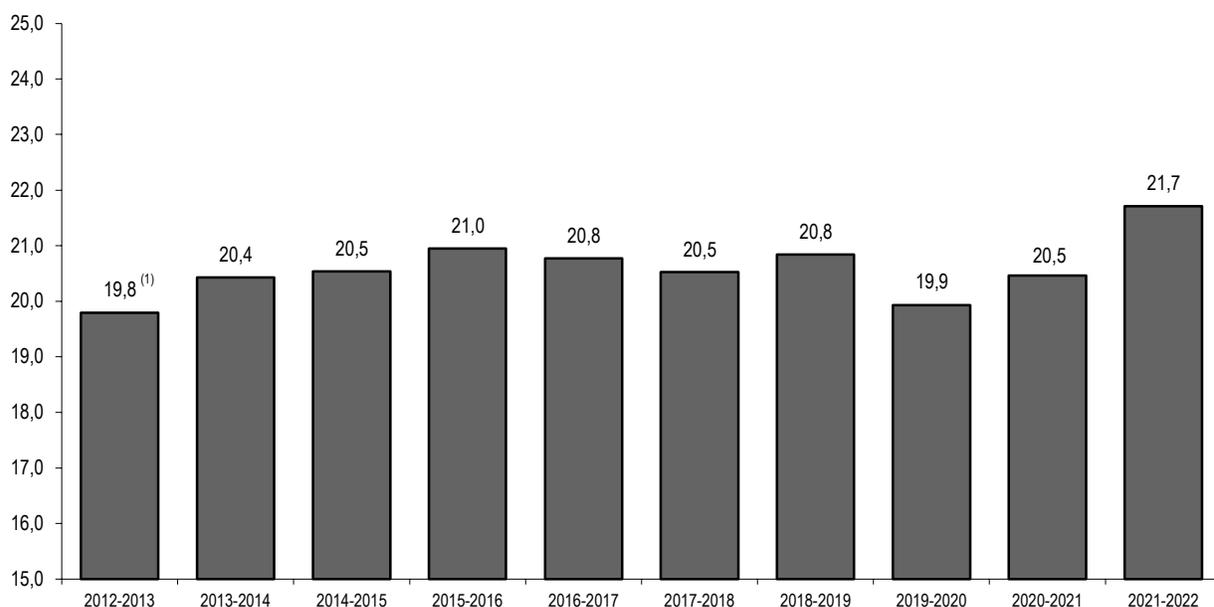
Malgré les variations constatées, ce ratio demeure relativement stable, oscillant entre 56 % et 57,3 % sur la période de référence.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement à la disposition des contribuables, alors qu'une augmentation tend à indiquer une réduction de la flexibilité du gouvernement quant aux revenus futurs.

Revenus autonomes (en pourcentage du PIB)



(1) La valeur du ratio en 2012-2013 inclut l'incidence de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 20,3 %.

De 2012-2013 à 2015-2016, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB a augmenté constamment, passant de 19,8 % à 21,0 %. Cette hausse a contribué à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Le ratio a évolué à la baisse durant la période de cinq ans qui a suivi, pour s'établir à 19,9 % en 2019-2020, principalement en raison des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en œuvre par le gouvernement et de la croissance de l'économie. Le rebond de 2018-2019 s'explique essentiellement par les revenus sur les placements de portefeuille du Fonds des générations, résultant de retraits totalisant 8 000 millions de dollars, ainsi que par un gain exceptionnel dans les revenus d'Hydro-Québec lié à la cession partielle d'une filiale. En 2020-2021, le ratio a augmenté à 20,5 % en raison principalement de la baisse du PIB occasionnée par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. Finalement, la reprise économique a fait bondir le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB à 21,7 % en 2021-2022. Ainsi, la hausse de ce ratio de 1,2 point de pourcentage s'explique par une croissance des revenus autonomes supérieure à celle du PIB.

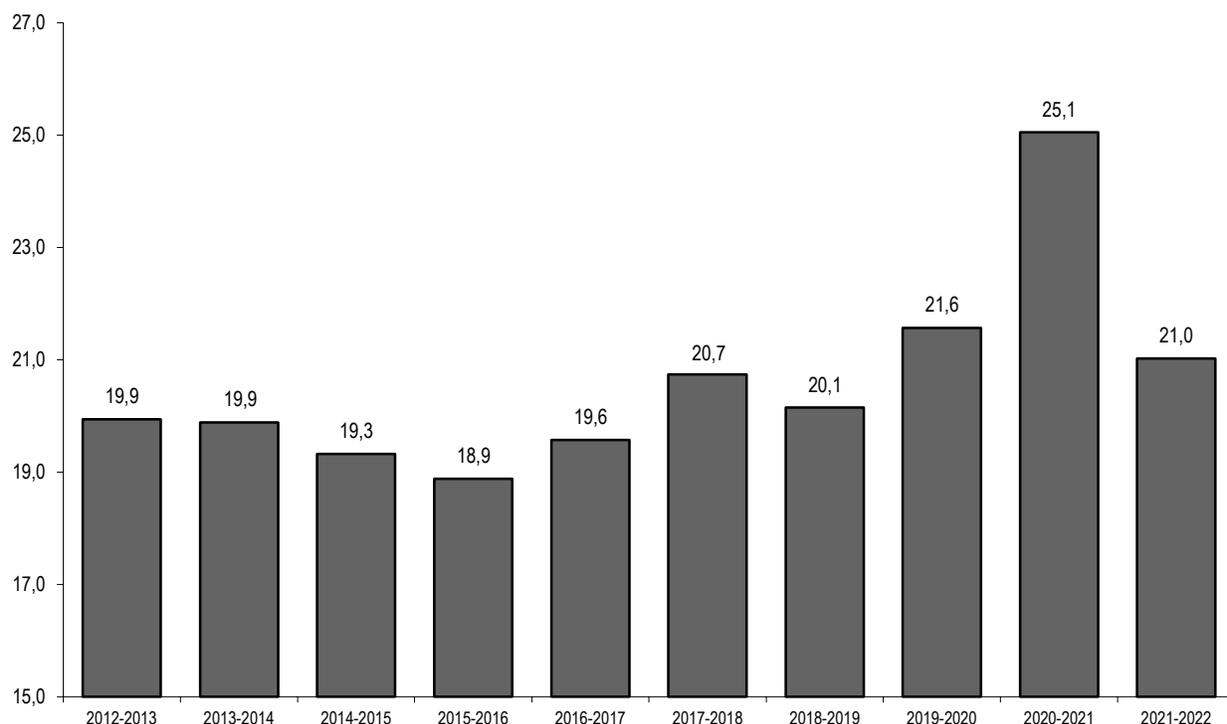
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral

(en pourcentage des revenus totaux)



La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux se situait à 19,9 % en 2012-2013 et en 2013-2014. Elle a légèrement fléchi en 2014-2015 pour atteindre 19,3 %, en raison de la fin des versements de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ avec la TPS. À la suite du creux atteint en 2015-2016, le ratio a augmenté au cours des deux années suivantes pour se chiffrer à 20,7 % en 2017-2018, en raison notamment de la hausse des revenus de péréquation et d'une augmentation des transferts pour la santé. Cette croissance s'est poursuivie en 2019-2020 et s'est élevée à 21,6 % en conséquence d'une augmentation des revenus de péréquation découlant notamment d'un accroissement observé dans les écarts de capacité fiscale à la moyenne des 10 provinces. En 2020-2021, le ratio a augmenté considérablement pour atteindre 25,1 %, par suite d'une hausse des transferts du gouvernement fédéral, laquelle visait à appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie de COVID-19. En 2021-2022, les transferts fédéraux ont diminué en raison notamment de transferts ponctuels liés à la pandémie moins importants que l'année précédente. Les revenus totaux ont, quant à eux, connu une croissance importante de 13,2 % en 2021-2022 dans le contexte de la reprise économique. Ce ratio a donc diminué de 4,1 points de pourcentage par rapport à 2020-2021, pour atteindre 21,0 % en 2021-2022.

6. Informations complémentaires

Statistiques financières

Ces tableaux présentent certaines informations financières publiées dans les états financiers consolidés du gouvernement¹.

Tableau 1.1 – Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit) ⁽¹⁾	Actifs financiers	Passifs	Dettes nettes ⁽²⁾	Actifs non financiers	Déficit cumulé ⁽³⁾
2021-2022	138 831	135 986	2 845	104 521	(296 729)	(192 208)	87 016	(105 192)
2020-2021	122 611	126 837	(4 226)	95 858	(286 103)	(190 245)	81 517	(108 728)
2019-2020	116 974	114 891	2 083	81 952	(265 769)	(183 817)	76 107	(107 710)
2018-2019	114 746	106 856	7 890	75 563	(260 098)	(184 535)	72 110	(112 425)
2017-2018	108 404	105 390	3 014	81 405	(269 535)	(188 130)	69 073	(119 057)
2016-2017	103 082	98 935	4 147	73 783	(265 224)	(191 441)	68 906	(122 535)
2015-2016	100 123	96 667	3 456	66 764	(261 260)	(194 496)	67 095	(127 401)
2014-2015	95 937	96 471	(534)	66 011	(260 981)	(194 970)	64 419	(130 551)
2013-2014	93 273	95 373	(2 100)	57 361	(249 226)	(191 865)	61 405	(130 460)
2012-2013	87 839	90 980	(3 141)	58 931	(242 603)	(183 672)	57 392	(126 280)

Note : Les informations financières ont été redressées pour tenir compte des changements de présentation de certains autres avantages sociaux futurs, qui figurent maintenant à l'actif plutôt qu'en réduction du passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs.

- (1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 ([page 54](#)).
- (2) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.
- (3) Le détail de la variation annuelle du déficit cumulé attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 ([page 53](#)).

¹ Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un redressement dans une année financière postérieure, les données redressées ont été utilisées.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle du déficit cumulé attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres	Redressements du déficit cumulé		Total des autres facteurs	Détails des modifications comptables
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2021-2022	691	—	—	691	
2020-2021	3 208	—	(12 504)	(9 296)	Ministères et organismes : (12 504 M\$) pour la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert afin de comptabiliser les dépenses de transfert selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de transferts.
2019-2020	2 632	—	—	2 632	
2018-2019	(1 303)	45	—	(1 258)	Entreprises du gouvernement : 10 M\$ à la suite de l'adoption par Hydro-Québec des nouvelles directives publiées par le Financial Accounting Standards Board (FASB) sur les contrats de location et 35 M\$ résultant des modifications comptables apportées par les autres entreprises du gouvernement pour se conformer aux nouvelles exigences des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou IFRS) à l'égard des instruments financiers.
2017-2018	464	—	—	464	
2016-2017	719	—	—	719	
2015-2016	(306)	(107)	—	(413)	Entreprises du gouvernement : (107 M\$) pour finaliser les ajustements apportés en 2014-2015 afin de se conformer aux IFRS.
2014-2015	550	(2 252)	294	(1 408)	Ministères et organismes : 294 M\$ pour l'ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières. Entreprises du gouvernement : (2 252 M\$) pour se conformer aux IFRS.
2013-2014	(80)	(11)	—	(91)	Entreprises du gouvernement : (11 M\$) afin de se conformer à la norme IFRS IAS 19 – Avantages du personnel.
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	Ministères et organismes : (988 M\$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable sur les paiements de transfert pour les organismes autres que budgétaires et (110 M\$) afin de tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficits) redressés	Fonds des générations	Sous-total	Modifications comptables et autres ⁽¹⁾	Utilisation de la réserve de stabilisation	Solde budgétaire ⁽²⁾	Affectation à la réserve de stabilisation
2021-2022	2 845	(3 617)	(772)		772	—	
2020-2021	(4 226)	(3 313)	(7 539)	(3 221)	10 760	—	
2019-2020	2 083	(2 606)	(523)	527		4	(4)
2018-2019	7 890	(3 477)	4 413	390		4 803	(4 803)
2017-2018	3 014	(2 293)	721	1 901		2 622	(2 622)
2016-2017	4 147	(2 001)	2 146	215		2 361	(2 361)
2015-2016	3 456	(1 453)	2 003	188		2 191	(2 191)
2014-2015	(534)	(1 279)	(1 813)	1 088		(725)	
2013-2014	(2 100)	(1 121)	(3 221)	397		(2 824)	
2012-2013	(3 141)	(961)	(4 102)	2 502 ⁽³⁾		(1 600)	

(1) Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, des ajustements sont nécessaires aux surplus et aux déficits annuels redressés afin d'établir le solde budgétaire. Parmi ces ajustements, les modifications comptables qui ont pour incidence de porter des sommes directement au déficit cumulé doivent être considérées dans l'année financière où elles sont effectuées. Ainsi, des ajustements ont notamment été apportés pour tenir compte du fait que la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert doit être uniquement prise en compte dans l'établissement du solde budgétaire de 2020-2021.

(2) Le solde budgétaire présente l'atteinte de l'équilibre budgétaire, conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi, lequel prévoit que le gouvernement ne peut encourir de déficit budgétaire. Cet article ne s'applique pas aux années 2009-2010 à 2014-2015 de même qu'à compter de 2021-2022 jusqu'à la fin de l'année financière déterminée par le ministre, au plus tard à l'occasion du budget de l'année financière 2023-2024.

(3) La Loi prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.4 – Réserve de stabilisation
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectation à la réserve	Utilisation pour le maintien de l'équilibre budgétaire	Versement au Fonds des générations	Solde à la fin
2021-2022	1 221		(772)		449
2020-2021	11 981		(10 760)		1 221
2019-2020	11 977	4			11 981
2018-2019	7 174	4 803			11 977
2017-2018	4 552	2 622			7 174
2016-2017	2 191	2 361			4 552
2015-2016	—	2 191			2 191
2014-2015	—				—
2013-2014	—				—
2012-2013	—				—

Informations par secteurs de reddition de comptes

AU 31 MARS 2022

Les résultats consolidés incluent les données financières de nombreux ministères, organismes, fonds et entreprises du gouvernement. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

6. Informations complémentaires (suite)

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

Sommaire des résultats consolidés par secteurs

AU 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾				
	Fonds général ⁽²⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽³⁾	Entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	Fonds spéciaux ⁽⁵⁾
REVENUS				
Impôt sur le revenu et les biens	48 729	11 525		1 121
Taxes à la consommation	23 906	98		2 372
Droits et permis	422			3 217
Revenus divers	1 642			3 202
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			5 960	
Affectation des revenus des entreprises	4 216		(5 217)	298
Total des revenus autonomes	78 915	11 623	743	10 210
Transferts du gouvernement du Québec				14 264
Transferts du gouvernement fédéral	26 375			541
Total des revenus	105 290	11 623	743	25 015
DÉPENSES				
Santé et services sociaux	55 751	1 034		487
Éducation et culture	27 939	723		118
Économie et environnement	16 543	1 486		10 162
Soutien aux personnes et aux familles	7 545	8 042		3 445
Gouvernement et justice	5 801	338		2 446
Sous-total	113 579	11 623	—	16 658
Service de la dette	6 403			1 838
Total des dépenses	119 982	11 623	—	18 496
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(14 692)	—	743	6 519

6. Informations complémentaires (suite)

Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾	Fonds des générations ⁽⁷⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁸⁾	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁹⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁹⁾	Ajustements de consolidation ⁽¹⁰⁾	Résultats consolidés
				1 080	(127)	62 328
	500	33			(2 312)	24 597
	1 899	520			(1)	6 057
157	515	6 009	2 982	1 721	(5 523)	10 705
						5 960
	703					—
157	3 617	6 562	2 982	2 801	(7 963)	109 647
		15 075	37 680	17 870	(84 889)	—
1 804		1 220	348	253	(1 357) ⁽¹¹⁾	29 184
1 961	3 617	22 857	41 010	20 924	(94 209)	138 831
202		14 302	40 098		(55 506)	56 368
278		780		19 993	(21 852)	27 979
1 417		3 803			(13 732)	19 679
24		211			(4 010)	15 257
40		2 991			(3 553)	8 063
1 961	—	22 087	40 098	19 993	(98 653)	127 346
		459	629	430	(1 119)	8 640
1 961	—	22 546	40 727	20 423	(99 772)	135 986
—	3 617	311	283	501	5 563	2 845

6. Informations complémentaires (suite)

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

- (1) Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.
- (2) Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives, ainsi que des dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes, comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3); ces crédits étant, au sens de la Loi, soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (3) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de comptes particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.
- (4) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement, en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.
- (5) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes versées au fonds consolidé du revenu doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.
- (6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministre de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.
- (7) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux par son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (8) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.
- (9) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics et instances régionales.

Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des centres de services scolaires et commissions scolaires, de celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que de celui de l'Université du Québec et ses constituantes.

Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et sont dotés d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.
- (10) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.
- (11) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transfert qui doivent être utilisés aux fins prescrites par le gouvernement fédéral, conformément aux contrats ou ententes conclus entre les deux parties. Ces sommes sont perçues par le fonds général et comptabilisées dans les comptes à fin déterminée. Par la suite, ces sommes sont versées aux bénéficiaires lorsque ces derniers sont admissibles. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transfert fédéraux liés à des sommes versées par le fonds général à des organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

6. Informations complémentaires (suite)

Informations par portefeuilles ministériels

Pour accomplir ses missions, le gouvernement met sur pied des programmes administrés directement par des entités gouvernementales, dont des ministères et des organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités sous la responsabilité d'un ministre ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par son portefeuille.

L'information présentée correspond aux portefeuilles et aux responsabilités établies dans le budget de dépenses 2021-2022.

6. Informations complémentaires (suite)

Informations par portefeuilles ministériels (suite)

Dépenses par supercatégories

AU 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	<u>Transfert</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Fonctionnement</u>
Éducation	1 049	13 203	3 478
Enseignement supérieur	4 126	3 810	1 018
Santé et Services sociaux	6 720	36 809	14 284
Autres portefeuilles			
Affaires municipales et Habitation	3 431	160	185
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	983	202	89
Assemblée nationale		105	41
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	56	1 057	1 662
Conseil exécutif	520	125	32
Culture et Communications	1 235	185	254
Économie et Innovation	2 887	66	199
Énergie et Ressources naturelles	279	146	167
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 463	200	320
Famille	7 089	106	91
Finances	1 275	1 090	478
Forêts, Faune et Parcs	234	307	585
Immigration, Francisation et Intégration	147	135	83
Justice	282	747	397
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	13	83	25
Relations internationales et Francophonie	60	69	30
Sécurité publique	181	1 484	587
Tourisme	247	56	106
Transports	3 603	697	2 882
Travail, Emploi et Solidarité sociale	7 975	486	200
Autres portefeuilles	<u>31 960</u>	<u>7 506</u>	<u>8 413</u>
Sous-total	<u>43 855</u>	<u>61 328</u>	<u>27 193</u>
Éliminations interportefeuille ⁽¹⁾	<u>(1 275)</u>	<u>(1 663)</u>	<u>(2 393)</u>
Dépenses consolidées	<u><u>42 580</u></u>	<u><u>59 665</u></u>	<u><u>24 800</u></u>

(1) Ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

6. Informations complémentaires (suite)

Créances douteuses et autres provisions	Sous-total	Service de la dette	2022	2021
5	17 735	361	18 096	17 114
(4)	8 950	72	9 022	8 627
78	57 891	636	58 527	55 315
(166)	3 610	68	3 678	4 060
5	1 279		1 279	1 225
	146		146	145
1	2 776	101	2 877	2 784
	677		677	1 194
(2)	1 672	15	1 687	1 625
47	3 199	61	3 260	3 525
4	596	1	597	847
1	1 984		1 984	1 154
	7 286		7 286	6 803
289	3 132	8 384	11 516	10 976
(4)	1 122	2	1 124	1 182
	365		365	337
15	1 441		1 441	1 264
	121		121	103
	159		159	120
	2 252	2	2 254	2 281
1	410	14	424	455
8	7 190	768	7 958	7 375
24	8 685		8 685	5 065
223	48 102	9 416	57 518	52 520
302	132 678	10 484	143 162	133 576
(1)	(5 332)	(1 845)	(7 177)	(6 739)
301	127 346	8 640	135 986	126 837

Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée concernant la croissance de l'économie, l'emploi et l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 1 000 millions de dollars sur les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement;
- le niveau des dépenses dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population. À cela s'ajoute le taux de réalisation des investissements publics en immobilisations, qui influence les dépenses au titre de l'amortissement des immobilisations;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui varient en fonction de certaines hypothèses difficilement prévisibles, comme les conditions météorologiques. Par exemple, une variation de 1 °C de la température hivernale, comparativement à la température normale, a un impact de près de 120 millions de dollars sur le bénéfice net d'Hydro-Québec;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière, qui peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles qu'une pandémie, des catastrophes naturelles ou des arrêts de travail;
- la variation des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui ont un impact sur le service de la dette;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet.

Les états financiers consolidés font également état, dans les notes complémentaires, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Risques et incertitudes (suite)

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses, autres que le service de la dette, par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une prévision de revenus trop élevée ou trop faible, ce qui pourrait conduire à des décisions inadaptées en matière de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou un ralentissement de l'économie. Il dispose cependant des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies.

Section

B

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le Contrôleur des finances est responsable de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il est également responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés qui sont préparés conformément aux conventions comptables mentionnées dans les notes complémentaires et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le Contrôleur des finances ainsi que les entités formant le périmètre comptable du gouvernement maintiennent des systèmes de gestion financière et des contrôles internes qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont notamment conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées selon les règlements adoptés et comptabilisées adéquatement afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Le Contrôleur des finances obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toutes les informations nécessaires pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et met en place des procédés afin de s'assurer que ces informations sont fiables. Il soumet les états financiers consolidés du gouvernement au Vérificateur général du Québec pour leur audit, lequel expose la nature et l'étendue de ses travaux et exprime son opinion dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale.

Les états financiers consolidés font partie des comptes publics et sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

La sous-ministre des Finances,



Julie Gingras

La contrôlease des finances,



Lucie Pageau, CPA

Québec, le 1^{er} novembre 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec (le « gouvernement »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du gouvernement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le volume 1 des Comptes publics 2021-2022, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le volume 1 des Comptes publics 2021-2022 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation. La direction considère que le gouvernement a la capacité de poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement;
- j'apprécie le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gouvernement à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et les annexes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du gouvernement pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

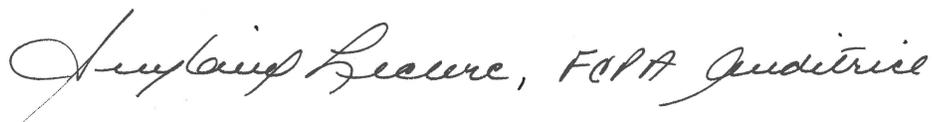
Je fournis également à la direction une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et lui communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2022 ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et l'évolution de sa situation financière consolidée pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement énoncées dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in black ink, reading "Guylaine Leclerc, FCPA auditrice". The signature is written in a cursive, flowing style.

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

Québec, le 1^{er} novembre 2022

État consolidé des résultats et du déficit cumulé

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	Notes	2022		2021
		Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
REVENUS	4			
Impôt sur le revenu et les biens		51 843	62 328	51 503
Taxes à la consommation		23 325	24 597	21 377
Droits et permis		4 853	6 057	4 613
Revenus divers		10 989	10 705	9 911
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	11	4 658	5 960	4 491
Revenus autonomes		95 668	109 647	91 895
Transferts du gouvernement fédéral		26 899	29 184	30 716
Total des revenus		122 567	138 831	122 611
DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES	5			
Santé et services sociaux		51 264	56 368	53 476
Éducation et culture		29 199	27 979	26 519
Économie et environnement		19 622	19 679	18 666
Soutien aux personnes et aux familles		11 663	15 257	11 063
Gouverne et justice		10 126	8 063	9 424
Sous-total		121 874	127 346	119 148
Service de la dette		8 613	8 640	7 689
Total des dépenses		130 487	135 986	126 837
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien à la relance		1 250	—	—
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL		(9 170)	2 845	(4 226)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	6	(119 605)	(108 728)	(107 710)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	6	—	691	3 208
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	6	(128 775)	(105 192)	(108 728)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	10 357	12 244
Placements temporaires	8	6 391	5 018
Débiteurs	9	23 277	21 489
Placements de portefeuille	10	6 548	5 510
Participations dans les entreprises du gouvernement	11	34 877	32 886
Prêts	12	5 356	5 167
Fonds des générations	13	15 829	12 212
Actifs des autres avantages sociaux futurs	19	431	462
Autres actifs financiers	14	1 455	870
Total des actifs financiers		104 521	95 858
PASSIFS			
Créditeurs et frais à payer	15	49 718	43 081
Revenus reportés	16	9 116	8 005
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	17	573	758
Passif environnemental	18	2 812	2 838
Passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	19	9 888	12 830
Dettes	20, 21	224 622	218 591
Total des passifs		296 729	286 103
DETTE NETTE		(192 208)	(190 245)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	22	84 484	79 404
Autres actifs non financiers	23	2 532	2 113
Total des actifs non financiers		87 016	81 517
DÉFICIT CUMULÉ	6	(105 192)	(108 728)
Obligations contractuelles et droits contractuels	24		
Éventualités	25		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleuse des finances

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

		2022		2021
	Notes	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
DETTE NETTE AU DÉBUT		(199 060)	(190 245)	(183 817)
Surplus (déficit) annuel		(9 170)	2 845	(4 226)
Variation due aux immobilisations	22			
Acquisitions et travaux en cours		(9 222)	(9 894)	(8 840)
Amortissement		4 432	4 581	4 399
Dispositions, réductions de valeur et autres			233	90
Total de la variation due aux immobilisations		(4 790)	(5 080)	(4 351)
Variation due aux autres actifs non financiers			(419)	(1 059)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	11		691	3 208
Augmentation nette de la dette nette		(13 960)	(1 963)	(6 428)
DETTE NETTE À LA FIN		(213 020)	(192 208)	(190 245)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2021-2022 du ministère des Finances, déposé le 25 mars 2021.

État consolidé des flux de trésorerie
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022
 (en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT⁽¹⁾			
Surplus (déficit) annuel		2 845	(4 226)
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie	26	3 607	3 645
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	26	4 421	1 217
Prestations versées pour les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs		<u>(7 386)</u>	<u>(7 195)</u>
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour les) des activités de fonctionnement		<u>3 487</u>	<u>(6 559)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS⁽¹⁾			
Placements temporaires effectués		(3 353)	(9 306)
Placements temporaires encaissés		1 980	2 024
Placements de portefeuille effectués		(1 913)	(1 116)
Placements de portefeuille encaissés		911	735
Prêts effectués		(1 294)	(1 409)
Prêts encaissés		834	459
Entreprises du gouvernement			
Opérations portant sur l'avoir		(35)	(30)
Prêts et avances effectués		(819)	(999)
Prêts et avances encaissés		321	419
Dividendes encaissés		5 193	3 362
Placements effectués au Fonds des générations		<u>(3 125)</u>	<u>(2 536)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements		<u>(1 300)</u>	<u>(8 397)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS⁽¹⁾			
Immobilisations acquises		(9 652)	(8 426)
Immobilisations disposées		<u>68</u>	<u>59</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		<u>(9 584)</u>	<u>(8 367)</u>

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022

(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT⁽¹⁾			
Dettes contractées		25 018	39 514
Dettes remboursées		(19 562)	(17 391)
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs			
Remboursements aux déposants		170	165
Dépôts aux fonds		(244)	(15)
Cotisations déposées nettes des prestations versées		140	123
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>5 522</u>	<u>22 396</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 875)	(927)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		12 244	13 190
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'organismes ayant maintenant le statut d'entreprise		<u>(12)</u>	<u>(19)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		<u><u>10 357</u></u>	<u><u>12 244</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

- (1) Les opérations sans effet sur les flux de trésorerie sont exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie et détaillées dans la [note 26](#) – Informations sur les flux de trésorerie.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Sommaire des principales conventions comptables

Référentiel comptable

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du trésor. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables.

Périmètre comptable et partenariats

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, soit les entités pour lesquelles il a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de sorte que les activités de celles-ci lui procureront des avantages attendus ou l'exposeront à un risque de perte.

L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement sur lesquelles ce dernier exerce un contrôle sont énumérées aux [annexes 1 à 4](#). Les états financiers consolidés du gouvernement incluent également les opérations financières des partenariats sur lesquels le gouvernement exerce un contrôle partagé. Ces partenariats, conclus avec des partenaires du secteur privé ou avec d'autres gouvernements, sont présentés à l'[annexe 5](#).

Les biens détenus et les activités fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement au nom de bénéficiaires désignés et mentionnés dans l'[annexe 6](#) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement.

Méthodes de consolidation

Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses (ci-après nommés « les comptes ») des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement et des partenariats commerciaux, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations financières des partenariats non commerciaux font l'objet d'une consolidation ligne par ligne, proportionnellement à la quote-part du gouvernement dans chacun des comptes sous contrôle partagé. Préalablement à la consolidation, les comptes de chacune de ces entités sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement. Enfin, les opérations et les soldes interentités ainsi que les gains et les pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement et dans les partenariats commerciaux représentent un actif financier pour le gouvernement et, compte tenu de leur orientation commerciale, de leur autonomie de gestion et de leur autosuffisance financière, elles sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Méthodes de consolidation (suite)

Selon cette méthode qui ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables avec celles du gouvernement, les participations sont comptabilisées au coût. Annuellement, le coût est ajusté en fonction de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats, la contrepartie étant portée aux revenus, et de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, la contrepartie étant alors portée au déficit cumulé. La valeur des participations est réduite des dividendes déclarés et ajustée du montant de l'élimination des gains et pertes interentités non réalisés se rattachant aux actifs et aux passifs qui demeurent dans le périmètre comptable du gouvernement.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des transactions. À la fin de l'année financière, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la variation des taux de change sont constatés dans les résultats annuels du gouvernement, à l'exception de ceux non réalisés provenant de la conversion des éléments à long terme, lesquels sont reportés et amortis linéairement sur la durée de vie restante des éléments d'actif ou de passif concernés.

Incertitude relative à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté ou communiqué dans les états financiers consolidés et un autre montant raisonnablement possible. Certaines incertitudes sont qualifiées d'importantes, notamment lorsque la fourchette des montants raisonnablement possible est grande et que cette situation est à même d'influer sur les décisions des utilisateurs des états financiers consolidés. L'incidence du dénouement des incertitudes peut se faire sentir à court terme ou à plus long terme.

Le gouvernement a déterminé qu'il existait une incertitude relative à la mesure importante à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir la provision pour éventualités ([note 25](#)) relative aux poursuites et litiges. Les participations dans les entreprises du gouvernement ([note 11](#)), le passif environnemental ([note 18](#)) et les régimes de retraite ([note 19](#)) présentent une incertitude relative à la mesure importante à long terme en raison des hypothèses utilisées pour établir leur valeur.

D'autres incertitudes relatives à la mesure sont attribuables aux estimations réalisées dans le cadre des activités normales de fonctionnement du gouvernement. Les nouveaux événements qui se produisent, l'expérience acquise ou les renseignements dont dispose le gouvernement peuvent entraîner des révisions à court terme des provisions pour créances douteuses sur les débiteurs ([note 9](#)), des revenus fiscaux et des sommes correspondantes à recevoir et à payer ([notes 9 et 15](#)), des moins-values durables sur les placements de portefeuille ([note 10](#)) et sur les dépôts à participation détenus par le Fonds des générations dans un fond particulier de la Caisse de dépôt et de placements du Québec ([note 13](#)), des provisions pour moins-value sur les prêts ([note 12](#)), des subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires ([note 15](#)), des revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral qui sont reportés ([note 16](#)), et des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 17](#)).

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure (suite)

Par ailleurs, on estime la durée de vie utile des immobilisations en fonction de la période pendant laquelle elles sont censées servir au gouvernement. La durée de certains contrats présentés dans les obligations et les droits contractuels est aussi estimée.

Les estimations et les hypothèses utilisées par le gouvernement pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers consolidés reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement.

Il est raisonnablement possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications. Les révisions d'estimations comptables sont constatées au cours de la période de révision des estimations si elles ne concernent que cette période. Si elles concernent plusieurs périodes, elles sont constatées au cours de la période de révision et des suivantes. Des informations additionnelles sur la nature et les circonstances donnant lieu à l'incertitude relative à la mesure sont présentées dans les notes complémentaires appropriées.

Considérations particulières

Pandémie de COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation a perturbé l'économie, tant locale que mondiale, et a nécessité la mise en place de diverses mesures en santé publique ainsi que d'un soutien financier aux personnes et aux entreprises.

La résilience de l'économie du Québec durant la crise sanitaire, combinée aux mesures de soutien gouvernementales, permet d'assurer une relance plus rapide que prévu de l'activité économique. En 2021-2022, la reprise dans le marché s'est poursuivie.

Afin d'établir les provisions pour pertes associées aux prêts et aux garanties d'emprunt et d'établir la valeur des placements, le gouvernement a notamment pris en considération l'environnement économique découlant de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Puisque la durée et les effets de cette pandémie sont inconnus, les résultats réels des prochaines années financières pourraient différer de ceux estimés par le gouvernement.

Par ailleurs, la juste valeur des placements détenus dans les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, présentée dans les différentes notes complémentaires aux états financiers consolidés, a été établie par cette dernière en tenant compte des meilleures informations disponibles dans les circonstances. Les incertitudes quant à la durée, à la gravité et à l'ampleur de la pandémie, ainsi que l'efficacité des mesures gouvernementales et l'ensemble des conséquences économiques qui en découleront, pourraient entraîner des répercussions futures sur ces justes valeurs puisque celles-ci dépendront de l'évolution de la situation dans les différents secteurs de l'économie, une évolution qui demeure incertaine et qui ne peut être prédite à l'heure actuelle.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Normes comptables à venir

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié de nouvelles normes comptables qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2022 et du 1^{er} avril 2023.

Normes comptables en vigueur au 1^{er} avril 2022

SP 3450, Instruments financiers, SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises, SP 3041, Placements de portefeuille

Ces normes établissent la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, par exemple les instruments primaires comme les créances, les dettes, les instruments de capitaux propres et les instruments dérivés comme les options, les contrats à terme normalisés ou de gré à gré et les swaps de taux d'intérêt ou de devises.

Les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains ou les pertes non réalisés découlant de changements de juste valeur ou de devise seront présentés dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument soit décomptabilisé.

Par ailleurs, cette norme ne fait plus de distinction entre les placements temporaires et les placements de portefeuille. Ainsi, les placements qui étaient auparavant classés dans les placements temporaires doivent être reclassés dans les équivalents de trésorerie ou dans les placements de portefeuille, selon leurs caractéristiques.

Le gouvernement évalue actuellement les incidences de ces normes comptables sur ses états financiers consolidés et prévoit en faire une application prospective.

SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. De façon générale, lors de la comptabilisation initiale du passif, un actif équivalent est comptabilisé. Cet actif est ensuite amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation concernée par l'obligation de mise hors service.

Le gouvernement évalue actuellement les incidences de cette norme comptable sur ses états financiers consolidés et prévoit en faire une application rétroactive modifiée¹. Les travaux préliminaires du gouvernement démontrent que la principale obligation découle de la présence d'amiante dans certains de ses bâtiments.

¹ Une application rétroactive modifiée signifie que les montants seront comptabilisés en prenant en considération les hypothèses utilisées en date du 1^{er} avril 2022 plutôt qu'en fonction de celles qui auraient été utilisées si le passif avait été comptabilisé au moment où il a pris naissance.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Normes comptables en vigueur au 1^{er} avril 2023

SP 3400, Revenus

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle distingue les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, soit celles pour lesquelles il existe une promesse exécutoire de fournir un bien ou un service à un payeur, des revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation, appelées opérations sans contrepartie.

Le gouvernement évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés et prévoit en faire une application rétroactive. Les travaux préliminaires du gouvernement permettent de conclure que certains de ses revenus ne pourront plus faire l'objet d'un report dans une année ultérieure.

SP 3160, Partenariats public-privé

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, la mesure et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP). Notamment, il identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque l'entité du secteur public en obtient le contrôle.

Le gouvernement évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés et prévoit en faire une application rétroactive. Son adoption ne devrait pas entraîner d'incidence significative sur la façon actuelle dont le gouvernement comptabilise ses PPP.

Note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Cette note d'orientation traite des éléments incorporels achetés, autres que les logiciels, qui devront dorénavant être constatés, s'ils répondent à la définition d'un actif.

Le gouvernement évalue actuellement l'incidence de cette note d'orientation sur ses états financiers et prévoit en faire une application prospective. Son adoption ne devrait pas entraîner d'incidence significative sur les états financiers consolidés du gouvernement.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Principales conventions comptables par composantes

Pour faciliter la compréhension des états financiers consolidés, les principales conventions comptables par composantes sont détaillées dans la note de référence de chacune des composantes suivantes :

NOTES	COMPOSANTES
Note 4	Revenus
Note 5	Dépenses
Note 6	Déficit cumulé
Note 7	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 8	Placements temporaires
Note 9	Débiteurs
Note 10	Placements de portefeuille
Note 11	Participations dans les entreprises du gouvernement
Note 12	Prêts
Note 13	Fonds des générations
Note 14	Autres actifs financiers
Note 15	Créditeurs et frais à payer
Note 16	Revenus reportés
Note 17	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties
Note 18	Passif environnemental
Note 19	Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs
Note 21	Dettes
Note 22	Immobilisations
Note 23	Autres actifs non financiers
Note 24	Obligations contractuelles et droits contractuels
Note 25	Éventualités

2. Conformité aux autorisations législatives

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement pour pouvoir prélever des sommes sur le fonds consolidé du revenu. Le Parlement accorde cette autorisation en adoptant annuellement des lois sur les crédits ou en adoptant des dispositions dans d'autres lois, ce qui autorise les ministères et les organismes budgétaires à effectuer des dépenses, des acquisitions d'immobilisations, des prêts et des placements et à assumer d'autres coûts à même le fonds général. Pour les fonds spéciaux, les prévisions annuelles de dépenses et d'investissements sont approuvées par le Parlement dans le cadre de l'adoption de lois sur les crédits ou de lois particulières, notamment lors de la constitution d'un fonds spécial.

Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le volume 2 des comptes publics rend compte de l'utilisation annuelle des autorisations législatives en matière d'investissements et de dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels et des fonds spéciaux.

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2022, aucun excédent des dépenses et des autres coûts sur les crédits votés n'a été constaté. Des excédents des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées respectivement de 1 375 millions de dollars et de 122 millions de dollars ont été constatés.

3. Reclassement des informations financières comparatives

Reclassement des prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses par missions gouvernementales ont été reclassées afin d'assurer une comparabilité avec les dépenses réelles au 31 mars 2022. Dans le budget 2021-2022, les prévisions budgétaires de 732 millions de dollars liées au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert n'ont pas été réparties entre les missions, alors que celles de 2 592 millions de dollars liées aux nouvelles mesures budgétaires ont été attribuées à la mission Gouverne et justice.

Rapprochement des prévisions entre le budget 2021-2022 et les états financiers consolidés

(en millions de dollars)

	Budget ⁽¹⁾	Reclassements	Budget après reclassements
DÉPENSES			
Santé et services sociaux	51 260	4	51 264
Éducation et culture	28 213	986	29 199
Économie et environnement	17 993	1 629	19 622
Soutien aux personnes et aux familles	11 614	49	11 663
Gouverne et justice	12 062	(1 936)	10 126
Sous-total	121 142	732	121 874
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	732	(732)	
Total	121 874	–	121 874

(1) Selon les données présentées dans le budget 2021-2022 du ministère des Finances, déposé le 25 mars 2021.

Reclassement des données financières comparatives

Certaines données financières de 2020-2021 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 2021-2022.

4. Revenus

Principales conventions comptables

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens et taxes à la consommation)

Dès le moment où les mesures fiscales ont été autorisées par le Parlement, les revenus fiscaux sont constatés de la façon suivante :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore effectués sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.
- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont constatés au moment de leur encaissement. Les encaissements sont principalement composés des acomptes provisionnels calculés par les sociétés à partir d'une estimation de leur bénéfice imposable. Ces revenus sont ajustés pour considérer les sommes relatives aux avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les sommes à recevoir ou à rembourser découlant de l'écart entre le revenu imposable estimé et celui réellement gagné par les sociétés pendant l'année financière ne sont pas constatées, car elles ne peuvent être estimées avec précision.
- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont constatés sur la période au cours de laquelle cet impôt est levé.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés au moment de délivrer les avis de cotisation ou à la suite des activités de contrôle fiscal ou de la production de déclarations par les contribuables.

Droits et permis

Les revenus de droits et de permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu est remboursable sur demande et qu'il est lié à des biens et services clairement identifiables devant être rendus au titulaire du droit ou du permis par le gouvernement, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

4. Revenus (suite)

Principales conventions comptables (suite)

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements de portefeuille sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements sont constatés dans l'année de la donation lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une affectation particulière. Dans le cas contraire, ils sont constatés aux revenus en fonction des conditions de l'affectation. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

Transferts provenant des gouvernements

Les transferts provenant du gouvernement fédéral et des autres gouvernements sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés.

Incertitude relative à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les revenus sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 9](#)), celle sur les participations dans les entreprises du gouvernement ([note 11](#)), celle sur les créditeurs et les frais à payer ([note 15](#)) et celle sur les revenus reportés ([note 16](#)).

4. Revenus (suite)

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2022	2021
Revenus autonomes		
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	40 924	34 998
Cotisations pour les services de santé	7 402	6 398
Impôt des sociétés	12 926	8 951
Impôt foncier scolaire	1 076	1 156
	62 328	51 503
Taxes à la consommation		
Ventes ⁽¹⁾	20 894	17 794
Carburants	2 090	1 916
Tabac	893	971
Boissons alcooliques	638	619
Cannabis	82	77
	24 597	21 377
Droits et permis		
Véhicules automobiles	1 525	1 413
Ressources naturelles	2 371	1 778
Émissions de gaz à effet de serre	1 299	635
Autres	862	787
	6 057	4 613
Revenus divers		
Ventes de biens et services	5 538	4 601
Contributions des usagers	1 781	1 589
Intérêts sur les débiteurs et les prêts	541	781
Revenus de placements de portefeuille	636	917
Amendes, confiscations et recouvrements	934	856
Donations de tiers	739	658
Frais de scolarité	410	399
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	126	110
	10 705	9 911
Revenus provenant des entreprises du gouvernement		
Hydro-Québec	3 059	1 776
Société des alcools du Québec	1 349	1 219
Loto-Québec	1 118	433
Investissement Québec	341	987
Autres	93	76
	5 960	4 491
Total des revenus autonomes	109 647	91 895
Transferts du gouvernement fédéral		
Péréquation	13 119	13 252
Transferts pour la santé	8 203	6 800
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 529	1 590
Autres programmes	6 333	9 074
	29 184	30 716
Total des transferts du gouvernement fédéral	29 184	30 716
Total des revenus	138 831	122 611

(1) Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 637 M\$ (1 702 M\$ en 2020-2021), constitue un dégrèvement puisqu'il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Il est présenté en réduction des revenus de taxes à la consommation provenant des ventes.

4. Revenus (suite)

Impôt sur le revenu et les biens – Informations supplémentaires sur les crédits d'impôt remboursables

Selon la législation fiscale en vigueur, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Cependant, les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que ces crédits soient présentés dans les dépenses lorsqu'ils représentent des transferts financés par le régime fiscal, c'est-à-dire lorsqu'ils procurent à un contribuable un avantage financier autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Les crédits d'impôt remboursables de 11 335 millions de dollars (7 350 millions de dollars en 2020-2021) ont été reclassés dans les dépenses de transfert de sorte que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens s'élèvent à 62 328 millions de dollars (51 503 millions de dollars en 2020-2021).

Impôt sur le revenu et les biens – Reclassement des crédits d'impôt remboursables

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			2021
	2022		Total	
	Revenus fiscaux nets des crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	31 694	9 230	40 924	34 998
Cotisations pour les services de santé	7 402		7 402	6 398
Impôt des sociétés	10 821	2 105	12 926	8 951
Impôt foncier scolaire	1 076		1 076	1 156
	50 993	11 335	62 328	51 503

4. Revenus (suite)

Informations supplémentaires – Dépenses de transfert financées par le régime fiscal, par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					2021	
	2022						
DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES							
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens							
Impôt sur le revenu des particuliers							
Crédits d'impôt remboursables							
Hausse du coût de la vie				3 675		3 675	—
Allocation famille				3 281		3 281	3 264
Frais de garde d'enfants				854		854	535
Maintien à domicile des aînés	589					589	630
Soutien aux aînés	217					217	105
Prime au travail				182		182	176
Personnes aidantes	162					162	155
Incitatif québécois à l'épargne-études		136				136	102
Autres	66	21	20	25	2	134	134
	1 034	157	20	8 017	2	9 230	5 101
Impôt des sociétés							
Crédits d'impôt remboursables							
Production cinématographique		500				500	442
Développement des affaires électroniques			432			432	482
Recherche scientifique et développement expérimental			358			358	484
Titres multimédias			301			301	298
Investissements			193			193	166
Autres		66	182	25	48	321	377
	—	566	1 466	25	48	2 105	2 249
	1 034	723	1 486	8 042	50	11 335	7 350

5. Dépenses

Principales conventions comptables

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert sont constatées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus.

Incertitude relative à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les dépenses sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 9](#)) ainsi que dans celles sur les placements de portefeuille ([note 10](#)), les prêts ([note 12](#)), les créditeurs et frais à payer ([note 15](#)), la provision pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 17](#)), le passif environnemental ([note 18](#)), les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ([note 19](#)) et les éventualités ([note 25](#)).

5. Dépenses (suite)

Dépenses par supercatégories

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2022	2021
Dépenses excluant le service de la dette		
Transferts	42 580	38 808
Rémunération	59 665	55 782
Fonctionnement ⁽¹⁾	24 800	23 793
Créances douteuses et autres provisions	301	765
Total des dépenses excluant le service de la dette	127 346	119 148
Service de la dette		
Intérêts sur les dettes	7 951	7 896
Moins :		
(Pertes) revenus sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts	(173)	1 133
Revenus (pertes) sur les équivalents de trésorerie et sur les placements temporaires	54	(41)
	8 070	6 804
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	7 331	7 128
Moins :		
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes	6 639	6 120
Revenus de placement des fonds des autres avantages sociaux futurs	122	123
	570	885
Total du service de la dette	8 640	7 689
Total des dépenses	135 986	126 837

- (1) Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les fournitures et approvisionnements (par exemple, les médicaments et les fournitures médicales et chirurgicales), les honoraires professionnels, les services rendus par le secteur privé aux personnes en hébergement de soins de longue durée, les dépenses d'entretien et de réparation, les services de transport, la publicité et les services de communication ainsi que l'amortissement des immobilisations. En 2021-2022, la dépense d'amortissement des immobilisations était de 4 581 M\$ (4 399 M\$ en 2020-2021).

6. Déficit cumulé

Principales conventions comptables

Les entreprises du gouvernement comptabilisent certains gains ou pertes non réalisés sur les instruments financiers et les gains ou pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs dans les autres éléments du résultat étendu, et ce, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces autres éléments sont exclus des résultats annuels du gouvernement et sont comptabilisés directement dans le déficit cumulé. Lorsque ces gains ou pertes sur les instruments financiers se réaliseront, ils seront reclassés dans les revenus provenant des entreprises du gouvernement et constatés dans les résultats annuels du gouvernement. Les gains et pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs ne seront jamais reclassés dans les résultats annuels du gouvernement.

Détail du déficit cumulé

(en millions de dollars)

	Notes	Au 31 mars	
		2022	2021
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(108 728)	(107 710)
Surplus (déficit) annuel		2 845	(4 226)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	11	691	3 208
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		(105 192)	(108 728)

Cumul des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Notes	Année financière terminée le 31 mars				Total
		2022	Gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers		Total	
		Gains actuariels sur les avantages sociaux futurs		Autres	Total	Total
Solde au début		4 760	65	39	4 864	1 652
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	11	1 769	(1 090)	12	691	3 208
		6 529	(1 025)	51	5 555	4 860
Éléments reclassés dans les autres éléments des capitaux propres		(12)			(12)	4
Solde à la fin	11	6 517	(1 025)	51	5 543	4 864

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principale convention comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements dont l'échéance initiale est généralement inférieure ou égale à trois mois.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Trésorerie	6 246	3 844
Équivalents de trésorerie	4 111	8 400
	10 357	12 244

Titres détenus et taux moyen pondéré par catégories d'équivalents de trésorerie

		Au 31 mars	
	Taux moyen pondéré (en pourcentage)	2022 (en millions de dollars)	2021 (en millions de dollars)
Acceptations bancaires	0,52	516	5 023
Billets	0,58	1 027	1 444
Bons du Trésor	0,43	358	8
Certificats de dépôt	0,58	521	1 036
Dépôts à terme	0,89	341	284
Obligations	0,50	1 094	381
Autres	0,40	254	224
	0,55	4 111	8 400

8. Placements temporaires

Principale convention comptable

Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ils sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Titres détenus et taux moyen pondéré par catégories

	Taux moyen pondéré (en pourcentage)	Au 31 mars	
		2022 (en millions de dollars)	2021 (en millions de dollars)
Obligations et billets	0,51	6 272	4 966
Autres	0,85	119	52
	0,42 ⁽¹⁾	6 391	5 018

(1) Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars et tient compte de contrats d'échange de taux d'intérêt.

9. Débiteurs

Principales conventions comptables

Les créances sont comptabilisées initialement au coût, à l'exception de l'impôt et des taxes à recevoir qui sont comptabilisés à leur valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Les créances sont subséquemment ramenées à leur valeur de recouvrement nette, au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les revenus d'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé et des taxes à la consommation non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt et de taxes à recevoir sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt à recevoir sur la base des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière.

Incertitude relative à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à recevoir

L'impôt et les taxes à recevoir qui découlent d'avis de cotisation délivrés à la suite d'activités de contrôle fiscal et ceux faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à percevoir relativement à ces avis s'appuie sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires. Les ajustements découlant des nouvelles informations obtenues à la suite de vérifications ou de décisions judiciaires sont comptabilisés dans l'année financière où ces informations sont connues.

Estimation de la provision pour créances douteuses

La valeur de la provision pour créances douteuses relative à l'impôt et aux taxes à recevoir est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population. La valeur de recouvrement potentielle des créances de l'échantillon est établie en considérant principalement la situation financière des contribuables.

9. Débiteurs (suite)

Détail des débiteurs (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Impôt et taxes à recevoir		
Impôt sur le revenu et les biens	10 552	9 612
Taxes à la consommation	5 196	4 732
Droits et permis	577	594
Revenus divers	5 848	5 637
	22 173	20 575
Provision pour créances douteuses	(2 609)	(2 648)
	19 564	17 927
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	447	423
Transferts du gouvernement fédéral	3 266	3 139
	23 277	21 489

10. Placements de portefeuille

Principales conventions comptables

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Lorsque les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire s'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense. Subséquemment, des revenus de placements sont constatés et ajoutés à la valeur comptable du placement de portefeuille jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux dépenses. S'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un placement radié est constaté dans les revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les placements de portefeuille en actions et mises de fonds sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer la valeur recouvrable des placements. Les facteurs dont le gouvernement tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable sur ses placements comprennent leur durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût. Pour les placements privés, le gouvernement estime la valeur de recouvrement à l'aide de jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

Les dépôts à participation ainsi que les obligations et billets n'ont pas subi de baisse de valeur durable puisque leur juste valeur est supérieure à leur coût.

10. Placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille par catégories d'entités et par nature de titres détenus (en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2022			2021	
	Actions et mises de fonds ⁽¹⁾	Dépôts à participation ⁽²⁾	Obligations et billets	Total	Total
Gouvernements fédéral et provinciaux			974	974	548
Municipalités et organismes municipaux			423	423	536
Entreprises	3 055		74	3 129	2 649
Organismes fiduciaires et sans but lucratif		1 983	1	1 984	1 719
Autres	17		21	38	58
	3 072 ⁽³⁾	1 983	1 493	6 548	5 510 ⁽³⁾

(1) Le cours des titres négociables sur un marché actif était de 609 M\$ (465 M\$ au 31 mars 2021) et leur valeur comptable était de 314 M\$ (203 M\$ au 31 mars 2021).

(2) Le gouvernement détient des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(3) La valeur des placements de portefeuille a été réduite de 126 M\$ (138 M\$ au 31 mars 2021), somme représentant l'incidence des conditions avantageuses importantes dont certains de ces placements sont assortis.

11. Participations dans les entreprises du gouvernement

Principales conventions comptables

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sur la base de la quote-part du gouvernement dans chacune de ces entreprises.

Les renseignements financiers des entreprises du gouvernement sont établis selon les normes IFRS à l'exception de ceux d'Hydro-Québec, qui sont établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Des ajustements sont apportés aux informations financières d'Hydro-Québec afin de les rendre conformes aux IFRS, lesquels ajustements portent essentiellement sur les avantages sociaux futurs, les instruments financiers et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Incertitude relative à la mesure importante

Chaque entreprise du gouvernement est sujette à des incertitudes relatives à la mesure inhérentes à ses propres activités. Les principales incertitudes relatives à la mesure se rapportent aux revenus, aux autres passifs, notamment aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, aux immobilisations ainsi qu'aux instruments financiers.

11. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars										
	2022				2021						
	Hydro-Québec				Investis- sement Québec	Loto- Québec	Société des alcools du Québec		Autres	Total	Total
	(PCGR des États-Unis)	(Normes IFRS)									
	Ajustements pour les 31 décembre 2021		Ajustements – normes IFRS ⁽¹⁾	31 mars 2022							
ÉTAT DES RÉSULTATS											
Revenus	14 526	704	58	15 288	1 439	2 218	3 917	713	23 575	21 444	
Dépenses	10 962	283	982	12 227	1 095	1 075	2 568	620	17 585	17 049	
Surplus annuel	3 564	421	(924)	3 061	344	1 143	1 349	93	5 990	4 395	
Ajustements de consolidation				(2)	(3)	(25)			(30)	96	
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				3 059	341	1 118	1 349	93	5 960	4 491	
Autres éléments du résultat étendu	1 047	(510)	134	671	(46)	65	–	1	691	3 208	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE											
Immobilisations	69 695	229	988	70 912	212	674	201	378	72 377	70 400	
Autres actifs	13 003	1 831	2 778	17 612	10 412	359	1 126	352	29 861	27 885	
Total de l'actif	82 698	2 060	3 766	88 524	10 624	1 033	1 327	730	102 238	98 285	
Dettes et avances	49 698	3 055	155	52 908	5 378	359	315	140	59 100	58 400	
Autres passifs	9 740	(2 816)	1 053	7 977 ⁽²⁾	516	418	975	375	10 261	8 506	
Total du passif	59 438	239	1 208	60 885	5 894	777	1 290	515	69 361	66 906	
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(2 063)	(241)	7 714	5 410	(29)	170	(7)	1	5 545	4 864	
Autres éléments des capitaux propres	25 323	2 062	(5 156)	22 229	4 759	86	44	214	27 332	26 515	
Total des capitaux propres	23 260	1 821	2 558	27 639	4 730	256	37	215	32 877	31 379	
Ajustements de consolidation				21	25			(2)	44	49	
Valeur de consolidation modifiée				27 660	4 755	256	37	213	32 921	31 428	
Prêts					1 634	230		92	1 956	1 458	
Participation dans les entreprises du gouvernement				27 660	6 389	486	37	305	34 877	32 886	
Dividendes déclarés et autres contributions	2 673				–	1 143	1 350	76	5 242	3 470	
Principales obligations contractuelles	62 767				1 710	68	–	–	64 545	58 229	
Principaux passifs éventuels	4 157 ⁽³⁾				414	–	2	–	4 573	4 376	

(1) Les ajustements pour rendre conformes les renseignements financiers d'Hydro-Québec aux normes IFRS ont eu pour incidence de diminuer de 790 M\$ la participation du gouvernement dans cette entreprise, ces ajustements s'étant traduits par une diminution de 924 M\$ des revenus provenant des entreprises du gouvernement et une augmentation de 134 M\$ des autres éléments du résultat étendu. Le cumul des ajustements aux normes IFRS a eu pour effet d'augmenter la participation du gouvernement de 2 558 M\$ (3 348 M\$ au 31 mars 2021).

(2) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2021). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 172 M\$ (166 M\$ au 31 mars 2021).

(3) Cette somme est principalement relative à une poursuite en dommages-intérêts de 4 000 M\$ de la part d'Innu Nation inc. Hydro-Québec fait également l'objet de poursuites conjointes avec le gouvernement du Québec, lesquelles sont présentées dans la note sur les éventualités (note 25).

11. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Opérations interentités et avec des tiers hors périmètre comptable

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2022			2021		
	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total
ÉTAT DES RÉSULTATS						
Revenus	1 089	22 486	23 575	824	20 620	21 444
Dépenses	1 666	15 919	17 585	1 372	15 677	17 049
(Déficit) surplus annuel	(577)	6 567	5 990	(548)	4 943	4 395
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE						
Immobilisations		72 377	72 377		70 400	70 400
Autres actifs	4 320	25 541	29 861	5 445	22 440	27 885
Total de l'actif	4 320	97 918	102 238	5 445	92 840	98 285
Dettes et avances	1 969	57 131	59 100	1 473	56 927	58 400
Autres passifs	864	9 397	10 261	751	7 755	8 506
Total du passif	2 833	66 528	69 361	2 224	64 682	66 906
Prêts accordés aux entreprises du gouvernement	1 956			1 458		
Dividendes déclarés et autres contributions	5 242			3 470		

11. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier de remboursement des dettes et avances contractées auprès de tiers et auprès du gouvernement

(en millions de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028 et suivantes</u>	<u>Total</u>
Hydro-Québec							
Tiers hors périmètre	5 569	1 068	1 423	420	674	43 752	52 906
Investissement Québec							
Tiers hors périmètre	1 420	1 050	440	604	328		3 842
Gouvernement	<u>703</u>	<u>409</u>	<u>371</u>	<u>158</u>		<u>18</u>	1 659
	2 123	1 459	811	762	328	18	5 501
Loto-Québec							
Tiers hors périmètre	111	5	3	2	1	11	133
Gouvernement	<u>15</u>	<u>38</u>	<u>14</u>	<u>15</u>	<u>15</u>	<u>133</u>	230
	126	43	17	17	16	144	363
Société des alcools du Québec							
Tiers hors périmètre	54	48	43	37	32	122	336
Autres							
Tiers hors périmètre	5	5	5	5	5	18	43
Gouvernement	<u>58</u>	<u>5</u>				<u>31</u>	94
	63	10	5	5	5	49	137
Total des dettes et avances							
Tiers hors périmètre	7 159	2 176	1 914	1 068	1 040	43 903	57 260
Gouvernement	<u>776</u>	<u>452</u>	<u>385</u>	<u>173</u>	<u>15</u>	<u>182</u>	1 983
	7 935	2 628	2 299	1 241	1 055	44 085	59 243

Note : Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec et Investissement Québec. La valeur nette des emprunts garantis s'élevait à 50 273 M\$ (48 665 M\$ au 31 mars 2021) pour Hydro-Québec et à 3 665 M\$ (4 827 M\$ au 31 mars 2021) pour Investissement Québec.

12. Prêts

Principales conventions comptables

Les prêts sont comptabilisés au coût.

Lorsque les prêts sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire s'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense. Subséquemment, des revenus d'intérêts sont constatés et ajoutés à la valeur comptable du prêt jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un lien direct peut être établi entre les subventions accordées par le gouvernement et le remboursement d'un prêt, ce dernier est comptabilisé à titre de dépense de transfert.

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est comptabilisée en réduction des prêts dans le but de refléter leur valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses. Toute radiation de la valeur comptable d'un prêt est comptabilisée dans les dépenses et, s'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un prêt radié est constaté en revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les prêts sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour établir les provisions pour moins-value et la valeur de recouvrement nette des prêts. L'estimation de la provision pour moins-value est régulièrement revue et ajustée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les taux de pertes historiques, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur.

12. Prêts (suite)

Prêts accordés et taux moyen pondéré par catégories d'emprunteurs

	Au 31 mars						
	2022			2021			
	Taux moyen pondéré (en pourcentage)	Coût	Provisions pour moins-value (en millions de dollars)	Valeur comptable nette (en millions de dollars)	Coût	Provisions pour moins-value (en millions de dollars)	Valeur comptable nette (en millions de dollars)
Administrations locales							
Municipalités	2,87	571	(48)	523	701	(44)	657
Organismes municipaux	2,52	1 492 ⁽¹⁾	(70)	1 422	1 511 ⁽¹⁾	(64)	1 447
	2,62	2 063	(118)	1 945	2 212	(108)	2 104
Entreprises ^{(2),(3)}	2,08	3 603 ⁽¹⁾	(785)	2 818 ⁽⁴⁾	3 233 ⁽¹⁾	(831)	2 402 ⁽⁴⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	3,05	170 ⁽¹⁾		170	190 ⁽¹⁾		190
Étudiants	2,95	591	(218)	373	620	(231)	389
Autres		50		50	82		82
		4 414	(1 003)	3 411	4 125	(1 062)	3 063
	2,36	6 477	(1 121)	5 356	6 337	(1 170)	5 167

- (1) Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement octroie des prêts à des tiers hors périmètre comptable et reçoit des actifs en garantie. Le coût des prêts accordés par le Fonds du développement économique était de 3 498 M\$ (3 134 M\$ au 31 mars 2021). Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal des prêts pour lesquels le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives :

	Au 31 mars			
	2022		2021	
	Coût	Proportion du solde nominal	Coût	Proportion du solde nominal
Prêts – taux fixe	1 766	26 %	1 542	29 %
Prêts – taux variable	487	49 %	477	39 %
Prêts – sans intérêts	1 245	42 %	1 115	38 %

Quant aux prêts accordés par les autres entités du périmètre comptable, dont le coût était de 2 979 M\$ (3 202 M\$ au 31 mars 2021), les garanties reçues étaient de 194 M\$ (197 M\$ au 31 mars 2021).

- (2) Les prêts aux entreprises incluent des prêts de 53 M\$ US (74 M\$ US au 31 mars 2021) pour un équivalent de 66 M\$ CA (93 M\$ CA au 31 mars 2021) et des prêts de 73 M€ (60 M€ au 31 mars 2021) pour un équivalent de 100 M\$ CA (88 M\$ CA au 31 mars 2021).
- (3) Des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances sont inclus dans les prêts aux entreprises. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente davantage à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur nulle.
- (4) La valeur des prêts a été réduite de 106 M\$ (113 M\$ au 31 mars 2021), somme représentant l'incidence des conditions avantageuses importantes dont certains de ces prêts sont assortis.

12. Prêts (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2023	212	420	41	48	6	727
2024	128	326	5	48	1	508
2025	137	347	5	48		537
2026	148	333	10	48		539
2027	127	331	7	48		513
	752	1 757	68	240	7	2 824
2028-2032	555	851	31	133		1 570
2033-2037	225	100	37			362
2038-2042	124	171	9			304
2043-2047	41	14				55
2048 et suivantes	30	6				36
	1 727	2 899	145	373	7	5 151
Échéance indéterminée	218	25	25		43	311
	1 945	2 924	170	373	50	5 462
Réduction de la valeur liée aux prêts assortis de conditions avantageuses importantes		(106)				(106)
	1 945	2 818	170	373	50	5 356

13. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Principales conventions comptables

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont comptabilisés au coût.

Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux dépenses. Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités, établie selon la méthode du coût moyen, est imputé aux résultats.

Incertitude relative à la mesure

La valeur des dépôts à participation dans des fonds particuliers de la Caisse est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer la valeur recouvrable des placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Celle-ci peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour estimer cette valeur et celle réellement recouvrée. Parmi les hypothèses utilisées figurent le jugement d'experts et les approches fondées sur des modèles d'évaluation qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux secteurs d'activité concernés.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	1 942	2 275
Revenus à recevoir sur les placements de portefeuille	25	28
Dépôts à participation ⁽¹⁾	13 778	9 833
	15 745	12 136
Débiteurs	84	76
Solde du fonds	15 829	12 212

(1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse. Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 11 642 767 unités de participation, dont la juste valeur totale était de 15 541 M\$ (8 669 534 unités de participation dont la juste valeur totale était de 11 307 M\$ au 31 mars 2021).

13. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2022		2021
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	11 913	12 212	8 899
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	843	867	834
Revenus miniers	395	1 032	574
Revenus divers			
Biens non réclamés	27	31	39
Revenus sur les placements de portefeuille	605	484	769
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	495	488	382
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec ⁽²⁾	215	215	215
Total des revenus autonomes	3 080	3 617	3 313
Solde à la fin	14 993	15 829	12 212

(1) Selon les données présentées dans le budget 2021-2022 du ministère des Finances, déposé le 25 mars 2021.

(2) En vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, chapitre H-5), une somme de 215 M\$ est prise à même les dividendes d'Hydro-Québec et sera versée annuellement au Fonds des générations jusqu'en 2043.

14. Autres actifs financiers

Principale convention comptable

Frais reportés liés aux dettes

La convention comptable sur les frais reportés liés aux dettes est présentée dans la note sur les dettes ([note 21](#)).

Détail des autres actifs financiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Frais reportés liés aux dettes	754	752
Remboursement anticipé d'un transfert fiscal	576	
Participations dans les partenariats commerciaux	86	79
Stocks et autres actifs destinés à la vente	39	39
	<u>1 455</u>	<u>870</u>

15. Crédoiteurs et frais à payer

Principales conventions comptables

Impôt et taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser sont comptabilisés en fonction des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les remboursements de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes à la consommation qui ne sont pas encore effectués à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre de crédoiteurs et frais à payer, sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Passifs découlant des transferts

Les passifs découlant des transferts sont constatés dans l'année financière au cours de laquelle les transferts sont dûment autorisés et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

15. Crédoiteurs et frais à payer (suite)

Incertitude relative à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser qui découlent d'avis de cotisation faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à rembourser relativement à ces litiges s'appuie principalement sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires.

Estimation des passifs découlant des transferts

Les subventions qui seront à verser au rythme du remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires sont constatées à l'avancement des travaux sur la base des informations détenues par le gouvernement. Ces passifs sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et les dépenses ou travaux réellement effectués, le cas échéant.

Détail des crédoiteurs et frais à payer

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Rémunération	13 810	13 436
Passifs découlant des transferts		
Subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par des bénéficiaires ⁽¹⁾	6 162	6 155
Autres subventions à payer	7 017	6 230
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	7 746	3 969
Taxes à la consommation	2 695	2 268
Fournisseurs	6 687	5 976
Intérêts courus sur les dettes	3 266	3 050
Avances des fonds en fidéicomis	1 194	1 158
Comptes d'accords de perception fiscale	1 141	839
	49 718	43 081

(1) En plus des sommes à payer dans le cadre de ses programmes de transfert, le gouvernement subventionne les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes.

16. Revenus reportés

Principales conventions comptables

Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés. Plus précisément :

- les revenus de transfert provenant des gouvernements sont reportés lorsque les stipulations relatives à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou relatives aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque ces stipulations sont générales, les actions ou les communications du gouvernement qui précisent ces stipulations avant la date des états financiers peuvent également créer un passif. Lorsque les revenus de transfert sont reportés, ils sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés;
- les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements et qui font l'objet d'une affectation particulière sont reportés et constatés aux revenus lorsque les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour permettre l'acquisition de celles-ci, les revenus sont reportés et constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations;
- les revenus de droits et de permis remboursables sur demande qui sont liés à des biens et services clairement identifiables devant être rendus par le gouvernement au titulaire du droit ou du permis sont reportés et constatés dans les revenus sur la période de référence de ce droit ou permis;
- les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et constatés sur la période pour laquelle cet impôt est levé.

Incertitude relative à la mesure

Les revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral qui sont reportés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et les dépenses ou travaux réellement effectués.

16. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés par sources ou par nature

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Transferts du gouvernement fédéral	5 169	4 176
Donations de tiers ⁽¹⁾	2 014	1 930
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	106	102
Droits d'immatriculation et permis de conduire	903	893
Impôt foncier scolaire	279	268
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	177	171
Autres	468	465
	9 116	8 005

(1) Les donations de tiers proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Revenus reportés – Stipulations des transferts du gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations	2 531	2 216
Pour d'autres fins		
Financement des infrastructures municipales et locales	1 425	1 067
Financement de projets de recherche et autres	1 213	893
	2 638	1 960
	5 169	4 176

Revenus reportés – Affectation et variations des donations de tiers

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2022				
	Solde au début	Nouvelles donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde au 31 mars 2021
Pour l'acquisition d'immobilisations	1 204	130	106	1 228	1 204
Pour d'autres fins	726	576	516	786	726
	1 930	706	622	2 014	1 930

17. Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Principales conventions comptables

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation annuelle des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de pertes. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse au cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les garanties autorisées en vigueur qui ne font pas l'objet d'une provision constituent un passif éventuel pour le gouvernement.

Incertitude relative à la mesure

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des hypothèses utilisées pour évaluer la probabilité que l'emprunteur manque à l'une de ses obligations et contraigne le gouvernement à rembourser l'intervention financière garantie. Les interventions financières sont regroupées en différentes classes de risques, et un taux moyen à appliquer est établi pour chacune de ces classes. Le taux de provision est basé sur l'expérience passée, la nature des interventions et l'historique des pertes. Lorsque les provisions sont prises individuellement, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur sont les principaux éléments pris en compte.

Les méthodologies utilisées pour estimer les provisions pour garanties d'emprunts accordées aux organismes à but non lucratif et aux coopératives, aux producteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches ainsi qu'aux étudiants n'ont pas fait l'objet de facteurs d'ajustements significatifs puisque le gouvernement estime que leur risque de crédit est réduit en raison des programmes mis en place par les institutions financières et par les différents paliers de gouvernement pour leur venir en aide.

17. Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (suite)

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties par catégories de tiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars							
	2022				2021			
	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties
Entreprises	873	772 ⁽¹⁾	(105)	667	1 184	955 ⁽¹⁾	(107)	848
Organismes sans but lucratif et coopératives	2 487	2 484 ⁽²⁾	(135)	2 349	2 383	2 380 ⁽²⁾	(301)	2 079
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	7 313	6 437 ⁽³⁾	(62)	6 375	7 027	6 121 ⁽³⁾	(57)	6 064
Étudiants								
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ⁽⁴⁾	1 468	1 468 ⁽⁵⁾		1 468	1 952	1 952 ⁽⁵⁾		1 952
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2 616	2 616 ^{(5),(6)}	(271)	2 345	2 245	2 245 ^{(5),(6)}	(293)	1 952
		13 777	(573)	13 204		13 653	(758)	12 895

(1) Des garanties de 759 M\$ (942 M\$ au 31 mars 2021) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus des garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs. Au 31 mars 2022, le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives pour 66 % du solde nominal de son portefeuille de garanties (75 % du solde nominal au 31 mars 2021).

(2) Des garanties de 2 455 M\$ (2 351 M\$ au 31 mars 2021) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de sa part. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent l'acquisition d'immeubles. Ces garanties totalisaient 2 364 M\$ (2 240 M\$ au 31 mars 2021).

(3) Des garanties de 6 279 M\$ (5 978 M\$ au 31 mars 2021) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que des frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(4) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 187 M\$.

(5) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(6) Pour soutenir les étudiants, le gouvernement assumera le remboursement des intérêts sur les prêts étudiants pour une période de douze mois à compter du 1^{er} avril 2022. Les intérêts qui seront assumés par le gouvernement au cours de cette période sont estimés à 144 M\$.

18. Passif environnemental

Principales conventions comptables

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que les sites soient réhabilités et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie, et dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée. Les sites pour lesquels le gouvernement ne prévoit pas procéder à la réhabilitation sont ceux qui ne représentent pas un danger pour la santé et la sécurité de la population ou ceux dont il est peu probable que la contamination ait une incidence environnementale significative. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés.

Incertitude relative à la mesure importante

Le passif environnemental est sujet à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de différents moyens pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé. Il est également sujet à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation, qui peuvent faire varier les coûts, et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise.

Pour estimer le passif, les principales hypothèses utilisées se rapportent aux superficies contaminées, aux coûts de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'au choix des technologies disponibles pour éliminer la contamination ou la contrôler. Des modifications apportées à ces hypothèses et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Passif environnemental

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Passif environnemental	2 812	2 838

Le passif environnemental comptabilisé pour les 1 674 sites répertoriés (1 767 sites au 31 mars 2021) tient compte d'une majoration des coûts de 662 millions de dollars, ce qui représente un taux moyen de majoration des coûts de 31 % (675 millions de dollars et 31 % au 31 mars 2021).

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Principales conventions comptables

Les actifs et les passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont composés du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), des fonds particuliers des régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs ainsi que des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

Lorsque la valeur comptable d'un fonds est supérieure à la valeur du passif correspondant et que le gouvernement peut tirer avantage de cet excédent, sa valeur nette est présentée comme un actif. À l'inverse, lorsque le passif est supérieur à la valeur comptable de l'actif constitué, sa valeur nette est présentée comme un passif.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du FARR, des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui qui est prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné par une provision pour moins-value afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à obtenir de cet excédent. La variation annuelle de la provision est imputée aux dépenses.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. La période d'amortissement est la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des participants des régimes ou du programme concerné.

Le rendement annuel d'un fonds est obtenu par l'application du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations de chaque régime de retraite ou programme d'avantages sociaux futurs au solde moyen du fonds concerné.

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants. Les obligations du Régime de rentes de survivants sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Les gains et les pertes actuariels déterminés lors de la réévaluation des obligations découlent d'écarts d'expérience par rapport aux prévisions et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année financière suivant leur prise en compte dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la DMERCA des participants du régime ou du programme concerné. Pour le Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales conventions comptables (suite)

Les intérêts annuels sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente.

Incertitude relative à la mesure importante

Les obligations des régimes de retraite peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. Les incidences d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des principaux régimes de retraite sont présentées à la suite du tableau des principales hypothèses économiques utilisées.

Actifs des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains (pertes) actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2022	2021
Congés de maladie accumulés				
Fonds des congés de maladie accumulés	1 236	130	1 106	1 182
Moins :				
Obligations relatives aux prestations acquises	716	(17)	699	732
	520	113	407	450
Régime de rentes de survivants				
Fonds du Régime de rentes de survivants	478	19	459	452
Moins :				
Obligations relatives aux prestations acquises	450	(15)	435	440
	28	4	24	12
	548	117	431	462

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Le gouvernement a mis en place des programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume la totalité des coûts.

Congés de maladie accumulés

Certains employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) ainsi que les enseignants du réseau des centres de services scolaires et des commissions scolaires peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement.

Pour les employés non-cadres, le nombre de journées de congé de maladie non utilisées pouvant être cumulées dans une réserve est limité à 20. Cette réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi et ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. Les journées de congé de maladie accumulées avant l'entrée en vigueur des ententes limitant la réserve à 20 jours, déduction faite des journées initialement transférées dans cette réserve, pourront continuer à être utilisées dans le cadre d'un départ en préretraite jusqu'à la date d'échéance prescrite dans l'entente, laquelle varie entre le 31 mars 2022 et le 31 mars 2024. Le solde des journées non utilisées à cette date d'échéance sera monnayé à 70 % au plus tard dans les 60 jours suivant cette date.

Pour les employés non syndiqués participant au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), principalement les cadres, les journées accumulées dans la réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de situations prévues dans les différentes ententes de conditions de travail ou dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. Les enseignants reçoivent en argent la valeur totale des journées accumulées.

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut déposer des sommes à la Caisse, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Les gains et pertes actuariels sont amortis selon la DMERCA, laquelle varie de 14 à 15 ans.

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Les gains et pertes actuariels sont amortis selon l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires, laquelle est de 18 ans.

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			2021
	2022		Total	
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	1 311	465	1 776	1 826
Revenus de placement prévus ⁽¹⁾	80	29	109	112
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		17	17	15
Remboursement aux déposants ⁽²⁾	(170)		(170)	(165)
Prestations versées		(38)	(38)	(37)
Gains actuariels	15	5	20	25
Valeur de marché redressée à la fin⁽³⁾	1 236	478	1 714	1 776

(1) Le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,35 % (6,35 % en 2020-2021). Les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 9,89 % et de 9,00 % (17,11 % et 17,24 % en 2020-2021).

(2) Conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le paiement de toute prestation affectant le passif de l'obligation relative aux congés de maladie accumulés peut être remboursé aux déposants à même le Fonds des congés de maladie accumulés.

(3) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants étaient respectivement de 1 306 M\$ et de 498 M\$ (1 347 M\$ et 477 M\$ au 31 mars 2021).

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			2021
	2022		Total	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Total	Total
Obligations au début	739	448	1 187	1 206
Coût des prestations acquises	57	6	63	61
Intérêts sur les obligations	42	27	69	73
Prestations versées	(136)	(38)	(174)	(154)
Pertes actuarielles	14	7	21	1
Obligations à la fin	716	450	1 166	1 187

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des congés de maladie accumulés et du régime de rentes de survivants fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 mars 2022 (dépôt en 2021-2022)	31 décembre 2021 (dépôt en 2021-2022)
Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées (en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35
Taux d'inflation	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	—

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2022		2021	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes des survivants	Total	Total
Coût des prestations acquises	57	6	63	61
Amortissement des pertes actuarielles	4		4	2
	61	6	67	63

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge (revenu) relatif au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2022		2021	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes des survivants	Total	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	42	27	69	73
Revenus de placement des fonds	(94)	(28)	(122)	(123)
	<u>(52)</u>	<u>(1)</u>	<u>(53)</u>	<u>(50)</u>

Passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant (pertes) gains actuariels non amortis	(Pertes) gains actuariels non amortis	2022	2021
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	121 942	(5 373)	116 569	112 861
Moins :				
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	104 450	4 076	100 374	94 149
Fonds particuliers des régimes de retraite	6 828	239	6 589	6 155
	<u>10 664</u>	<u>(1 058)</u>	<u>9 606</u>	<u>12 557</u>
Autres avantages sociaux futurs				
Programmes de l'Université du Québec				
Obligations relatives aux prestations acquises	294	(12)	282	273
	<u>10 958</u>	<u>(1 070)</u>	<u>9 888</u>	<u>12 830</u>

Régimes de retraite

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges. Le gouvernement et les participants contribuent au financement de tous ces régimes.

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant au versement des prestations.

Les obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations sont présentés à l'[annexe 8](#), intitulée « Opérations fiduciaires du gouvernement ». Des informations additionnelles sont présentées dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, prestation établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. En général, les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), et sont indexées pour la partie acquise avant cette date.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeurs aux régimes concernés.

Financement et paiement des prestations

Le gouvernement a mis en place le FARR afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Afin d'assurer le paiement des prestations acquises conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime. Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, ou en l'absence d'un fonds de régime, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Programmes de l'Université du Québec

L'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, en règle générale, la totalité des coûts.

¹ Il s'agit principalement d'organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes et des autres avantages sociaux futurs

Régimes et autres avantages sociaux futurs	Catégories de régimes et de programmes		Présence d'un fonds particulier	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) (en années)
	À coûts partagés ⁽¹⁾	À solde du coût		
RREGOP ⁽³⁾				15
– service régulier ⁽⁴⁾	✓ 50,0 % ⁽⁵⁾			
– service transféré du RRE et du RRF		✓		
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓	
RRPE				11
– service régulier – excluant les prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015 ⁽⁴⁾	✓ 50,0 % ⁽⁵⁾			
– service régulier – prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015		✓ ⁽⁶⁾		
– service transféré du RRE et du RRF		✓		
– RRAS		✓		
RRE ⁽³⁾		✓		15
RRCE ⁽³⁾		✓		15
RRF ⁽³⁾		✓		15
RRUQ		✓	✓	11
RRMSQ				15
– service régulier depuis le 1 ^{er} janvier 2007	✓ 50,0 % ⁽⁷⁾		✓ ⁽⁸⁾	
– service régulier avant le 1 ^{er} janvier 2007		✓		
RRAPSC	✓ 54,0 % ⁽⁹⁾			15
RRCJQ		✓		11
RREFQ		✓	✓	3
RRMAN		✓		6
Programmes de l'Université du Québec	✓ 50,0 %	✓		13

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) La DMERCA est utilisée pour établir la période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime.

(3) Une DMERCA commune est établie pour ce groupe de régimes dont la continuité est assurée par le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

(4) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(5) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} juillet 1982.

(6) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement assume dorénavant la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En contrepartie, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE, laquelle a été inscrite dans le FARR.

(7) La quote-part du gouvernement est de 55,0 % pour les prestations acquises entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022, de 61,0 % pour les prestations acquises entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021 et de 66,7 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2020.

(8) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(9) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013.

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant (pertes) gains actuariels non amortis	(Pertes) gains actuariels non amortis	2022	2021
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	73 642	(3 102)	70 540	67 181
– service transféré	2 472	(214)	2 258	2 365
RRPE				
– service régulier	18 296	(180)	18 116	17 644
– service transféré	996	(81)	915	936
– RRAS	2 274	(132)	2 142	2 016
RRE	8 674	(780)	7 894	8 210
RRCE	990	(148)	842	884
RRF	2 763	(207)	2 556	2 691
RRUQ	4 613		4 613	4 452
RRMSQ	5 172	(397)	4 775	4 650
RRAPSC	654	(36)	618	585
RRCJQ	940	(68)	872	827
RREFQ	213	(17)	196	190
RRMAN	243	(11)	232	230
	121 942	(5 373)	116 569	112 861
Moins :				
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	104 450	4 076	100 374	94 149
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	5 208	164	5 044	4 771
Fonds du RRMSQ	1 219	53	1 166	900
Autres fonds de régime	932	22	910	900
Provision pour moins-value – RRUQ	(449)		(449)	(338)
Provision pour moins-value – autres fonds	(82)		(82)	(78)
	6 828	239	6 589	6 155
	10 664	(1 058)	9 606	12 557
Programmes de l'Université du Québec				
Obligations relatives aux prestations acquises	294	(12)	282	273
	10 958	(1 070)	9 888	12 830

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2022		2021	
	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec
Obligations au début	116 681	292	113 750	278
Coût des prestations acquises	2 953	20	2 803	19
Intérêts sur les obligations	7 252	10	7 045	10
Compensations ⁽¹⁾	146		122	
Prestations versées	(7 178)	(26)	(7 035)	(21)
Transferts de régimes	(8)		16	
Modifications de régimes	(77)		5	
Pertes (gains) actuariels	2 163	(2)	(33)	6
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente ⁽²⁾	10		8	
Obligations à la fin	121 942	294	116 681	292

(1) Dans les fonds des cotisations des participants du RREGOP et du RRPE, le gouvernement verse un montant de compensation annuelle afin de financer ces régimes et de limiter la hausse des cotisations versées par les participants. Pour le RRPE, le montant de la compensation annuelle versée jusqu'en 2022, établi sur la base des services rendus au cours de l'année financière, doit permettre de compenser la perte assumée par le fonds pour le transfert de participants en provenance du RREGOP et ne peut dépasser 100 M\$.

(2) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et aux programmes de l'Université du Québec fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 décembre 2021 (dépôt en 2021-2022)	31 décembre 2020 (dépôt en 2021-2022)	31 décembre 2019 (dépôt en 2020-2021)	31 décembre 2018 (dépôt en 2019-2020)
RRUQ	RREGOP – service régulier – service transféré du RRF et du RRE RRPE – service régulier ⁽¹⁾ – service transféré du RRF et du RRE RRE RRF	RRAS RRAPSC RRCJQ RREFQ RRMAN Programmes de l'Université du Québec	RREGOP – crédits de rente liés à des transferts de régimes – rachats d'années de service RRCE RRMSQ

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

(1) Le service régulier du RRPE se divise en deux catégories, comme présenté précédemment dans le tableau « Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement ».

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses économiques utilisées (en pourcentage)

	Régimes administrés par Retraite Québec		RRUQ	Programmes de l'Université du Québec
	2022-2031	2032 et suivantes	2022 et suivantes	2022 et suivantes
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	4,30	—
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35	6,30	3,50
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	0,50	0,50	0,50

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des principaux régimes de retraite

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2022	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Économiques			
– Taux de rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(670)	- 0,6
	– Baisse de 0,05 %	680	+ 0,6
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 490)	- 1,4
	– Baisse de 0,25 %	1 580	+ 1,5
– Taux de progression des salaires, net d'inflation	– Hausse de 0,25 %	570	+ 0,5
	– Baisse de 0,25 %	(560)	- 0,5
Démographique			
– Espérance de vie ⁽¹⁾	– Hausse de 0,5 an	780	+ 0,7
	– Baisse de 0,5 an	(800)	- 0,8

Note : Les principaux régimes de retraite sont le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le Régime de retraite des enseignants (RRE) et le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ).

(1) L'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 26,7 années pour un homme et de 29,7 années pour une femme selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP.

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					2021
	2022				Total	
	FARR	Fonds du RRUQ	Fonds du RRMSQ	Autres fonds de régime		
Valeur de marché redressée au début	97 425	4 894	950	925	104 194	97 106
Revenus de placement prévus	6 186 ⁽¹⁾	302	64	25	6 577	6 122
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu			227		227	—
Cotisations versées ⁽²⁾		160		279	439	462
Prestations versées		(204)	(29)	(308)	(541)	(549)
Gains actuariels	839	56	7	1	903	1 045
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾				10	10	8
Valeur de marché redressée à la fin⁽⁴⁾	104 450	5 208	1 219	932	111 809	104 194

(1) Le taux de rendement attendu du FARR est de 6,35 % (6,35 % en 2020-2021); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 9,14 % (16,50 % en 2020-2021).

(2) Ce poste incluait 212 M\$ (208 M\$ en 2020-2021) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(4) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 116 294 M\$ (106 543 M\$ au 31 mars 2021). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRUQ, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes étaient respectivement de 108 608 M\$, de 5 472 M\$, de 1 255 M\$ et de 959 M\$ (99 514 M\$, 5 107 M\$, 973 M\$ et 949 M\$ au 31 mars 2021).

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (actifs réels tels que les actifs immobiliers et les infrastructures) et des actions.

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Titres à revenu fixe	34,00	33,00
Actifs réels	22,50	21,75
Actions	43,50	45,25
	100,00	100,00

Charge relative aux prestations acquises liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2022			2021		
	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total
Coût des prestations acquises	2 953	20	2 973	2 803	19	2 822
Compensations ⁽¹⁾	146		146	122		122
Cotisations des participants et des employeurs	(212)		(212)	(208)		(208)
	2 887	20	2 907	2 717	19	2 736
Modifications de régimes	(77)		(77)	5		5
Amortissement des pertes actuarielles	610	5	615	587	5	592
Variation des provisions pour moins-value	115		115	83		83
	3 535	25	3 560	3 392	24	3 416

(1) Des informations sur les compensations sont présentées précédemment dans les notes sous le tableau « Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ».

19. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2022			2021		
	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	7 252	10	7 262	7 045	10	7 055
Revenus de placement des fonds	(6 639)		(6 639)	(6 120)		(6 120)
	613	10	623	925	10	935

20. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats, qui ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037. Dans sa gestion du risque de change, le gouvernement fait également l'acquisition d'actifs libellés en devises étrangères à l'intérieur de ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts.

Aux 31 mars 2022 et 2021, la structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change et des actifs libellés en devises étrangères détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, était de 100 % en dollars canadiens. Ce pourcentage est calculé sur la dette brute¹ du gouvernement. Une variation de 1 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur la dette brute¹ de même que sur le service de la dette.

Le service de la dette tient compte de pertes de change de 32 millions de dollars (12 millions de dollars en 2020-2021).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 82 % à taux d'intérêt fixe et de 18 % à taux d'intérêt variable (83 % à taux d'intérêt fixe et 17 % à taux d'intérêt variable au 31 mars 2021). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute¹ du gouvernement. La dette à taux fixe est celle qui, au cours de la prochaine année financière, ne viendra pas à échéance et ne subira pas de modification de taux d'intérêt.

¹ Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

20. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement transige ses instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que la limite fixée avec le contrepartiste soit respectée. En vertu de certaines conventions-cadres, les dépassements de limite font l'objet d'un soutien au crédit qui peut être comblé avec des titres financiers à court terme ou de l'argent.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Aux 31 mars 2022 et 2021, 100 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2022, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 3 millions de dollars (28 millions de dollars au 31 mars 2021).

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 250 millions de dollars américains obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2022, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 13 215 millions de dollars canadiens (13 182 millions de dollars canadiens au 31 mars 2021).

21. Dettes

Principales conventions comptables

Dettes

Les dettes sont comptabilisées selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Des instruments financiers dérivés, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts en devises étrangères et à la gestion de la trésorerie qui en découle. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les titres détenus par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

21. Dettes (suite)

Dettes par catégories et taux moyen pondéré

	Au 31 mars					
	2022		2021			
	Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)	Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)
Dettes contractées sur les marchés financiers						
En dollars canadiens						
Emprunts temporaires ^{(2),(3)}		1 007	1 007		3 887	3 887
Bons du Trésor ⁽²⁾		4 491	4 491		3 898	3 898
Produits d'épargne ⁽⁴⁾		12 388	12 388		12 081	12 081
Obligations et billets ^{(2),(4)}		180 868	180 868		172 262	172 262
Emprunts hypothécaires		40	40		44	44
Sommes à recevoir de contrepartistes ⁽⁵⁾		(1 674)	(1 674)		(699)	(699)
Sous-total	3,32 %	197 120	197 120	3,22 %	191 473	191 473
Instruments financiers dérivés		52 206	52 206		50 348	50 348
		249 326	249 326		241 821	241 821
En dollars américains						
Obligations et billets ⁽²⁾		20 206	25 250		22 600	28 419
Sommes (à recevoir de) à payer aux contrepartistes ⁽⁵⁾		(1 210)	(1 512)		364	458
Sous-total	3,43 %	18 996	23 738	3,15 %	22 964	28 877
Instruments financiers dérivés		(17 588)	(21 978)		(21 480)	(27 011)
		1 408	1 760		1 484	1 866
En euros						
Obligations et billets	0,78 %	17 862	24 744	0,91 %	13 128	19 376
Instruments financiers dérivés		(16 831)	(23 316)		(12 092)	(17 847)
		1 031	1 428		1 036	1 529
En dollars australiens						
Obligations et billets	3,52 %	1 641	1 536	3,89 %	1 870	1 790
Instruments financiers dérivés		(1 639)	(1 534)		(1 867)	(1 787)
		2	2		3	3
En livres sterling						
Obligations et billets	1,19 %	1 049	1 723	1,19 %	1 049	1 818
Instruments financiers dérivés		(1 050)	(1 724)		(1 050)	(1 820)
		(1)	(1)		(1)	(2)
En francs suisses						
Obligations et billets	0,83 %	1 074	1 455	1,41 %	1 024	1 366
Instruments financiers dérivés		(1 075)	(1 456)		(1 025)	(1 367)
		(1)	(1)		(1)	(1)
En yens						
Obligations et billets	2,42 %	21 000	216	2,42 %	21 000	239
Instruments financiers dérivés		(21 000)	(216)		(21 000)	(239)
		—	—		—	—
En couronnes suédoises						
Obligations et billets	1,17 %	1 700	227	1,17 %	1 700	245
Instruments financiers dérivés		(1 698)	(227)		(1 698)	(245)
		2	—		2	—
Total à reporter			252 514			245 216

21. Dettes (suite)

Dettes par catégories et taux moyen pondéré (suite)

	Au 31 mars					
	2022			2021		
	Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)	Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)
Dettes contractées sur les marchés financiers						
Total reporté			252 514			245 216
En dollars néo-zélandais						
Obligations et billets	3,35 %	181	157	3,35 %	181	159
Instruments financiers dérivés		(181)	(157)		(181)	(159)
		—	—		—	—
En dollars de Hong Kong						
Obligations et billets				1,95 %	540	87
Instruments financiers dérivés					(540)	(87)
		—	—		—	—
Sous-total			252 514			245 216
Dettes découlant d'ententes et de contrats						
En dollars canadiens						
Ententes de partenariats public-privé		3 775	3 775		3 876	3 876
Contrats de location-acquisition		316	316		324	324
Sous-total	4,74 %	4 091	4 091	4,74 %	4 200	4 200
Total	3,06 % ⁽⁶⁾		256 605	3,00 % ⁽⁶⁾		249 416
Moins :						
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts⁽⁷⁾						
En dollars canadiens		28 747	28 747		27 345	27 345
En dollars américains		1 590	1 987		1 680	2 112
En euros		1 010	1 400		1 010	1 491
			32 134			30 948
Total des dettes avant gains de change reportés			224 471			218 468
Gains de change reportés			151			123
Total des dettes			224 622			218 591

(1) Les taux moyens pondérés par devises des dettes sont déterminés en fonction des taux d'intérêt effectifs des dettes en vigueur au 31 mars, en excluant les instruments financiers dérivés.

(2) Le gouvernement détenait 21 454 M\$ de ses titres (16 499 M\$ au 31 mars 2021), soit 13 485 M\$ (11 877 M\$ au 31 mars 2021) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 6 082 M\$ (2 917 M\$ au 31 mars 2021) dans ses placements temporaires, 746 M\$ (771 M\$ au 31 mars 2021) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement, 538 M\$ (457 M\$ au 31 mars 2021) dans ses placements de portefeuille et 603 M\$ (477 M\$ au 31 mars 2021) dans ses équivalents de trésorerie.

(3) Les emprunts temporaires sont composés principalement d'emprunts bancaires et de billets à court terme.

(4) Ces catégories incluaient des titres émis d'une valeur comptable de 2 877 M\$ (2 858 M\$ au 31 mars 2021) dont le produit de l'émission est affecté à des projets spécifiques qui comportent des avantages sur le plan environnemental.

(5) Il s'agit de sommes reçues (versées) à titre de garantie pour le soutien au crédit dans le cadre d'ententes relatives à la gestion du risque de crédit. Des informations additionnelles sont présentées dans la [note 20](#) – Gestion du risque et instruments financiers dérivés.

(6) Ce taux moyen pondéré est déterminé en fonction du taux d'intérêt effectif des dettes en vigueur au 31 mars, en tenant compte des instruments financiers dérivés.

(7) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement pour rembourser ses dettes. Ces fonds sont rattachés à 99 266 M\$ de dettes (89 800 M\$ au 31 mars 2021).

21. Dettes (suite)

Évolution du solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2022	2021
	Équivalent en dollars canadiens	
Solde au début	31 057	28 659
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	3 901	3 167
(Pertes) revenus sur les placements	(173)	1 133
	34 785	32 959
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	(2 500)	(1 902)
Solde à la fin	32 285	31 057

Solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts – Information détaillée

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
	Équivalent en dollars canadiens	
Placements		
Bons du Trésor	4 880	5 516
Obligations et billets ⁽¹⁾	27 096	25 304
Autres	9	(1)
	31 985	30 819
Intérêts courus et autres éléments d'actifs	149	129
Solde des fonds avant pertes de change reportées	32 134	30 948
Pertes de change reportées	151	109
Solde des fonds	32 285	31 057

(1) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Le gouvernement a donné en garantie des titres de placement, inclus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, dont la valeur comptable était de 51 M\$ (180 M\$ au 31 mars 2021).

21. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes par devises

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens					Dettes découlant d'ententes et de contrats	
	Dettes contractées sur les marchés financiers					En dollars canadiens	Total
	En dollars canadiens ⁽¹⁾	En dollars américains	En euros	Autres devises ⁽³⁾	Sous- total		
2023	17 155 ⁽²⁾	(215)	4		16 944	103	17 047
2024	15 334	(1 255)	(17)	(1)	14 061	108	14 169
2025	18 058	(15)	(5)		18 038	112	18 150
2026	17 331	348	(5)		17 674	117	17 791
2027	11 292	(404)		1	10 889	124	11 013
	79 170	(1 541)	(23)	—	77 606	564	78 170
2028-2032	63 315	1 288	23		64 626	701	65 327
2033-2037	15 039	26	28		15 093	844	15 937
2038-2042	16 202				16 202	1 009	17 211
2043-2047	15 231				15 231	711	15 942
2048 et suivantes	31 622				31 622	262	31 884
	220 579	(227)	28	—	220 380	4 091	224 471

(1) Relativement aux produits d'épargne remboursables à vue de 2 935 M\$, cet échéancier prévoit des remboursements de 1 548 M\$ en 2023, de 397 M\$ en 2024, de 272 M\$ en 2025, de 186 M\$ en 2026, de 118 M\$ en 2027 et de 414 M\$ pour les années 2028-2032.

(2) L'échéancier des dettes en dollars canadiens contractées sur les marchés financiers tient compte de remboursements de bons du Trésor de 4 491 M\$ et d'emprunts temporaires de 1 007 M\$ pour l'année 2023.

(3) Les autres devises regroupaient principalement les dollars australiens, les livres sterling et les francs suisses.

21. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts par devises

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens			Total
	En dollars canadiens	En dollars américains	En euros	
2023	4 476			4 476
2024	2 078	1 306	1 400	4 784
2025	3 193			3 193
2026	1 968			1 968
2027	3 941	681		4 622
	15 656	1 987	1 400	19 043
2028-2032	10 170			10 170
2033-2037				—
2038-2042	505			505
2043-2047	1 386			1 386
2048 et suivantes	1 030			1 030
	28 747	1 987	1 400	32 134

Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
	Équivalent en dollars canadiens	
Ententes de partenariat public-privé⁽¹⁾		
Centres hospitaliers et centres d'hébergement de soins de longue durée	2 605	2 675
Infrastructures pour le transport routier	1 030	1 058
Autres	140	143
	3 775	3 876
Contrats de location-acquisition	316	324
	4 091	4 200

(1) Les ententes de partenariat public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées aux ententes de partenariats public-privé sont d'une durée initiale variant de 25 à 39 ans.

22. Immobilisations

Principales conventions comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les œuvres d'art et les trésors historiques tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État sans avoir été achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'un amortissement.

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette s'y rattachant sont constatées lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

22. Immobilisations (suite)

Catégories d'immobilisations	Durée
Bâtiments <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives, etc.)</i>	10 à 50 ans
Aménagements <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier et équipement de bureau, équipements spécialisés à des fins médicales, éducationnelles, scientifiques, industrielles, etc.)</i>	3 à 30 ans
Équipements informatiques et bureautiques <i>(Ordinateurs, imprimantes et autres périphériques, logiciels, équipements de télécommunication, de radiocommunication, de traitement de l'information, etc.)</i>	3 à 10 ans
Développement informatique <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le matériel et les logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

22. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
Coût								
Solde au début	2 819	65 619	2 153	47 843	12 978	3 400	5 860	140 672
Acquisitions	146	390	37	152	727	443	43	1 938
Travaux en cours		4 525	236	2 690	59	73	373	7 956
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(8)	(215)	(9)	(839)	(373)	(290)	(72)	(1 806)
Reclassements et autres ajustements	16	(7)	(7)	(132)	(1)	133	(2)	—
Solde à la fin	2 973	70 312	2 410	49 714	13 390	3 759	6 202	148 760
Amortissement cumulé								
Solde au début	—	26 373	828	19 567	8 185	2 414	3 901	61 268
Dépenses d'amortissement		1 574	103	1 413	729	462	300	4 581
Incidence des dispositions		(188)	(3)	(687)	(360)	(279)	(56)	(1 573)
Reclassements et autres ajustements				(95)		95		—
Solde à la fin	—	27 759	928	20 198	8 554	2 692	4 145	64 276
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	2 973	42 553	1 482	29 516	4 836	1 067	2 057	84 484
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	2 819	39 246	1 325	28 276	4 793	986	1 959	79 404

22. Immobilisations (suite)

Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Matériel et équipement	Autres	Total
Coût	347	19	15	381
Amortissement cumulé	84	14	9	107
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	263	5	6	274
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	266	5	6	277

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Total
Coût	5 401	197	2 303	152	8 053
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	637	50	554	64	1 305
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	4 764	147	1 749	88	6 748
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	4 871	155	1 807	99	6 932

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 188 M\$ (178 M\$ en 2020-2021).

Immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur (travaux en cours)

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Dévelop- pement informatique	Total
Coût au 31 mars 2022	6 396	248	398	92	114	889	8 137
Coût au 31 mars 2021	5 042	243	302	108	59	938	6 692

Note : Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations en 2021-2022 et en 2020-2021.

23. Autres actifs non financiers

Principale convention comptable

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Détail des autres actifs non financiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2022	2021
Stocks	2 064	1 409
Frais payés d'avance	468	704
	<u>2 532</u> ⁽¹⁾	<u>2 113</u> ⁽¹⁾

(1) Cette somme incluait 1 328 M\$ d'actifs relatifs à la gestion de la pandémie, comme les équipements de protection individuelle (par exemple, masques, gants, blouses de protection), les fournitures médicales, les tests rapides de dépistage et les vaccins (1 022 M\$ au 31 mars 2021).

24. Obligations contractuelles et droits contractuels

Principales conventions comptables

Une obligation contractuelle est présentée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'un écrit juridiquement exécutoire en date du 31 mars, donnant le pouvoir à l'autre partie de recourir aux tribunaux pour procéder à son exécution;
- cet écrit entraîne la perte du pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire que vraisemblablement, le gouvernement a peu ou pas de possibilités de modifier les conditions prévues à l'écrit ou de s'y soustraire de sa propre initiative et n'a donc pas d'autre option réaliste que de régler l'obligation lorsque l'opération ou l'évènement se produira;
- le gouvernement devra sortir des ressources économiques pour régler l'obligation;
- l'opération ou l'évènement prévu à l'origine de l'obligation ne s'est pas encore produit.

Un droit contractuel est présenté selon les mêmes conditions, c'est-à-dire lorsqu'il y a un écrit juridiquement exécutoire au 31 mars qui a fait perdre le pouvoir discrétionnaire de l'autre partie et qui entraînera une rentrée de ressources économiques pour le gouvernement lorsque l'opération ou l'évènement se produira.

Les obligations contractuelles ou les droits contractuels relatifs à des ententes dont la durée est indéterminée sont calculés et présentés sur une période de six ans, soit chacune des cinq premières années de l'entente et une année additionnelle pour le solde. Les obligations contractuelles relatives à des ententes dont les sommes seront versées à perpétuité sont établies sur une période de 30 ans.

24. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles par catégories de dépenses et d'investissements

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Dépenses						Investissements		Total
	Transferts			Fonctionnement			Acquisitions d'immobili- sations	Promesses de prêts et d'investis- sements	
	Capital	Ententes autres qu'en capital	Rémuné- ration ⁽¹⁾	Contrats de location- exploitation	Approvision- nements en biens et services ⁽²⁾				
		Autres							
2023	2 191	5 398	8 684	663	5 761	984	7 662	2 001	33 344
2024	1 117	2 025	236	545	2 874	535	1 981	458	9 771
2025	1 084	1 208	115	450	1 783	6	997	202	5 845
2026	1 133	537	115	389	1 326	3	259	112	3 874
2027	899	484	100	333	1 017	1	86	57	2 977
	6 424	9 652	9 250	2 380	12 761	1 529	10 985	2 830	55 811
2028 et suivantes	9 552	5 491		1 955	7 976		130	298	25 402
	15 976	15 143	9 250	4 335	20 737	1 529	11 115	3 128	81 213
Échéancier indéterminé								980	980
	15 976	15 143	9 250	4 335	20 737	1 529	11 115	4 108	82 193

(1) Les obligations contractuelles liées à la rémunération découlent principalement d'ententes conclues avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes.

(2) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 227 M\$ découlant d'ententes de partenariat public-privé.

Droits contractuels par sources de revenus

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Ressources naturelles	Ventes de biens et services	Transferts du gouvernement fédéral	Autres	Total
2023	425	380	5 513	154	6 472
2024	91	261	5 153	77	5 582
2025	25	251	5 162	53	5 491
2026	19	247	5 571	31	5 868
2027	19	247	3 404	7	3 677
	579	1 386	24 803	322	27 090
2028 et suivantes	90	439	4 463	39	5 031
	669	1 825	29 266	361	32 121

25. Éventualités

Principales conventions comptables

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif lorsqu'il est probable qu'un évènement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou si l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est alors présenté en note complémentaire.

Les conventions comptables à l'égard des passifs éventuels relatifs au passif environnemental et aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties sont présentées respectivement dans les notes sur la provision pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 17](#)) et le passif environnemental ([note 18](#)).

Incertitude relative à la mesure importante

Les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses retenues pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers et de celles relatives à l'estimation de la valeur du passif éventuel. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

Il est possible que ces provisions subissent des variations importantes dans la prochaine année. Puisque la présentation d'informations pourrait avoir des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants et de l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

L'incertitude relative à la mesure à l'égard de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties et du passif environnemental est présentée respectivement dans les notes sur la provision pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 17](#)) et le passif environnemental ([note 18](#)).

25. Éventualités (suite)

Passifs éventuels

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées; dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisaient 3 193 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 052 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou le désistement des demandeurs.

Le dénouement de ces poursuites et litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Au regard de l'application de la Loi sur l'équité salariale (RLRQ, chapitre E-12.001), le gouvernement inscrit une provision pour une catégorie d'emploi lorsqu'il est probable que celle-ci bénéficie d'un correctif salarial à la suite d'une évaluation du maintien ou d'une plainte et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra débours. À cet égard, le gouvernement fait l'objet de plaintes de la part de certains de ses employés et des syndicats les représentant, notamment dans le cadre des évaluations du maintien de l'équité salariale réalisées en 2010 et en 2015 pour le programme du secteur parapublic. Également, les travaux sont en cours pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale 2020 selon le processus établi par la Loi. L'exercice pourrait s'échelonner sur quelques années. La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

26. Informations sur les flux de trésorerie

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2022	2021
Créances douteuses	419	221
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et aux interventions financières garanties	(3)	227
Réinvestissement des revenus sur les placements du Fonds des générations	(484)	(769)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(5 960)	(4 491)
Pertes (gains) sur dispositions d'actifs	604	(714)
Moins-value durable sur les actifs	56	321
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	113	144
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(258)	(210)
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs		
Coût des prestations acquises ⁽¹⁾	3 182	3 006
Modifications de régimes	(77)	5
Amortissement des pertes actuarielles	619	595
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	7 331	7 128
Variation des provisions pour moins-value	115	83
	11 170	10 817
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(6 761)	(6 243)
Amortissement des immobilisations	4 581	4 399
Autres éléments sans effet sur les flux de trésorerie	130	(57)
	3 607	3 645

(1) Cette rubrique inclut les compensations versées par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

26. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2022	2021
Actifs		
Débiteurs	(2 185)	(2 590)
Fonds des générations – débiteurs	(8)	(8)
Autres actifs financiers	(698)	(207)
Autres actifs non financiers	(426)	(1 061)
	(3 317)	(3 866)
Passifs		
Créditeurs et frais à payer	6 404	4 637
Revenus reportés	1 369	610
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(9)	(14)
Passif environnemental	(26)	(150)
	7 738	5 083
	4 421	1 217

Informations supplémentaires (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2022	2021
Intérêts payés	7 692	7 730
Dividendes à recevoir des entreprises du gouvernement	447	423
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et frais à payer	(1 572)	(1 337)

26. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Opérations sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2022	2021
Activités de placements		
Placements temporaires – rachat de titres		4 000
Placements de portefeuille effectués	(19)	
Prêts recouvrés	19	
Entreprises du gouvernement	(24)	(50)
	<u>(24)</u>	<u>3 950</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations acquises ⁽¹⁾	(6)	(117)
Immobilisations disposées	22	32
	<u>16</u>	<u>(85)</u>
Activités de financement		
Dettes contractées ⁽¹⁾	6	124
Dettes – rachat de titres	(17)	(4 017)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(10)	(8)
	<u>(21)</u>	<u>(3 901)</u>

(1) Ces opérations sans effet sur la trésorerie découlent d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition.

27. Informations relatives aux apparentés

Le gouvernement est apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du gouvernement sont notamment les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux ou leurs équivalents.

Au cours de l'année financière 2021-2022, le gouvernement n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbyisme
Directeur général des élections¹
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales et Habitation

Commission municipale du Québec
Tribunal administratif du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Commission d'accès à l'information

Culture et Communications

Conseil du patrimoine culturel du Québec

Cybersécurité et Numérique

Économie et Innovation

Commission de l'éthique en science et en technologie

Éducation

Commission consultative de l'enseignement privé
Conseil du statut de la femme
Conseil supérieur de l'éducation

Énergie et Ressources naturelles

Enseignement supérieur

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Famille

Curateur public

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu** (suite)

Finances

Forêts, Faune et Parcs

Immigration, Francisation et Intégration

Justice

Comité de la rémunération des juges

Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Commission de toponymie

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Conseil supérieur de la langue française

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Office de la protection du consommateur

Office québécois de la langue française

Tribunal des droits de la personne

Relations internationales et Francophonie

Revenu²

Santé et Services sociaux

Commissaire à la santé et au bien-être

Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

Bureau des enquêtes indépendantes

Bureau du coroner

Comité de déontologie policière

Commissaire à la déontologie policière

Commissaire à la lutte contre la corruption

Commission québécoise des libérations conditionnelles

Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports

Commission des transports du Québec

Travail, Emploi et Solidarité sociale

Commission des partenaires du marché du travail

-
1. Le directeur général des élections est également président de la Commission de la représentation électorale.
 2. Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement

Organismes

Agence du revenu du Québec
Autorité des marchés financiers
Autorité des marchés publics
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre d'acquisitions gouvernementales
Centre de la francophonie des Amériques
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec¹ (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux actions collectives
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec – Santé
Fonds de recherche du Québec – Société et culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire du Québec (30 juin)
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité économique des chasseurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie du bâtiment du Québec
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des traversiers du Québec

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Société d'habitation du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du Plan Nord
Société nationale de l'amiante²
Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise des infrastructures
Société québécoise d'information juridique

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu

Capital ressources naturelles et énergie
Fonds Accès Justice
Fonds aérien
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles
Fonds Avenir Mécénat Culture
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de financement
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la cybersécurité et du numérique
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux
Fonds de la région de la Capitale-Nationale
Fonds de la sécurité routière
Fonds d'électrification et de changements climatiques
Fonds de lutte contre les dépendances
Fonds de partenariat touristique
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
Fonds des biens et des services
Fonds des générations
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des réseaux de transport terrestre
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
Fonds des ressources naturelles
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques
Fonds d'information sur le territoire
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du développement économique

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu (suite)

Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds du Plan Nord
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds régions et ruralité
Fonds relatif à l'administration fiscale
Fonds relatif aux contrats publics
Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)³
Tribunal administratif du Québec (Fonds du)³
Tribunal administratif du travail (Fonds du)³

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de son année financière et le 31 mars.

1. Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de l'année financière et le 31 mars.
2. La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1^{er} juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).
3. Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Centres intégrés de santé et de services sociaux

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Autres établissements publics et instances régionales

Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
Centre universitaire de santé McGill
CHU de Québec – Université Laval
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement (suite)

Réseau de l'éducation

Centres de services scolaires

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées
Centre de services scolaire de Charlevoix
Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Centre de services scolaire de la Baie-James
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Centre de services scolaire de la Capitale
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
Centre de services scolaire De La Jonquière
Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Centre de services scolaire de la Rivéraine
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Centre de services scolaire de Laval
Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Centre de services scolaire de l'Énergie
Centre de services scolaire de l'Estuaire
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
Centre de services scolaire de Montréal
Centre de services scolaire de Portneuf
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
Centre de services scolaire des Affluents
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Centre de services scolaire des Appalaches
Centre de services scolaire des Bois-Francs
Centre de services scolaire des Chênes
Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Centre de services scolaire des Découvreurs
Centre de services scolaire des Draveurs
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
Centre de services scolaire des Îles
Centre de services scolaire des Laurentides
Centre de services scolaire des Mille-Îles
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
Centre de services scolaire des Navigateurs
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Centre de services scolaire des Patriotes
Centre de services scolaire des Phares
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement (suite)

Réseau de l'éducation (suite)

Centres de services scolaires (suite)

Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
Centre de services scolaire des Samares
Centre de services scolaire des Sommets
Centre de services scolaire des Trois-Lacs
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Centre de services scolaire du Fer
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
Centre de services scolaire du Littoral
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
Centre de services scolaire Harricana
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Centre de services scolaire Marie-Victorin
Centre de services scolaire René-Lévesque

Commissions scolaires

Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement (suite)

Réseaux de l'enseignement supérieur

Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional Champlain
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement (suite)

Réseaux de l'enseignement supérieur (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) (suite)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Université du Québec et ses constituantes

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

Notes : L'année financière des centres de services scolaires, commissions scolaires et collèges se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars, à l'exception de la Commission scolaire crie. Pour cette dernière, aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 mars.

Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2022 n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.

Hydro-Québec (31 décembre)

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi de mars)

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.

Société québécoise du cannabis (année financière terminée le dernier samedi de mars)

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise du gouvernement est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de l'année financière et le 31 mars.

Le pourcentage de la participation du gouvernement dans les entreprises est de 100,0 % à l'exception de la participation dans Capital Financière agricole inc., qui est de 90,1 %.

Partenariats commerciaux – Objet et pourcentage de détention

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2022	2021
Fonds du développement économique			
Nemaska Lithium inc. (31 décembre)	Relance des activités de la mine et de la transformation de lithium au Québec	50 %	50 %
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) S.E.C. (30 septembre)	Soutien à la relève du secteur agricole québécois en favorisant le démarrage et le transfert d'entreprises agricoles	33%	33 %
Société de développement de la Baie-James			
Camp 257 S.E.C. (31 décembre)	Vente de services de restauration, d'hébergement et d'essence	33 %	33 %
Société de développement des entreprises culturelles			
Fonds Capital Culture Québec S.E.C. (31 décembre)	Financement innovateur offert aux entreprises culturelles québécoises d'exportation	60 %	60 %
Fonds d'investissement de la culture et des communications S.E.C. (31 décembre)	Partenariat financier offert aux entreprises de création, de production, de distribution et de diffusion de produits et de services culturels et de communication	33 %	33 %
La Financière des entreprises culturelles (FIDEC) S.E.C. (31 décembre)	Financement offert aux entreprises culturelles afin de leur permettre de poursuivre leur progression sur les marchés internationaux	46 %	46 %
Société de développement et de mise en valeur du Parc Olympique			
Convention de société en commandite Festival Métropolitain pour la musique urbaine S.E.C. (31 décembre)	Organisation, promotion et tenue d'un festival de musique	50 %	–

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un partenariat est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de l'année financière et le 31 mars.

Partenariats non commerciaux – Objet et pourcentage de détention

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2022	2021
Capital ressources naturelles et énergie			
Corporation Métaux Précieux du Québec, Investissement Québec (Terres rares [Kipawa]) (31 décembre)	Développement du projet minier de terres rares à Kipawa dans le sud du Témiscamingue	32 %	32 %
Pieridae Energy Limited, Investissement Québec, Tugliq Énergie S.A.R.F. (Propriété Bourque) (31 décembre)	Recherche, développement, production et disposition des hydrocarbures dans le gisement de Bourque, en Gaspésie	45 %	45 %
Gaspé Énergies inc., Investissement Québec, Gestion Bernard Lemaire inc. (projet Galt) (31 décembre)	Exploration et exploitation de ressources naturelles sur les propriétés du projet Galt	17 %	17 %
CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke			
Laboratoire de simulation clinique (30 avril)	Soutien à la communauté hospitalo-universitaire – formation clinique et implantation d'un laboratoire de simulation	45 %	45 %
Société québécoise des infrastructures			
Société Bon Pasteur S.E.N.C. (31 décembre)	Gestion d'édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels	50 %	50 %

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un partenariat est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de l'année financière et le 31 mars.

**Biens détenus et activités fiduciaires exclus du périmètre comptable
du gouvernement qui sont administrés au nom de bénéficiaires désignés**

- Biens non réclamés (31 décembre)
administré par l'Agence du revenu du Québec
- Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)
- Cautionnements individuels des agents de voyages
administré par l'Office de la protection du consommateur
- Comité Entraide – secteurs public et parapublic
administré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Commission de la construction du Québec (31 décembre)
- Comptes sous administration (31 décembre)
administrés par le Curateur public
- Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
administrés par le ministère de la Famille
- Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)
- Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)
administré par le ministère de la Sécurité publique
- Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)
administré par la Société de l'assurance automobile du Québec
- Fonds d'assurance-garantie
administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds d'assurance parentale (31 décembre)
administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)
- Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
administrés par La Financière agricole du Québec
- Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
administré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Fonds de garantie
administré par la Régie du bâtiment du Québec
- Fonds des pensions alimentaires
administré par l'Agence du revenu du Québec

Annexe 6 **Biens détenus et activités fiduciaires (suite)**

Biens détenus et activités fiduciaires exclus du périmètre comptable du gouvernement qui sont administrés au nom de bénéficiaires désignés (suite)

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
administré par l'Office de la protection du consommateur

Fonds d'indemnisation des services financiers
administré par l'Autorité des marchés financiers

Fonds en fidéicommiss sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec
administré par le ministère des Finances

Régime de compensation pour les organismes municipaux
administré la Société québécoise de récupération et de recyclage

Retraite Québec (31 décembre)

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales

Le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions et à communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions. Les opérations intersectorielles sont évaluées, en règle générale, à la valeur comptable.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenus et les coûts de chacune des missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux**, qui englobe les activités :
 - du ministère de la Santé et des Services sociaux (à l'exception du secteur de la condition des aînés),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture**, qui englobe les activités :
 - du ministère de la Culture et des Communications (à l'exception du secteur de la gestion de la dette),
 - du ministère de l'Éducation (à l'exception du secteur de la condition féminine),
 - du ministère de l'Enseignement supérieur,
 - du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration,
 - du ministère de la Justice (secteur de la langue française)
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement**, qui englobe principalement les activités :
 - du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (à l'exception du secteur des compensations tenant lieu de taxes et du soutien aux municipalités, du secteur du soutien aux activités ministérielles et de celui de la Commission municipale du Québec),
 - du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
 - du ministère de l'Économie et de l'Innovation,
 - du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
 - du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
 - du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,
 - du ministère des Relations internationales et de la Francophonie,
 - du ministère de la Sécurité publique (secteur de la promotion et du développement de la Capitale-Nationale),
 - du ministère du Tourisme,
 - du ministère des Transports,

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Économie et environnement**, qui englobe principalement les activités (suite) :
 - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide à l'emploi),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Soutien aux personnes et aux familles**, qui englobe principalement les activités :
 - du ministère de l'Éducation (secteur de la condition féminine),
 - du ministère de la Famille,
 - du ministère de la Justice (secteur de l'indemnisation et de la reconnaissance),
 - du ministère de la Santé et des Services sociaux (secteur de la condition des aînés),
 - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (à l'exception du secteur des mesures d'aide à l'emploi),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Gouverne et justice**, qui englobe principalement les activités :
 - de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci,
 - du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (secteur des compensations tenant lieu de taxes et du soutien aux municipalités, secteur du soutien aux activités ministérielles et secteur de la Commission municipale du Québec),
 - du Conseil du trésor,
 - du Conseil exécutif,
 - du ministère de la Cybersécurité et du Numérique,
 - du ministère des Finances (à l'exception du secteur de la gestion de la dette),
 - du ministère de la Justice (à l'exception du secteur de l'indemnisation et de la reconnaissance et du secteur de la langue française),
 - du ministère de la Sécurité publique (à l'exception du secteur de la promotion et du développement de la Capitale-Nationale),
 - du Fonds des générations,
 - des organismes et des autres fonds spéciaux contribuant à cette mission.

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Gouverne et justice** (suite) :

De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d'impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé. De même, les revenus de transfert du gouvernement fédéral dont la responsabilité est confiée au ministère des Finances, c'est-à-dire les revenus de la péréquation, les transferts pour la santé et les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, sont présentés dans cette mission;

- **Service de la dette**, qui englobe principalement les activités du ministère des Finances (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités et des gains et des pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs ou des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

Annexe 7 Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus par missions gouvernementales (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2022						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens		1 076	86		61 166	62 328
Taxes à la consommation		114	2 179	9	22 295	24 597
Droits et permis	3	46	3 669	58	2 281	6 057
Revenus divers	4 453	1 831	1 588	164	2 669	10 705
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			223		5 737	5 960
Total des revenus autonomes	4 456	3 067	7 745	231	94 148	109 647
Transferts du gouvernement fédéral	1 291	1 263	2 821	39	23 770	29 184
Total des revenus	5 747	4 330	10 566	270	117 918	138 831

Année financière terminée le 31 mars 2021						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens		1 156	79		50 268	51 503
Taxes à la consommation		108	1 990	15	19 264	21 377
Droits et permis	2	41	2 786	54	1 730	4 613
Revenus divers	3 786	1 440	1 446	125	3 114	9 911
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			161		4 330	4 491
Total des revenus autonomes	3 788	2 745	6 462	194	78 706	91 895
Transferts du gouvernement fédéral	592	1 160	2 948	36	25 980	30 716
Total des revenus	4 380	3 905	9 410	230	104 686	122 611

Annexe 7

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses par missions gouvernementales (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2022							
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	6 590	6 512	13 655	14 230	1 593		42 580
Rémunération	35 931	16 754	1 721	635	4 624		59 665
Fonctionnement	13 770	4 714	4 408	369	1 539		24 800
Créances douteuses et autres provisions	77	(1)	(105)	23	307		301
Total des dépenses excluant le service de la dette	56 368	27 979	19 679	15 257	8 063	—	127 346
Service de la dette						8 640	8 640
Total des dépenses	56 368	27 979	19 679	15 257	8 063	8 640	135 986

Année financière terminée le 31 mars 2021							
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	6 167	6 263	12 713	10 086	3 579		38 808
Rémunération	32 980	16 122	1 605	604	4 471		55 782
Fonctionnement	14 237	4 097	3 809	332	1 318		23 793
Créances douteuses et autres provisions	92	37	539	41	56		765
Total des dépenses excluant le service de la dette	53 476	26 519	18 666	11 063	9 424	—	119 148
Service de la dette						7 689	7 689
Total des dépenses	53 476	26 519	18 666	11 063	9 424	7 689	126 837

Annexe 8 Opérations fiduciaires du gouvernement

Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2022		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Biens non réclamés ⁽¹⁾ , administrés par l'Agence du revenu du Québec	278	145	133
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	472 366	52 569	419 797 ^{(2),(3)}
Cautionnements individuels des agents de voyages	8 ⁽²⁾	5	3
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	5	5	—
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration ⁽¹⁾	332	278	54
Régime supplémentaire de rentes ⁽¹⁾ :			
compte général	4 055 ⁽²⁾	2 139	1 916
compte complémentaire	16 556 ⁽²⁾	16 556	—
compte des retraités	10 142 ⁽²⁾	9 492	650
Autres fonds ⁽¹⁾	2 662	1 599	1 063
Comptes sous administration ⁽¹⁾ , administrés par le Curateur public	804	182	622
Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3	3	—
Conseil de gestion de l'assurance parentale ⁽¹⁾	10	10	—
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	513 ⁽²⁾	94	419
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾	2		2
Fonds d'assurance automobile du Québec ⁽¹⁾	14 963 ⁽²⁾	8 825	6 138
Fonds d'assurance-garantie	11 ⁽²⁾		11
Fonds d'assurance-récolte	240 ⁽²⁾	10	230
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	38	29	9
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	178	19	159

Annexe 8

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

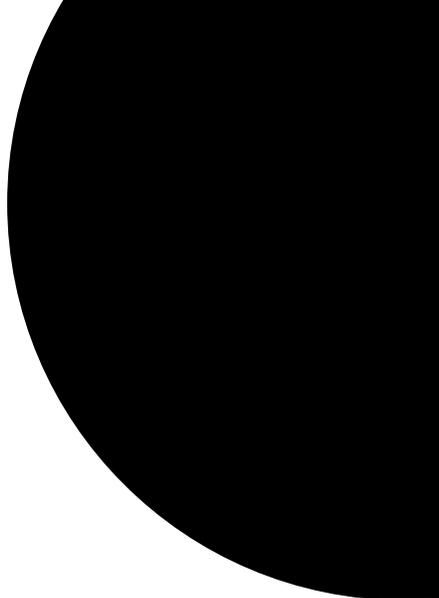
Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés (suite) (en millions de dollars)

	Au 31 mars 2022		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Fonds de garantie	36		36
Fonds des pensions alimentaires	177	177	—
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	158 ⁽²⁾	49	109
Fonds d'indemnisation des services financiers	109 ⁽²⁾	35	74
Fonds en fidéicommis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec	1 195	1 195	—
Retraite Québec ⁽¹⁾	300	284	16
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants ⁽¹⁾ :			
RREGOP	91 722 ⁽²⁾	73 086	18 636
RRPE	11 879 ⁽²⁾	9 253	2 626
RRAPSC	866 ⁽²⁾	709	157
RRMSQ	855 ⁽²⁾	750	105
Autres régimes de retraite administrés par Retraite Québec ⁽¹⁾	461 ⁽²⁾	339	122
Fonds du régime de rentes du Québec ⁽¹⁾			
Régime de base du régime de rentes du Québec	103 857 ⁽²⁾	939	102 918
Régime supplémentaire du régime de rentes du Québec	3 267 ⁽²⁾	1	3 266

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2021, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). L'actif net de la Caisse, présenté à la juste valeur, incluait une somme de 256 434 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la Caisse inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs était de 133 113 M\$.



GLOSSAIRE

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés » contenues dans ce volume. Les définitions proviennent principalement du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Actifs financiers

Les actifs financiers représentent les actifs disponibles à la fin de l'année financière qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des activités futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers représentent les actifs qui, étant donné leur nature, sont utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert représentent des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services, pour lesquels le gouvernement ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement ni à obtenir un rendement financier direct.

Dettes brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante.

Dettes nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dettes représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont des emprunts effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière qui servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Entreprises du gouvernement

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon importante. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement ou autres. Un placement ne sera assimilé à un équivalent de trésorerie que s'il a une échéance proche, généralement inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Il comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Fonds de suppléance

Le fonds de suppléance est une provision administrée par le Conseil du trésor pour suppléer aux ressources insuffisantes de certains programmes ainsi qu'à un manque de liquidités des ministères et des organismes budgétaires.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes versées au fonds consolidé du revenu doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : Santé et services sociaux, Éducation et culture, Économie et environnement, Soutien aux personnes et aux familles, Gouverne et justice et Service de la dette.

Partenariat commercial

Un partenariat commercial possède toutes les caractéristiques suivantes :

- il constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- il est investi des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- il a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes qui sont autres que les partenaires et qui sont non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- il peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources autres que les partenaires, non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers consolidés en raison d'opérations ou d'événements passés et dont l'acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Régimes de retraite à coûts partagés

Les régimes de retraite à coûts partagés sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs.

Glossaire (suite)

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

Revenus provenant de droits et de permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- éléments exclus du solde budgétaire :
 - i) les revenus et les dépenses comptabilisés dans le Fonds des générations,
 - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement,
 - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec;
- éléments inclus dans le solde budgétaire :
 - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
 - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de CPA Canada pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par CPA Canada,
 - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable de 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de prochaines années financières.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement comme dans le cas des prêts.

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé ainsi que les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, à toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une fonction en relevant, au personnel qu'elle dirige, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et d'autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts, les placements de portefeuille et les avances.

Service de la dette

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes et sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs. Les revenus affectés au remboursement de ces passifs sont présentés en réduction du service de la dette. Ce dernier inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission et à la gestion des dettes ainsi que les gains et pertes de change, y compris l'amortissement de ceux-ci.

